



HAL
open science

Les nouvelles formes d'écriture

Véronique Le Ru, Machteld Meulleman, Eliane Viennot

► **To cite this version:**

Véronique Le Ru, Machteld Meulleman, Eliane Viennot. Les nouvelles formes d'écriture. Savoirs en Prisme, 2019, Les nouvelles formes d'écriture. hal-02467056

HAL Id: hal-02467056

<https://hal.univ-reims.fr/hal-02467056>

Submitted on 11 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Savoirs en prisme

Les nouvelles
formes d'écriture

Numéro coordonné par Véronique Le Ru,
Machteld Meulleman et Éliane Viennot

l'épure
EDITIONS ET PRESSES UNIVERSITAIRES DE REIMS

Revue électronique publiée avec le concours du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Langues Et la Pensée (CIRLEP, EA 4299), Université de Reims Champagne-Ardenne

La revue *Savoirs en prisme* est dirigée par Florence Dumora (université de Reims Champagne-Ardenne)

Conception graphique et mise en page : Éditions et presses universitaires de Reims

Cette revue est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International.

ISSN : 2260-7838

ÉPURE • Éditions et presses universitaires de Reims, 2010

Bibliothèque Robert de Sorbon
Avenue François-Mauriac / CS40019 / 51 726 Reims Cedex
www.univ-reims.fr/epure

Responsable du comité de rédaction

Florence Dumora (MCF, Université de Reims-URCA- CIRLEP EA 4299 et CRES EA 3979)
florence.dumora@univ-reims.fr

Comité de rédaction

Carmen Cortés Zaborras (MCF, Université de Málaga): ccortes@uma.es
Florence Dumora (MCF, URCA- CIRLEP EA 4299 et CRES EA 3979): florence.dumora@univ-reims.fr
Geneviève Fabry (PR, Université de Louvain): genevieve.fabry@uclouvain.be
Miren Lacassagne (MCF, URCA-CRIMEL EA 3311)
miren.lacassagne@univ-reims.fr

Véronique Le Ru (PR, URCA-CIRLEP): veronique.le-ru@univ-reims.fr
Ronan Ludot Vlasak (PR, Lille III SHS-CECILLE EA 4074): ronan.ludot-vlasak@univ-lille.fr
Machteld Meulleman (MCF URCA- CIRLEP EA 4299): machteld.meulleman@univ-reims.fr
Mireille Ruppli (MCF, URCA, CIRLEP EA 4299): mireille.ruppli@univ-reims.fr

Comité scientifique

Mechtild Albert (PR, Université de Bonn)
María Dolores Albiac Blanco (PR, Université de Saragosse) mdalbiac@gmail.com
Rodrigo Brandão (PR, Université fédérale du Paraná, Brésil) rodribran@hotmail.com
Tobias Brandenberger (PR, Université de Göttingen, Allemagne)
Martin Breaugh (PR, York University, Toronto)
Bénédicte Brémard (PR, Université de Bourgogne): benedicte.bremard@u-bourgogne.fr
Yann Calberac (Université de Reims Champagne-Ardenne): yann.calberac@univ-reims.fr
Nathalie Caron (Sorbonne université): nathalie.caron@orange.fr
Catherine Chauche (MCF HDR honoraire, URCA CIRLEP)
Sabine Coelsch Foisner (PR, Université de Salzbourg)
Martin Elsky (PR, University of New York)
Stephan Etcharry (MCF, URCA CERHIC EA 2616): stephan.etcharry@univ-reims.fr
Ariela Epstein (Docteure en anthropologie, membre associée du LISST-Centre d'Anthropologie Sociale (UMR 5193), Université Toulouse-Jean Jaurès): epstein@univ-tlse2.fr
Xavier Giudicelli (MCF, URCA CIRLEP EA 4299): xavier.gudicelli@univ-reims.fr

Thierry Gontier (PR, Université de Lyon IPHIL EA 4187) thierry.gontier@univ-lyon3.fr
Françoise Heitz (PR honoraire URCA): francoise-heitz393@gmail.com
Georges Kleiber (PR émérite, Université de Strasbourg USIAS)
María Luisa Lobato (PR, Université de Burgos, Espagne)
Annick Louis (MCF HDR URCA, CRAL, CRIMEL et EHES))
Audrey Louyer (URCA, CIRLEP): audrey.louyer@univ.reims.fr
Eamon Maher (Institute of Technology Tallaght, Dublin, Irlande)
Alberto Mira (Reader, Oxford Brookes Université, Angleterre)
Rodrigo Nabuco (MCF, URCA CIRLEP EA 4299): rodrigo.nabuco@gmail.com
Augustin Redondo (PR émérite, Paris Sorbonne Nouvelle)
Elisabeth Rothmund (MCF, Université de Paris-Est-Créteil, REIGENN EA 3556 et IMAGER EA 3958): rothmund@u-pec.fr
Diego Sánchez Meca (PR UNED, Madrid, Espagne)
Stephane Sawas (PR INALCO, CERLOM)
Maria Tenchea (PR, Timisoara, Roumanie)

Savoirs en prisme ° 10
Les nouvelles formes d'écriture

n° coordonné par Véronique Le Ru, Machteld Meulleman & Éliane Viennot

Sommaire

Prolégomènes

Véronique Le Ru, Machteld Meulleman & Éliane Viennot, Introduction

Véronique Le Ru, Machteld Meulleman & Éliane Viennot, Entretien avec Éliane Viennot

Du fonctionnement problématique du masculin générique

5

Annie Geffroy, L'homme des droits et la citoyenne tout court : essais d'écriture inclusive pendant la révolution

Élise Huchet, « Les femmes peuvent-elles parler ? » : le problème de l'expression linguistique des identités de genre chez Monique Wittig et Judith Butler

Pascal Gygax, Ute Gabriel & Sandrine Zufferey, Le masculin et ses multiples sens : un problème pour notre cerveau... et notre société

Défis liés à la mise en pratique des NFE

Mireille Elchacar, La féminisation de la langue en français québécois : historique et points sensibles

Nicole Pradalier, Le genre altéritaïre et la construction d'épicènes

Giuseppe Sofo, Traduction du langage inclusif et échanges entre le français et l'italien

Comptes rendus

Maria Candea, Danièle Manesse & Gilles Siouffi : *Le féminin et le masculin dans la langue, l'écriture inclusive en questions*

Machteld Meulleman, *Cahiers de l'Éducation permanente* 53 : Écriture Inclusive « Hommes-Femmes : Toutes Égales »

« Les nouvelles formes d'écriture »

Introduction

Si l'écriture inclusive « désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes » (*Manuel d'écriture inclusive*, 2016-2017, Haddad Raphaël et Carline Baric, Agence Mots-Clés), cette définition soulève des questions fondamentales en philosophie et en linguistique quant à l'existence d'une corrélation entre la manière de parler et la manière de construire son rapport au monde. Wittgenstein, par exemple, déclare dans le *Tractatus-logico-philosophicus* (1918) que les limites de son langage sont les limites de son monde. Grand nombre de linguistes ne partagent pas cette conviction, puisque les phénomènes linguistiques ne sont généralement pas clairement liés aux phénomènes sociaux. En effet, malgré l'existence de différences morphosyntaxiques importantes entre les langues sur le plan du genre, par exemple, il ne semble pas y avoir de différences sociales fondamentales dans l'équilibre entre sexes entre les sphères linguistico-culturelles respectives. Ainsi, le genre grammatical peut avoir une fonction à la fois paradigmatique et syntagmatique dans certaines langues comme le français, où la plupart des pronoms et noms d'humains sont variables en genre et où il existe des phénomènes d'accord des noms avec l'adjectif et le déterminant, voire le participe, alors que ces deux fonctions peuvent être très restreintes dans d'autres langues comme l'anglais, où à de très rares exceptions près seuls les pronoms et les déterminants possessifs marquent la distinction entre masculin et féminin (fonction paradigmatique) et où l'adjectif est tout à fait invariable en genre comme en nombre (fonction syntagmatique). Peut-on en déduire que chaque système de langue entraîne une conception différente du masculin et du féminin, voire des femmes et des hommes ? Le débat sur le rapport entre langue et représentation est si profond qu'il dépasse largement le cadre d'un simple recueil d'articles, mais il n'est peut-être pas nécessaire de prendre position sur la question dans le cadre d'un numéro thématique sur les nouvelles formes d'écriture, puisque la question se pose déjà de savoir si l'emploi du genre masculin comme forme générique fait véritablement partie des phénomènes linguistiques ou s'il s'agit là d'une ingérence sociale qui, elle, véhicule sans nul doute des représentations sociétales.

Ainsi, pour ce qui est du français, Vaugelas, figure emblématique de la naissance de la grammaire française du tournant du xvii^e siècle et l'un des premiers membres de l'Académie française, préconisait l'accord de proximité avec des formules telles que « *le cœur et la bouche ouverte* » ou « *des travaux et des chaleurs excessives* ». En réalité, ce n'est qu'au xviii^e siècle que la règle selon laquelle

« le masculin l'emporte sur le féminin » a été instituée et cela pour des raisons plus proches de l'ordre social que de la rigueur grammaticale. Les propos le plus souvent cités des défenseurs de l'accord au masculin générique sont sans équivoque : « *Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte* », affirme le père Bouhours S.J., en 1675. « *Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* », n'hésitera pas à affirmer, un siècle plus tard, le grammairien Nicolas Beauzée. C'est par ailleurs dans le même contexte historique qu'un certain nombre de noms féminins désignant des activités prestigieuses, comme *philosophe*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc., ont été condamnés par les auteurs de grammaires et de dictionnaires.

En outre, si cette règle du « masculin qui l'emporte sur le féminin » a depuis été enseignée à des générations d'enfants, c'est bien qu'il s'agit d'une règle grammaticale qui ne relève pas du système linguistique lui-même, puisqu'elle n'émerge pas spontanément dans leur langue et qu'elle doit donc leur être inculquée explicitement sous la forme d'une formule facile à mémoriser. Comme l'a bien montré Éliane Viennot dans son ouvrage *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* (éd. iXe, 2014, 2017 pour la seconde édition augmentée d'un chapitre), cette règle exprime et instaure historiquement, par sa puissance formulaire précisément, un rapport inégalitaire entre les sexes.

Enfin, le fait que l'idée du masculin générique ne soit qu'une création artificielle au service d'enjeux idéologiques inégalitaires entre les sexes ressort également des considérations (pseudo-) linguistiques sur la question. Loin d'avoir éclairé le fonctionnement de la langue française, cette règle n'a en effet fait que brouiller les esprits, notamment en attribuant au masculin le statut de genre « neutre ». Ainsi, le français moderne ne connaissant pas le genre neutre d'un point de vue morphologique, le genre masculin aurait hérité de la fonction de neutralisation sémantique du neutre en latin. Dans le *Rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie* (1998) on lit textuellement : « Héritier du neutre latin, le masculin se voit conférer une valeur générique, notamment en raison des règles du pluriel qui lui attribuent la capacité de désigner les individus des deux sexes et donc de neutraliser les genres ». Il s'agit là d'un énoncé qui illustre très clairement la confusion qui règne sur le fonctionnement du neutre en latin et dans les langues romanes qui en sont issues. Il est en effet bien connu que les mots de genre neutre en latin ont donné lieu à des noms tant de genre masculin que féminin (cf. *Dictionnaire étymologique roman*). En outre, la fonction du genre neutre en latin était de déterminer de façon arbitraire le comportement grammatical d'un certain nombre de noms inanimés surtout concrets et non de désigner les personnes humaines de façon générique.

Quatre siècles après l'introduction de la règle selon laquelle le « masculin l'emporte sur le féminin », où en est-on ? La prise de conscience que l'on peut revenir sur la masculinisation de la langue est en train de s'opérer : 75 % des Français sont pour l'écriture égalitaire au sens large (recours aux termes féminins ou épiciens et aux doubles flexions), d'après l'institut de sondage Harris-

interactive (enquête rendue publique en octobre 2017). Au même moment, 314 enseignants et enseignantes ont annoncé ne plus enseigner que « le masculin l'emporte sur le féminin » (Manifeste du 7 novembre). Des néologismes sont proposés ici et là (*iels, toustes, ceuses...*) et de fait, ces nouvelles formes d'écriture se multiplient dans les journaux, les courriels, les messages intranet des entreprises, des collectivités territoriales et des institutions.

Comme nous venons de le voir, la question des nouvelles formes d'écriture ne peut et ne doit pas se réduire à des questions d'ordre linguistique. C'est pourquoi ce numéro propose d'apporter un éclairage interdisciplinaire sur la question. En préambule de ce numéro thématique, nous proposons un entretien avec Éliane Viennot où nous faisons le point avec elle sur ses vingt années de réflexion sur la question des nouvelles formes d'écriture, question dont elle est la « spécialiste interdisciplinaire » au sens où elle a une triple formation de littéraire, d'historienne et de linguiste sur cette problématique. Suite à ce préambule, le numéro comporte six articles qui déploient leurs réflexions autour des deux dimensions théorique et pratique de la question des nouvelles formes d'écriture.

Un premier ensemble de trois articles pose la question du « masculin générique », dont le fonctionnement problématique constitue sans doute l'une des raisons d'être des nouvelles formes d'écriture, à travers un triple spectre historique, philosophique et psycholinguistique. La première contribution est signée par Annie Geffroy, spécialiste de la Révolution française, qui reprend ici une étude entamée naguère à propos du mot *homme* (celui dont on a proclamé les droits à cette époque), qu'elle compare au mot *citoyen* (compagnon de l'autre dans la fameuse Déclaration). La réflexion actuelle la conduit à montrer comment le premier a échoué à inclure le signifiant *femme*, malgré la définition établie par l'Académie depuis son premier Dictionnaire (*Homme* signifierait aussi « les deux sexes »), alors que le second y est parvenu, puisque durant toute la Révolution les femmes et les hommes ont été interpellés et nommés *citoyennes* et *citoyens*. Elle souligne également la double inclusivité performée par le mot féminin, puisque *citoyen* ne faisait qu'effacer les statuts sociaux divisant les hommes, alors que *citoyenne* abolissait également la différence de statut conjugal, déjà effective à la fin de l'Ancien Régime à travers les appellatifs *Madame* et *Mademoiselle*. Victoire de courte durée, comme on le sait, mais représentative de l'ouverture du peuple à la possibilité de l'égalité, en dépit des verrouillages organisés en haut lieu.

Vient ensuite une contribution d'ordre philosophique : l'article d'Élise Huchet « “Les femmes peuvent-elles parler ?” Le problème de l'expression linguistique des identités de genre chez Monique Wittig et Judith Butler » se présente comme une mise en discussion des positions de Wittig par Butler à l'aune d'une critique féministe du langage. Dans la très abondante littérature consacrée à la seconde, cette discussion n'est pas très connue et le mérite de l'article est de présenter d'abord les positions de Wittig avant d'envisager sa critique. Cette partition de l'étude a l'avantage de mettre en lumière l'apport décisif de la première dans l'analyse politique du pouvoir des mots et de mieux faire comprendre par ce biais le point d'attaque de Butler, à savoir que Wittig reste-

rait prise dans un schéma d'analyse marxiste selon lequel le pouvoir est répressif et ne peut être contré qu'à la faveur d'un renversement des positions au sein d'un champ de forces (sociales) pré-identifiées. Butler propose plutôt de s'appuyer sur un schéma d'analyse foucauldien pour proposer une forme de résistance qui joue dans les relations de pouvoir et en déplace voire en retourne les effets assujettissants en puissances de subjectivation (suivant la dynamique d'un « *empowerment* »).

10

Enfin, dans leur contribution intitulée « Le masculin et ses multiples sens : Un problème pour notre cerveau... et notre société », Pascal Gygax, Ute Gabriel et Sandrine Zufferey montrent que le cerveau humain a du mal à gérer l'utilisation dite générique de la forme grammaticale masculine en français, en étayant leurs arguments de nombreuses recherches récentes en psychologie expérimentale. Ainsi, l'emploi du « masculin générique » induit souvent des représentations exclusivement masculines, alors que les expériences menées sur l'usage des nouvelles formes inclusives orientent au contraire vers des représentations mixtes, même si certaines notations graphiques restent difficiles à traiter par le cerveau, sans doute en raison d'un manque d'habitude d'exposition à ces formes.

La deuxième partie du numéro est consacrée aux difficultés liées à la mise en pratique des nouvelles formes d'écriture, que ce soit au niveau politico-institutionnel ou proprement linguistique, en termes de stylistique et de traductologie notamment. Mireille Elchacar résume l'histoire déjà quarantenaire de la promotion du langage égalitaire au Québec, en précisant qu'elle a surtout touché le lexique des noms de métier et de fonction, et en examinant de près les différentes recommandations de l'organisme en charge de la langue française, l'OLF, aujourd'hui OQLF. Elle retrace la réception, par la presse et le public en général, de ces préconisations qui n'ont guère soulevé de protestations, mais peut-être avant tout en raison de leur timidité : non seulement les nouveaux noms féminins ne sont que des termes masculins augmentés d'un *e* qui ne s'entend pas (*auteure...*), mais l'Office a cautionné longtemps l'idée qu'on pouvait, dans un texte officiel, signaler par une note liminaire que le masculin employé désigne les deux sexes. Par ailleurs, l'article montre que la réflexion sur la syntaxe, et notamment sur la mise en cause du masculin générique et de la règle qui veut que le masculin « l'emporte », est peu avancée. L'Office invite autant à éviter les tournures trop ouvertement sexistes que celles qui affronteraient la tradition construite depuis le xvii^e siècle, et la presse ne fait pas grand écho, voire s'amuse, des débats enflammés qui ont eu lieu récemment en France sur ce sujet. De la même manière, les pronoms personnels communs proposés pour remplacer les pronoms genrés ne retiennent guère l'attention ou provoquent des réactions de rejet – que certains observateurs et observatrices condamnent cependant, invitant à comprendre les besoins qui ont motivé leur création, et à saluer cette créativité qui redonne au français un statut de langue ouverte aux changements, face à l'attractivité de l'anglais, bien connu pour ses faibles contraintes en matière de genre.

Nicole Pradalier, qui est à la fois linguiste et écrivaine, se penche sur les différents sens possibles de l'épicénie, en développant une distinction établie par

Julie Abbou entre un sens sémantique (« cheval » serait dans le langage courant – comme scientifique – valable pour *cheval* et *jument*) et un sens morphosyntaxique (« journaliste » est véritablement valable pour les femmes et les hommes qui exercent cette activité), pour montrer que ce phénomène varie avec le contexte, l'évolution de la langue et les besoins réels des locuteurs et locutrices. Elle illustre son propos avec l'exemple d'un périodique créé pour une population de l'Aveyron et destiné à s'adresser réellement à tout le monde, qui a engendré des débats sur la manière de nommer les femmes et les hommes à égalité, mais s'est également confronté à la nomination des personnes *trans*. Expérience qui a mis en évidence la fonction informative de ce qu'elle appelle le « genre altéritaïre ». Pradalier montre ensuite comment la communauté universitaire s'est saisie de ces questions nouvelles, apparues avec l'évolution sociale et le désir de mieux nommer la diversité humaine, et les diverses réponses qui ont pu leur être apportées. Enfin, elle invite à faire un détour par l'approche de la création, en prenant en compte aussi bien la question de la musicalité des nouvelles formes que celle de la néologie, qui offre de multiples moyens de faire place à la nouveauté, à la diversité, à l'égalité. Le dernier article de ce numéro aborde les difficultés qui se posent au moment de traduire l'utilisation des nouvelles formes d'écriture.

Dans son article intitulé « Traduction du langage inclusif et échanges entre le français et l'italien », Giuseppe Sofo montre comment deux langues romanes aussi proches que le français et l'italien présentent des différences morphologiques qui ont donné lieu à des formes d'écriture inclusives partiellement différentes. Ainsi, les troncatures au point médian sont propres au français, où les formes féminines incluent souvent les masculines, alors qu'en italien, où la variation en genre se manifeste à travers une opposition vocalique, seule la barre oblique est possible. Ces différences interlinguistiques posent des difficultés de traduction, notamment en termes d'équilibre entre « dépaysement » et « domestication ». Lorsqu'il est impossible de reproduire une marque d'inclusivité sur un mot précis, l'auteur propose de le compenser ailleurs dans le texte, tout en maintenant un degré de marquage inclusif comparable dans le texte global et tout en tenant compte du fait que l'emploi de marques inclusives ne manifeste pas un même niveau de militantisme dans les deux langues.

Cependant, l'une des difficultés majeures auxquelles les nouvelles formes d'écriture font face est sans doute la résistance à laquelle elles continuent à donner lieu. En témoigne l'un des deux comptes rendus de parutions d'obédiences diverses qui closent ce numéro. Tout en donnant toute sa place au débat linguistique sur les nouvelles formes d'écriture, ce numéro thématique espère montrer toute l'importance d'aborder la question des nouvelles formes d'écriture dans une perspective interdisciplinaire, en montrant la synergie à laquelle aboutissent les réflexions issues des autres domaines concernés comme la psycholinguistique et la traductologie, mais aussi l'histoire, la philosophie et la stylistique.

Auteurs

Véronique Le Ru

Université de Reims Champagne-Ardenne

leru@club-internet.fr

Machteld Meulleman

Université de Reims Champagne-Ardenne

machteld.meulleman@univ-reims.fr

Éliane Viennot

Université de Saint-Étienne

eliane-viennot@orange.fr

Entretien avec Éliane Viennot

I. Contextualisation historique des recherches sur les nouvelles formes d'écriture (abrégées en NFE) et actualité de la question

— *Quelles sont, selon vous, les étapes qui ont marqué la réflexion sur les NFE et la prise de conscience de l'importance de cette question ?*

— Pour ce qui est de l'écriture, qui n'est qu'un volet du langage égalitaire, voilà une trentaine d'années que les gens favorables à une moindre invisibilité des femmes dans les discours réfléchissent et cherchent des moyens d'y parvenir. Le désir de nommer les deux noms au lieu de considérer que le masculin suffit pour évoquer les deux sexes a conduit à expérimenter diverses formes d'abréviations lorsque ces termes ont un radical commun. La réflexion a aussi porté sur les accords, avec la campagne « Que les hommes et les femmes soient belles », en 2011, et sur le terme *homme*, impropre à désigner l'espèce humaine. Des groupes, notamment dans la communauté LGBTQI, ont également expérimenté quelques pronoms nouveaux (*iels, ceux, toutes...*). Mais le moment où le grand public a entendu parler de ces innovations est l'automne 2017, avec la polémique déclenchée par des membres de la « Manif pour tous » autour du manuel scolaire des éditions Hatier, qui affichait quelques points médians dans des titres de chapitre. C'est aussi le moment où a paru le manifeste « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », signé par 314 enseignant·es qui appelaient à renouer avec l'ancienne souplesse des accords. Par la suite, des centaines d'entreprises, d'administrations, de groupes politiques, de communautés territoriales, de journaux... ont cherché à « s'y mettre ». Cela dit, l'absence de formation ou de connaissance des meilleures techniques conduit souvent à des résultats peu satisfaisants.

— *Quelles sont les grandes lignes que vous défendez dans la diffusion de ces NFE ?*

— Je soutiens l'idée que le langage égalitaire repose, à 90 %, sur des ressources intrinsèques à la langue française et en usage depuis des siècles : les noms de métiers, de fonctions ou de titres féminins, les accords de proximité ou de sens, les doublets, la désignation des humains par d'autres mots que *homme*. Tout·e francophone de bonne volonté peut, du jour au lendemain, s'exprimer sans sexisme. Dans ce cadre, j'appelle à utiliser les substantifs formés par nos ancêtres (*autrice, professeuse, proviseuse, rapporteuse...*), et non les « faux féminins » ou les « masculins travestis » qui ont surgi depuis trente ou quarante ans,

et qui sonnent à l'oral comme leurs équivalents masculins. Je promeus aussi le pronom attribut *la*, que les masculinistes ont tant travaillé à faire disparaître (« On ne naît pas femme, on la devient »), mais qui ne demande qu'à revenir parmi nous, pour peu qu'on sache qu'il a été d'usage courant. Les vraies nouveautés sont rares. Pour l'abréviation des doublets à l'écrit (qui est facultative, comme toutes les abréviations !), je préconise le point médian, unique dans les mots au pluriel, et réservé aux termes proches morphologiquement (maximum deux lettres de différence) : *Français-es, élu-es, lycéen-nes*. Pour les autres termes, j'invite à écrire les deux, par ordre alphabétique si on n'a pas de préférence : *acteurs et actrices, menteurs et menteuses* – en alternance avec des périphrases quand c'est possible, pour ne pas alourdir. J'appelle aussi à renouer avec les accords traditionnels, si pratiques, si respectueux de nos oreilles et de notre pensée, et qui en outre évitent bien des abréviations (« *Les joueurs et les joueuses introduites à la seconde mi-temps* », « *Les infirmières et le traducteur arrêtées vendredi* »). J'utilise peu les nouveaux pronoms, à part *toustes*, parce qu'ils ne me paraissent pas satisfaisants, mais j'appelle à rester ouvert-e aux propositions qui viennent ou viendront, et à les juger à l'aune de trois critères : l'utilité, l'égalité, la facilité. Je ne cherche pas à créer une langue idéale, mais à aménager la nôtre au mieux, pour qu'elle soit praticable par les millions de francophones que nous sommes. Mais surtout, je crois en la combinaison de toutes ces ressources. J'écris depuis quelques années des livres entiers en langage égalitaire, que les éditeurs les plus classiques acceptent parce qu'ils ne présentent aucune difficulté de lecture. J'appelle aussi à une profonde réforme de l'orthographe, tant pour des raisons politiques (l'actuelle n'est faite que pour renforcer la distinction de classe) que pour l'écriture inclusive. Les adjectifs qui ne varient pas à l'oral, par exemple, pourraient devenir épïcène à l'écrit aussi (*nul-le* pourrait s'aligner sur *ridicule, civil-e* sur *facile*, etc.), ce qui éviterait des abréviations. Ceux qui constituent des exceptions – que les imprimeurs de la Renaissance avaient commencé à faire disparaître – en prenant un *x* au masculin pourraient se terminer avec un *s* (*heureus-e*, pourrait s'aligner sur *français-e, rous-se* sur *gros-se*, etc.), ce qui permettrait l'abréviation plutôt que la répétition. À l'écrit, bien sûr.

— *Quelles sont les cinq publications que vous jugez les plus importantes que vous avez consacrées au sujet ?*

— Je citerai d'abord mes trois ouvrages. Le premier, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* (éd. iXe, 2014, 2017 pour la seconde édition augmentée d'un chapitre) est une présentation de tous les domaines modifiés par les grammairiens masculinistes, élargie à des explications historiques (pourquoi cette entreprise ?), aux tentatives pour faire « changer de sexe » les mots désignant des inanimés, et aussi à ce que j'appelle les « frappes collatérales » : sexisme des grammaires, modification des appellations des humains, etc. Le second est *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »* (éd. iXe, 2016), que j'ai fait avec des linguistes, dont Anne-Marie Houdebine, qui avait assuré la direction scientifique de la commission de terminologie de 1984. Nous y avons montré l'ancienneté des efforts des académiciens pour masculiniser la langue, et surtout leur incom-

pétence croissante depuis le début du xx^e siècle. L'ouvrage reproduit aussi les textes officiels de l'institution et des articles de ses francs-tireurs parus dans la grande presse. Le troisième, *Le Langage inclusif : pourquoi, comment* (éd. iXe, 2018) est le produit de la polémique de l'automne 2017 et du succès foudroyant de « l'écriture inclusive » dans les mois qui ont suivi. Il m'a semblé qu'il fallait donner des armes aux personnes qui se lançaient (en soulevant des contestations virulentes) : des informations historiques et linguistiques sur les bonnes raisons que nous avons pour poursuivre dans cette voie, et des conseils pratiques pour faire au mieux. Je citerai également deux de mes articles. Le premier, « Genrer, dégenrer, regenrer : la langue, un terrain de lutte pas comme les autres », a paru dans un ouvrage dirigé par Christine Bard et Frédérique Le Nan : *Dire le genre. Avec les mots, avec le corps* (Paris, CNRS éditions, 2019, p. 271-296). J'ai voulu y mettre en évidence le lien entre les changements linguistiques et les contextes sociaux et politiques, pour éclairer les enjeux actuels : la reféminisation (ou la démasculinisation) de la langue à laquelle nous assistons est la seconde, et elle ne tombe pas davantage du ciel que la première. L'autre article, « À propos de la croyance en l'inclusion du signifié *femme* dans le mot *homme* », paraîtra dans le livre *Droits humains pour toutes et tous* (éd. iXe, 2020). En faisant cette recherche, j'ai découvert trois autres pots aux roses : le premier, c'est qu'on doit cette croyance à l'Académie ; le second, c'est qu'elle est née en 1945 ; le troisième, c'est que la fameuse majuscule qui ferait toute la différence entre le sens générique et le sens particulier n'est pas apparue avant les années 1960.

— Cette question est d'une grande actualité, pensez-vous qu'elle puisse un jour être périmée ? Ou est-elle inscrite à présent dans un nouveau domaine de recherches, et si oui, lequel ?

— Ce sujet ne va plus nous quitter, à moins que l'égalité cesse de progresser dans notre société. La prise de conscience a été très lente, comme dans le cas des violences faites aux femmes, parce que, là aussi, la domination masculine paraît naturelle, immémoriale, inévitable. Les deux domaines sont d'ailleurs étroitement liés. De même qu'on commence juste à comprendre que *toutes* les femmes sont victimes de violences plus ou moins graves, on commence tout juste à réaliser que, dans la plupart des discours portant prétendument sur une population mixte, on arrive à des 90, 95 % de termes masculins, voire 100 %. Là-dessus, d'une certaine manière, les recherches débutent, et le chantier est immense. Le vocabulaire des activités féminines, qui a mobilisé l'essentiel des recherches dans l'aire francophone, n'est que la partie émergée de l'iceberg. On a aussi comparé des langues entre elles, pour voir comment elles exprimaient les deux genres. Mais l'aspect historique de l'affaire a jusqu'à présent été très peu investigué, de même que les liens entre le linguistique et le politique, les liens entre la langue et le contexte social. Et toutes les langues doivent être explorées sous ces divers angles, y compris celles où, prétendument, « il n'y a pas de genres ». Les femmes étant sociologiquement de plus en plus nombreuses dans la recherche, je suis persuadée que ces études vont se multiplier.

II. Enjeux politiques des NFE

— *La diffusion des NFE est-elle un moyen de lutter contre la domination masculine ?*

— Bien entendu. À l'oral comme à l'écrit, c'est un extraordinaire révélateur de la superficialité du consensus sur l'égalité qui caractérise nos sociétés. En théorie, tout le monde y est favorable. Mais dès qu'une femme se présente comme *maitresse de conférences*, ou dès qu'un homme appartenant à un syndicat majoritairement féminin prononce une phrase comme « Nous sommes désireuses d'aller de l'avant », certaines personnes sont au bord de l'évanouissement. Et tout le monde comprend de quoi il est question : faire reculer sa majesté le masculin, donc signifier aux hommes qu'ils prennent trop de place – partout !

— *En quoi historiquement la disparition des noms féminins de métiers au XVII^e siècle (comme philosophe ou juge, en usage auparavant) a permis d'instaurer une logique de domination masculine ?*

— Il faut y ajouter *autrice, médecine, peintresse et poétesse*. La liste est courte, à cette époque, mais hautement significative : les noms féminins condamnés concernaient la pensée, la création, le savoir, le jugement. C'était une manière de signifier que les femmes n'ont rien à faire sur ces terrains. Quant à obliger celles qui voulaient malgré tout s'y avancer à porter des noms masculins, c'était leur faire comprendre qu'elles entraient en territoire étranger, et qu'elles prenaient les risques liés à une telle transgression : recevoir des coups (moqueries, discriminations, captations d'héritage...), le faire sans pouvoir se plaindre ni compter sur la solidarité des autres femmes, se nier en tant que femme.

— *Cela correspond-il à une personnification masculine de l'État-Nation en rapport avec la loi salique ? (Louis XIV, l'État, c'est moi, inventeur du culte de la personnalité masculine, et corollairement constitution d'une monarchie absolue de droit divin).*

— Le rapport existe, mais il est complexe. « L'État c'est moi » n'implique rien en matière de sexe : les rois ont toujours voulu voir la population à leurs pieds, et d'ailleurs plutôt les hommes que les femmes, qui ne les menaçaient pas. C'est la clergie (la classe savante aux affaires dans la haute administration, la « communication » et l'enseignement supérieur) qui a mené cette danse, dans les deux domaines. C'est elle qui a mis au point la théorie de la loi salique, et qui en a fait la première des « lois fondamentales de l'État » ; les rois, eux, n'ont jamais voulu de règle dictant leur conduite, les constitutions leur ont été imposées. Ce qui a motivé l'entreprise de masculinisation de la langue française est plutôt le démarrage de l'instruction féminine au début du XVII^e siècle, la constitution du vivier de femmes lettrées qui en a découlé, et l'arrivée fracassante des meilleures sur la scène littéraire, à partir des années 1650 (Scudéry, La Suze, Deshoulières, Villedieu, Lafayette, Aulnoy, Bernard...). Le lien avec la loi salique existe néanmoins : au début du XVII^e siècle, sous le règne d'Henri IV, beaucoup de gens – notamment dans la classe savante – pensent que la présence des femmes au pouvoir, c'est du passé. Le roi a combattu au nom de cette disposition, il a fait chanter ses louanges, on s'attend à ce qu'il légifère pour l'inscrire dans le marbre.

Or il n'en fait rien, et deux régentes lui emboitent le pas. Des théoriciens de la politique se dépêchent donc de renforcer la légitimité de la prétendue loi, tandis des hommes qui s'intéressent à la langue en font autant dans cet autre domaine symbolique. C'est dans l'air du temps, pour les masculinistes.

— *La question des NFE n'est-elle pas la question féministe par excellence, entendue comme lutte contre les formes de domination et d'oppression des femmes ?*

— Je ne crois pas qu'il y ait une « lutte principale ». Tout ce qui concourt à faire reculer la domination masculine est bon à prendre. Mais il est vrai que ce terrain est d'une importance capitale. L'apprentissage de la plus grande valeur du masculin, et donc de la plus grande valeur des hommes, et donc du droit des hommes à dominer les femmes, se fait dès qu'on apprend à parler. Ensuite l'école enfonce le clou : elle nous confirme que c'est normal, que c'est l'usage, que c'est bien. La violence symbolique est immense. D'autant que non seulement on la subit, mais on la reproduit soi-même ! À chaque fois qu'on ouvre la bouche ou qu'on écrit une phrase, on signale qu'on accepte l'ordre des mâles, on le conforte, et on l'enseigne aux enfants. Comprendre ça – ce qu'on nous a fait, ce qu'on nous fait faire – est éprouvant, d'où la résistance acharnée de certaines femmes. Non seulement elle n'est pas « étonnante », comme on l'entend souvent, mais elle est logique. Pour transgresser les ordres reçus et intégrés, il faut du temps, de la réflexion, de l'autonomie. Mais dès que la chose a fait son chemin, on a une force décuplée, on devient capable d'attraper l'ennemi par la barbichette et de lui rire au nez. C'est un sentiment de joie et de libération extraordinaire.

III. Spécificité des NFE dans la langue française

— *La question des NFE se pose-t-elle dans la langue française de manière spécifique ou a-t-elle une résonance universelle dans toutes les langues, y compris celles qui utilisent un genre neutre ?*

— Le désir de parler et d'écrire de manière moins sexiste se fait jour depuis une cinquantaine d'années dans tous les grands pays qui se déclarent favorables à l'égalité des sexes, et où des progressistes travaillent à modifier les lois et les comportements. Il semble que le sujet surgisse quelques décennies après l'accès à la citoyenneté, lorsqu'il s'avère que les changements qui devraient en découler tardent à se faire, que des gens résistent, que les inégalités persistent. Partout, on en est venu à interroger « les mentalités », et donc le langage, comme outil de formatage des esprits. Et partout, des changements ont été proposés. Mais évidemment, les solutions envisagées ne sont pas les mêmes selon les langues. Elles divergent presque complètement entre l'anglais (où l'on cherche plutôt à éradiquer ce qui reste de féminin, comme *actress*) et les langues romanes (où la lutte contre l'hégémonie du masculin passe par la reféminisation du lexique et des accords). Au sein même des langues romanes, les stratégies sont différentes parce que les marques de genres ne sont pas les mêmes, et aussi parce que d'autres facteurs jouent, comme l'état des forces en présence (féministes, pro-

gressistes, conservateurs), le rôle de l'État, la présence ou non d'une institution type Académie... Au sein de la zone francophone, enfin, on voit qu'il y a eu d'assez grandes différences, liées à ces derniers facteurs. J'ai toutefois l'impression que les approches vont s'ajuster. Parce que du temps a passé et qu'on peut juger ce qui a été expérimenté ; parce que la réflexion s'est approfondie ; parce que l'Académie française a déposé les armes ; parce que la société s'est emparée du sujet... et parce que la langue française est la langue française ! Elle contient en elle-même les solutions – ou elle résiste aux changements qui ne lui conviennent pas. Quant au neutre, il est hors sujet. Là où il existe, il sert à parler des choses – sauf cas tout à fait exceptionnels, pour désigner les enfants (sans doute traditionnellement ressentis comme ne faisant pas encore partie de la population sexuée) ou les êtres « chosifiés » (les prostitué·es, en latin et en grec ; l'épouse, en allemand...).

— *L'analyse de Françoise Héritier selon laquelle, anthropologiquement, il n'y a pas de société matriarcale car les femmes ont toujours constitué une valeur d'échange dans une logique de domination masculine, s'étend-elle aux langues ? Sont-elles faites par les hommes et pour les hommes (au sens de la gent masculine) ?*

— Les langues orales sont le fait des peuples – et donc des femmes, pour moitié, voire un peu plus puisqu'elles sont massivement en charge des enfants en bas âge. Les langues écrites sont le fait des « clergés », des savants. Dans certains contextes, ces gens parlent entre eux, ils ont leurs idiomes, ils vont même parfois jusqu'à entretenir des langues mortes, ou « littéraires ». Dans d'autres contextes, ils sont chargés – ou se chargent – de travailler sur les langues vernaculaires. Dans ce cas, ils essaient la plupart du temps de mettre de l'ordre dans un matériau qui leur échappe sans cesse, et s'ils ne sont pas secondés par d'autres institutions, notamment l'école et les administrations, c'est impossible. Mais même quand ils le sont, il arrive que le « désordre » demeure, notamment quand leurs rêves sont impossibles à comprendre, comme c'est le cas en France depuis le début du xx^e siècle : tout le monde est scolarisé, mais personne n'a assimilé la règle de l'accord du participe passé avec *avoir* (ou avec les verbes pronominaux), et la plus grande partie de la population est larguée en matière d'orthographe, tant elle a été complexifiée. Il faudrait que les ajustements soient rapides, fréquents, et que les logiques intrinsèques des langues soient suivies. Le participe passé conjugué avec *avoir*, par exemple, n'est plus ressenti comme un adjectif, donc il est illusoire de penser que les gens vont l'accorder. Et les noms féminins sont nécessaires à la désignation des femmes dans les langues romanes, donc il est illusoire de penser que les gens vont cesser d'en créer chaque fois qu'ils en ont besoin.

— La période que nous vivons montre tout cela à grande échelle : tant de gens se sont emparés de la parole publique, grâce à l'informatique et l'Internet, et tant de médias n'ont plus les moyens de rémunérer des correcteurs ou des correctrices, que la « vraie langue » se laisse voir partout. Et cette vraie langue n'est pas seulement celle des « ignorants », comme disaient autrefois les gens cultivés : à présent, c'est celle des journalistes, des politiques, des expert·es de ceci

ou de cela, à vrai dire de toutes les personnes qui n'ont pas un·e professionnel·le de la communication pour repasser derrière elles. Blanquer ne connaît pas les règles d'accord, il ne sait pas conjuguer les verbes du 3^e groupe au passé simple, et tout le monde le sait grâce aux reportages qui l'ont révélé ! En revanche, tout le monde sait faire des féminins (*blogueuse, slameuse, pédégère...*), on n'a pas besoin des savant·es pour ça. On est donc à la veille d'une grande prise de conscience : soit les institutions qui ont la main sur la langue enseignée réalisent qu'il faut réformer très vite et très profondément (l'orthographe, la grammaire), et accepter le vocabulaire féminin forgé par tout·e un·e chacun·e, et entendre les nouvelles demandes de la société (parler moins masculin), soit elles coulent. En ce sens, le dernier rapport de l'Académie est en avance, pour une fois : « Faites ce que vous voulez », dit-il en substance, « c'est trop compliqué »¹.

— *Peut-on imaginer une langue qui véhicule l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et les NFE sont-elles le bon outil pour instaurer une telle langue ?*

— Le langage est une pratique sociale. Si le masculin domine le féminin dans les langues qui usent de ces genres, c'est parce que les sociétés qui les ont produites sont caractérisées par la domination des hommes sur les femmes. Celles qui s'acheminent vers l'égalité connaissent des transformations de leurs langues – lentes, parce que ce chemin est long et qu'il est encombré de gens qui font du sur-place ou qui voudraient aller dans l'autre sens. Le langage est une sorte de thermomètre. Il faut que plusieurs domaines avancent pour qu'il enregistre des changements. La bagarre pour la parité a été menée parallèlement à une bagarre linguistique. Sur les deux terrains, on a avancé. Au Parlement, dans les conseils généraux, à la tête des municipalités, les hommes sont passés de plus de 90 % à 60-70 %. On est très loin de la parité ! C'est à peu près la même chose en langue : *maire, ministre, garde des sceaux* sont désormais majoritairement employés au féminin, et *magistrate, ambassadrice, sénatrice* sont devenus banals ; mais des secteurs entiers de la droite n'en veulent toujours pas, et une bonne partie de la classe savante et médiatique s'accroche encore maladivement aux faux féminins *auteure, proviseure, rapporteure...*, voire aux vrais masculins *maître, médecin, poète...* L'avancée spectaculaire d'*autrice*, depuis dix ans, est exactement parallèle à l'entrée en scène d'une nouvelle génération de féministes, et à la prise de conscience que le secteur culturel est ravagé par la domination masculine (l'accablant rapport de Reine Prat date de 2006). La coupe du monde féminine de foot, cette année, a été l'occasion de faire progresser spectaculairement *défenseuse, entraîneuse, sélectionneuse*, mais elle a aussi permis de dénoncer largement les discriminations massives dont souffrent les sportives – autre domaine traditionnellement considéré comme l'apanage des hommes. De fait, c'est partout qu'il faut instaurer l'équilibre entre les sexes, et cela prendra des décennies – pour autant qu'on avance avec détermination. Si des sociétés y parviennent un jour, je ne doute pas que leurs langues auront peu à peu enregistré ces modifications.

1 Voir <http://www.Elianeviennot.fr/Langue/Acad2019-Decryptage.pdf>

Auteurs

Questions

Véronique Le Ru

Université de Reims Champagne-Ardenne

leru@club-internet.fr

Machteld Meulleman

Université de Reims Champagne-Ardenne

machteld.meulleman@univ-reims.fr

Réponses

Éliane Viennot

Université de Saint-Étienne

eliane-viennot@orange.fr

L'homme des droits et la citoyenne tout court : essais d'écriture inclusive pendant la Révolution

Résumés

À partir d'une trentaine d'exemples, Annie Geffroy retrace le débat sur le sens du mot *homme* (générique, ou sexué) pendant la Révolution française. À une inclusion ratée dans la loi, elle oppose la réussite, dans l'échange quotidien, de l'appellatif *citoyen/citoyenne* : non seulement l'expression est morphologiquement paritaire, mais elle efface, pendant un bref moment anticipateur, toute référence au statut marital des femmes.

Based on some thirty examples, Geffroy's paper traces the history of the debate about the meaning of *man* (generic or gendered) during the French Revolution. She shows the contrast between the failure of inclusion in the law and the success, in everyday conversation, of the term of address "*citoyen/citoyenne*" (male/female citizen): not only is the expression morphologically egalitarian, but, for a brief, prefigurative time, it erased all reference to the marital status of women.

Mots-clés : Révolution française, appellatifs, homme, citoyen/citoyenne

Keywords : French Revolution, terms of address, man, the male/female citizen

En évoquant les débats qui, pendant les années de la Révolution, portent sur les paires de mots *homme/femme* et *citoyen/citoyenne*, je voudrais montrer comment un nom, potentiellement générique c'est à dire incluant les deux sexes, rate l'inclusion tandis qu'un autre, sur un plan quotidien et fugitivement, la réussit.

Je m'appuierai sur une trentaine de textes, regroupés en annexe dans l'ordre chronologique. Ils ont des statuts historiques et énonciatifs très divers : entre un article de dictionnaire, un discours, une lettre, un rapport de police, quels points communs ? Un même statut linguistique d'énoncés attestés, qui témoignent de la réalisation de possibles-en-langue dans un discours.

L'homme potentiellement inclusif des droits

En latin, *homo* a deux sens : générique – ne disons surtout pas neutre ! – ou sexué. Le nominatif *homo* donne en français le pronom *on*, et l'accusatif

hominem le nom *homme* ; mais y a-t-il eu continuité sémantique d'une langue à l'autre ? Vers 1360, Oresme affirme que non (texte 1). En 1694, la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie dit que oui, et établit les deux acceptions, *espèce humaine* et *sexe masculin* (t. 2). Les éditions suivantes redisent la même chose, et les dictionnaires concurrents suivent peu à peu. La langue enregistre donc deux sens, mais le discours ne peut en actualiser qu'un à la fois, car ils sont, en toute logique, incompatibles : *homme* ne peut pas, à la fois, inclure et exclure les femmes.

En 1788, une solution radicale est suggérée : *les femmes*, paraît-il, *veulent abolir... le mot femme !* (t. 4). Moins drastiquement, l'ambiguïté est levée quand le texte comporte une définition (t. 22). Elle l'est encore, et c'est le cas le plus fréquent, quand le contexte offre un terme associé ou opposé à *homme*. Il en est ainsi dans les textes 9 (*l'homme/ sa compagne*), 11 (*les hommes/ nous*), 15 (*les femmes/ les deux sexes*), etc. Parfois, c'est le référentiel, le monde extérieur, qui commande l'interprétation. Quand Robespierre définit la France comme « une nation de 25 millions d'hommes », *hommes* est un équivalent d'*habitants* (t. 14). Mais, en l'absence de précision contextuelle ou référentielle, on hésite sur le sens à donner au mot. Il peut alors véhiculer une exclusion non dite... et celles-ci sont les plus efficaces !

Dans la Déclaration de 1789 comme dans celles qui suivirent, on n'a ni définition ni terme associé, et aucun univers de faits qui serve de pierre de touche, puisqu'il s'agit d'une proclamation de principes. Le lecteur est renvoyé à son propre univers de référence, et/ou à celui qu'il prête au collectif auteur du texte. La divergence possible n'est pas mince, puisqu'il s'agit de l'égalité des droits politiques pour les deux sexes, acquise aujourd'hui mais qui ne l'était pas en 1789. Il risque donc de projeter rétroactivement sur le texte (et ce d'autant plus qu'il est sacré !) des valeurs actuelles qui pouvaient être étrangères à ses rédacteurs, et de lire le mot *homme* dans la Déclaration selon sa sensibilité personnelle : ce flou, comme toute imprécision, est le véhicule idéal pour le maintien d'un sexisme implicite.

Le 26 août 1789, l'Assemblée constituante, après avoir discuté et voté les 17 articles du texte, renvoie corrections et achèvement après la rédaction de la Constitution elle-même. Mais, en septembre 1791, elle conserve la version initiale. C'est que ledit texte est vite devenu un bloc sacré donc intouchable, table de la loi, catéchisme et credo popularisant le syntagme *droits de l'homme* si opportunément ambigu. Cent soixante ans plus tard, le Préambule de la Constitution de 1946 (t. 35) récupère ce bloc, mais le complète par des ajouts. Le premier, qui « garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme », rappelle (et prouve) que le mot *homme* dans le texte de 1789 est bien lu, en 1946 encore, comme sexué. C'est seulement après cette date que peut s'installer, puis dominer la lecture générique. Des deux interprétations, universaliste ou sexiste, c'est la première qui semble aujourd'hui naturelle ; mais c'est la seconde qui l'était il y a 250 ans.

Née en 1943, j'ai cru à l'interprétation universaliste au début de mes études en 1955, et je m'y suis accrochée pendant vingt-cinq ans, malgré des doutes crois-

sants, jusqu'à la lecture en 1982 du recueil *Les Femmes dans la Révolution française*¹. Ces textes sont aujourd'hui bien connus (et disponibles sur Gallica), mais ils l'étaient beaucoup moins il y a cinquante ans. Et on peut hésiter sur le statut à donner à certains d'entre eux : plaisanteries, persiflages ? En 1971, P. M. Duhet considérait la *Requête des dames* (t. 10) comme un « faux décalogue », car « les femmes ne parlent pas ainsi »². Ne sachant pas comment « les femmes » parlent (ou devraient parler), je trouve aujourd'hui ce texte fort facétieux, ce qui ne l'empêche pas d'être prophétique !

Je ne suis pas la seule à avoir cru à l'interprétation inclusive, universaliste, de l'expression *droits de l'homme*. J. Godechot (1909-1989) affirmait, en 1951, que « Robespierre réclama le suffrage des femmes³ ». D. Godineau, en 1989, ne commet pas cette erreur, mais elle attribue l'antiféminisme de l'époque à « des questions de mentalités⁴ », ce qui est une quasi-tautologie, peut-être une excuse, mais pas une explication.

Bien sûr, la mentalité dominante de l'époque est sexiste et ségrégative : les femmes sont un ensemble à part ; pour certains elles sont, plutôt que des personnes, des propriétés, et avant d'avoir des droits elles sont un droit (de l'homme, bien entendu). Car parfois, le mot *femme* ne possède pas même le sème *humain*. En 1793, Dufourny dénonce Chabot qui vient d'épouser Léopoldine Frey, sœur de riches banquiers autrichiens : « Une femme est un vêtement », et les « étoffes étrangères » sont proscrites (t. 28). En 1794, Duffay, curé abdicataire, se vante d'avoir échangé « un vieux bréviaire contre une jeune républicaine » (t. 29). Comment l'objet ainsi désigné pourrait-il être sujet d'un quelconque droit ? Quand elle est vue comme un être humain, c'est un humain bien particulier. En 1789 Marat, dans son projet de déclaration, se débat (il n'est pas le seul !) entre nature et société. Si l'homme « a le droit de se reproduire », sa partenaire n'a qu'un *gré*. Dans l'état de nature, il n'y a que *doux penchant*. Mais dans l'état de société, femmes et enfants sont « représentés par les chefs de famille » ; où est donc passée la *violence* présente dans ledit état ? (t. 9).

En juillet 1789, Sieyès introduit la distinction, promise à un bel avenir, entre citoyens *actifs* et *passifs*. Et les femmes appartiennent, « du moins dans l'état actuel » concède-t-il (t. 8), à la seconde catégorie. Fr. Héritier a pointé cette paire non symétrique comme le pilier de la « valence différentielle des sexes », comme le trait qui, d'Aristote à l'*Encyclopedia Universalis* (-325, +1984) oppose le gamète à l'ovule⁵. En juillet 1792, la section du Louvre conteste la distinction de Sieyès : les citoyens, si pauvres soient-ils, « servent la patrie par leurs bras, par

1 *Les Femmes dans la Révolution française 1789-1794*, 70 reprints (pétitions, pamphlets, affiches), présentés par Albert Soboul, 2 vol., EDHIS, 1982. Je l'utilise en donnant, après le titre du recueil abrégé en *FRF*, le n° du reprint.

2 Paule-Marie Duhet, *Les Femmes et la Révolution*, Paris, Archives /Julliard, 1971, p. 40.

3 Jacques Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1951, 3^e éd. revue et corrigée 1985, p. 50. Il s'appuyait sur le discours de Robespierre contre le suffrage censitaire (avril 1791), dans *Ceuvres*, SER, t. 7, p. 158-174.

4 Dominique Godineau, entrée « Femmes/féminisme » dans le *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, p. 442.

5 Françoise Héritier, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 204.

leurs femmes et par leurs enfants »... mais ils ne vont pas jusqu'à donner à leurs possessifs un sens réciproque (t. 18).

Souvent, cerise sur le gâteau, c'est dans son propre intérêt que la femme est exclue. En 1791, Talleyrand réserve aux hommes les *pouvoirs publics*⁶ : cette exclusion sert « le bonheur commun, surtout celui des femmes » (t. 15). Lanjuinais, en 1793, la réitère comme conforme à la *nature* ; si on la transgressait, « les hommes et les femmes n'y gagneraient rien de bon » (t. 23). Ladite nature, comme le droit censé en être issu, est souvent évoquée pour mettre les femmes à part (t. 9, 23, 29), mais elle peut aussi servir d'argument pour l'égalité (t. 16, 17) : preuve que la notion se décline dans l'histoire et les sociétés de diverses façons, comme l'a montré l'anthropologie⁷.

On trouve heureusement, dans le chœur sexiste, des dissonances. La revendication égalitaire s'exprime pendant la Révolution, et elle comporte forcément une levée d'ambiguïté sur le sens du mot *homme*. Quels moyens linguistiques sont utilisés ?

Quand on pense féminisme, on pense d'abord, et avec raison hélas, à Condorcet. Pourquoi hélas ? Il parle en 1788 des « droits du genre humain » (t. 5). En 1789, dans son projet de déclaration, il définit l'autorité des maris comme une violation de la « liberté naturelle » des épouses. Mais, dans le résumé qu'il publie, la précision a disparu. En 1790, il prend à nouveau parti pour « l'admission des femmes au droit de cité »⁸. Mais, élu à la Convention et membre de son Comité de constitution, il propose le 15 février 1793 un nouveau projet de Déclaration qui conserve les signifiants ambigus *homme* et *citoyen*. Ce « silence de Condorcet »⁹ me semble d'autant plus déplorable que, dans le débat de 1793, d'autres Conventionnels font, eux, des propositions fort claires.

Guyomar publie en avril 1793 *Le partisan de l'égalité politique*, et préconise de donner à *homme* le sens générique (t. 22). Romme propose la même solution : « Tout homme de l'un ou de l'autre sexe », une fois adulte, devient *citoyen* (t. 21).

Le recours au masculin comme genre non spécifié fait toujours l'objet de débats animés. On l'a constaté en 1984, lors de la commission Roudy-Groult sur la féminisation des noms de métier, qui suscita l'ire de l'Académie. Si l'on en croit B. Cerquiglini, qui a fait le récit des affrontements politico-linguistiques de ces trente dernières années, le débat est aujourd'hui quasi-périmé¹⁰.

En 1789, les optimistes espèrent pouvoir étendre la Déclaration aux femmes *aussi* ; les pessimistes, ou les plus lucides, y voient d'abord une continuation de l'ancien patriarcat¹¹. Les militantes appliquent des droits, en participant aux affaires publiques par l'écrit, la manifestation, le vote, la réunion, et essaient de les faire avaliser par les autorités. En mars 1792, devant l'Assemblée législative,

6 L'expression *femme/fille publique* signifie, jusque vers 1900, une prostituée.

7 Voir Philippe Descola (dir.), *Les Natures en question*, Paris, Odile Jacob, 2018.

8 *Journal de la Société de 1789*, n° 5, 3 juillet 1790 ; reprint n° 25 dans *FRF*.

9 Christine Fauré, « Condorcet et la citoyenne », *Corpus*, 2, 1986, p. 133.

10 Bernard Cerquiglini, *Lella ministre est enceinte*, Paris, Seuil, 2018.

11 À propos des attitudes optimiste ou pessimiste, du verre à moitié plein ou vide, Geluck demande : pourquoi ne sert-on que des demi-verres ? (*Le Chat pète le feu*, Paris, Casterman, 2018, p. 11). À quoi je propose d'ajouter : de quel breuvage s'agit-il ? Et qui nous le sert ?

Pauline Léon réclame le droit des femmes à s'armer, comme « tout individu », pour leur défense ; sauf, et elle court-circuite le mot décisif, si on prétend que « la Déclaration des Droits n'a point d'application pour les femmes » (t. 17). En juillet 1793, des citoyennes de la Section des Droits de l'Homme affirment que les devoirs sont différents pour les deux sexes, mais pas les droits ; là encore, le mot litigieux est évité : « La déclaration des droits est commune à l'un et l'autre sexe » (t. 25). Il est assumé, au contraire, par des femmes de la section Beaurepaire venues affirmer leur soutien à la nouvelle constitution, en même temps que leur contestation : elles revendiquent « l'entier exercice [...] des droits de l'homme » (t. 26).

D'autres sont plus sensibles à ce qui ne change pas. En mars 1789, des « dames françaises » constatent une « espèce d'exclusion du sexe féminin » qui fonctionne « réellement et effectivement, quoique non expressément » (t. 6). Excellente façon de définir le procédé qui, trois mois plus tard, passera par (avec, sous) le mot *homme*. En novembre, Madame la M. de M... reproche aux hommes que « leurs déclarations de droits nous laissent dans l'état [...] d'esclavage » (t. 11). En 1790, la pauvre Javotte reprend précisément le vocabulaire de l'Ancien Régime : face à l'*aristocratie*, aux *privileges* des hommes, les femmes constituent désormais « le second ordre du royaume » (t. 12).

En 1791 une autre femme, bien identifiée celle-là, associe, sur un ton tout aussi provocateur, dénonciation et revendication. La *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d'Olympe de Gouges (t. 16) est remarquable, d'abord parce qu'elle calque exactement son modèle. On pourrait penser, à la lecture du titre seul, qu'elle se borne à remplacer *homme* par *femme* et *citoyen* par *citoyenne*. Ce serait déjà quelque chose, car un plagiat fait, par son seul énoncé, dénonciation. Mais Olympe fait beaucoup plus. Dès le préambule, elle affirme que les femmes aussi sont des *représentantes de la Nation*. Affirmation réitérée dans de nombreux articles qui coordonnent *hommes et femmes, citoyennes et citoyens*. Et le texte ne se borne pas à cette coordination. L'article 4 nomme la cause de l'oppression : c'est la « tyrannie perpétuelle » de l'homme. L'article 10 comporte un ajout qui deviendra célèbre, en associant le déshonneur de *l'échafaud* à l'honneur de *la tribune* (Olympe sera guillotinée deux ans après ce manifeste). L'article 11 précise que la liberté d'expression est « un des droits les plus précieux de la femme [car] elle assure la légitimité des pères envers leurs enfants ». Cas particulier, mais fondamental : nommer le père réel est interdit aux femmes. La loi parle à leur place, les laissant strictement sans voix : un enfant né pendant le mariage est supposé être celui du mari légal, quoi que dise la mère. Olympe, fille naturelle, pointe là un déni de parole qui est au fondement de la société patriarcale, et auquel le nouveau régime ne toucha pas.

Le consensus autour de la Déclaration, en 1789 comme lors de sa célébration à cent puis deux cents ans de distance, me frappe par son pouvoir d'édulcoration, d'euphémisation¹². La plus courante consiste à dire que pendant la Révolution la

12 Sur cette tendance, encore bien vivante chez la plupart des historien-nes, voir Michèle Riot-Sarcey, « Femmes en marge de l'humain universel », dans *Permanences de la Révolution*, PEC/La Brèche, 1989, p. 119-127.

femme obtint les droits civils, mais pas (encore) les droits civiques/politiques. L'affaire est un peu plus compliquée : civilement, la femme fut loin d'obtenir les mêmes droits que l'homme, mais elle obtint celui, politique entre tous, d'être parfois exécutée pour propos contre-révolutionnaires. Une autre édulcoration de l'histoire, plus subtile mais à mon avis plus perverse, dira que tous ces problèmes se posent, oui, mais après la Révolution, au siècle suivant.

La Révolution de 1789-99 a transféré la souveraineté du roi au peuple, mais, dans ce transfert, elle a reconduit la (pseudo-)loi salique : la souveraineté reste masculine (t. 22). Si tout cela avait été clairement dit, on ne célébrerait plus, je pense, un tel monument de sexisme. C'est donc, comme souvent, grâce au non-dit, aux modifications du signifié sous l'impassibilité durable d'un signifiant, que certains peuvent trouver actuel un texte aussi daté. Ce constat n'aurait certainement pas plu à nos grands ancêtres, si persuadés pour la plupart de la clarté de leur discours. Saluons donc la providentielle ambiguïté de la langue, qui a permis de garder intacte, jusqu'ici, la lettre de nos modernes tables de la loi.

En avril 1989 à Toulouse, lors du colloque *Les femmes et la Révolution française*¹³, l'assemblée vota une motion linguistique (unanimité moins 1 voix contre et 6 abstentions), qui demandait le remplacement de l'expression *droits de l'homme* par *droits humains*. Comme femme et citoyenne, j'ai voté cette motion ; comme linguiste, j'ai douté de son succès, parce qu'une expression figée... tend à le rester ! L'évolution viendra, comme souvent, des traductions, c'est-à-dire des autres langues. La Déclaration universelle de 1948 n'a que soixante-dix ans, et ses articles abondent en termes génériques (*personne, individu, êtres humains*), mais son titre usuel conserve pourtant en français le substantif litigieux, dans sa virtuelle inclusivité¹⁴.

À cette inclusion ratée, j'opposerai la réussite, hélas momentanée, du mot *citoyenne*, dans un usage linguistique bien particulier.

La citoyenne tout court

Citoyen, terme de relation, indique le lien qui rattache une personne à une collectivité, la cité, qui n'est plus simplement la ville. Autour de ce noyau central, trois valeurs. La première, matérielle, est celle d'habitant d'un pays, et elle se féminise sans problème. La seconde, axiologique, indique une position morale ; se vouloir *citoyen*, c'est se soucier du sort de la cité, du bien public. Là encore, le mot se féminise sans subir de dégradation. Mais la troisième, juridique, définit le titulaire du « droit de cité », et l'*Encyclopédie* affirme en 1753 que le titre est accordé aux « membres de la famille d'un citoyen proprement dit ; mais ils ne le sont pas vraiment » (t. 3).

Un titre peut être juridique, et donc donner des droits ; ce peut être aussi un titre de politesse (on dit aujourd'hui, dans les formulaires, une *civilité*), un appellatif, une façon de s'adresser. Celui de *citoyen* comme unificateur des trois

13 *Actes*, 3 vol., PU de Toulouse-Le Mirail, 1990.

14 Voir entre autres *Le Monde* du 12/12/2008.

ordres est préconisé, au nom du roi, par son Garde des sceaux Barentin à l'ouverture des États généraux, le 5 mai 1789 (t. 7). Lors des débats qui retravaillent toutes les réalités politiques et les termes qui les expriment, le problème du sens et du référent juridique de *citoyen/citoyenne* est posé et reposé, dans les débats sur les constitutions et les règlements électoraux (1789, 1791, 1793, 1795), mais aussi à propos de l'éducation, de l'état-civil, des métiers, c'est à dire à peu près continuellement.

Citoyen se généralise après l'abolition, en août 1789, des droits d'Ancien Régime, réassurée linguïstiquement en juin 1790 par la suppression des titres. La définition des droits comporte des discriminations qui, dans le nouveau régime, monarchique jusqu'en 1792, républicain jusqu'en 1804, varieront, sauf sur un point : ils sont refusés aux femmes. C'est d'autant plus important que le vote, objet d'une véritable sacralisation, s'appliquait à beaucoup plus de domaines qu'aujourd'hui¹⁵. C'est donc à l'aune du "tout électoral" instauré en 1791 qu'il faut mesurer la mise à l'écart des femmes, exclues des assemblées primaires. En 1791, elles ne sont pas les seules exclues ; mais la perception différentielle des deux exclusions, celle de certains hommes et celle de toutes les femmes, dure jusqu'à aujourd'hui. Dans son dernier ouvrage, M. Gauchet sait, et dit bien, que le *tous* (pauvres et riches) invoqué par Robespierre contre le suffrage censitaire n'inclut pas les femmes ; mais cela ne l'empêche pas d'écrire qu'il fut l'un des fondateurs du *suffrage universel*¹⁶.

Après la révolution du 10 août 1792, la Législative convoque une Convention, qui doit rédiger une nouvelle constitution. Le problème de la citoyenneté des femmes est alors reposé. Lanjuinais, dans son rapport, oppose *sens rigoureux* et *langage ordinaire*. Mais il vend la mèche en signalant lui-même la *confusion* du langage politique jusque dans son expression la plus élaborée, la constitution (t. 23). Les femmes pourront-elles tirer profit de cette confusion ? Dans la pratique, certaines ont pris le droit de citoyenne, et l'ont imposé, avec plus ou moins de succès. Elles sont, bien sûr, dans la rue ; elles sont dans les tribunes des clubs et des assemblées, sorte de sas, de zone tampon entre la vie réelle et l'espace ségréatif politique. Mais *les tribunes* ne sont pas *la tribune* ! Elles participent à des clubs mixtes, qui existent depuis 1790. Un pas est franchi quand elles s'imposent dans certaines assemblées primaires, ou fondent des clubs strictement féminins. La « Société des Citoyennes républicaines révolutionnaires » est fondée à Paris le 10 mai 1793 ; elle obtient l'affiliation aux Jacobins en août ; mais elle est dissoute le 30 octobre : un décret de la Convention interdit les clubs et sociétés de femmes, « sous quelque forme que ce soit ». Ce décret, immédiatement appliqué, eut de l'écho : si les femmes n'avaient plus le droit de se réunir entre elles, on pouvait peut-être aussi leur interdire de voter dans les sociétés populaires mixtes (t. 30) ? Que Michelet appelle *hasard* une telle mesure (t. 34) est un exemple, parmi cent autres, de l'euphémisation sexiste en la matière. C'est pourtant dans ce cadre que prospéra l'appellatif *citoyenne*, véritable néologisme révolutionnaire, sur lequel je voudrais m'attarder maintenant.

15 Serge Aberdam, *Démographes et démocrates*, SER, 2004, p. 18.

16 Marcel Gauchet, *Robespierre*, Gallimard, 2018, p. 11, 32, 36, 46, 67.

L'appellatif est tout ce qui, dans l'usage courant, et d'abord dans l'emploi vocatif, précède ou remplace le nom d'une personne : mélange d'habitudes et de règlements, c'est un véhicule des hiérarchies sociales. Pendant la Révolution, les systèmes subtils de l'Ancien Régime sont soumis au crible de la critique égalitaire et à la volonté de refonte de la vie quotidienne. L'appellatif est un acte de discours, un « performatif » qui n'a besoin, pour être opératoire, que d'être énoncé. Tout homme aujourd'hui est appelé *monsieur* : cette civilité n'a plus rien à voir avec le sieur/seigneur étymologique. Même chose pour une femme à l'époque révolutionnaire ; si on l'appelle *citoyenne*, elle l'est, puisque l'appellatif est d'abord cela : une façon réglée de s'adresser à quelqu'un. Or, si tout le monde n'écrit pas, tout le monde parle ! On peut passer une journée sans débats politiques, mais pas sans échange oral. *Citoyenne* a donc été entendu et utilisé par des personnes, hommes ou femmes, qui pouvaient très bien n'avoir aucun accès à la culture écrite, et/ou aux subtilités du droit. Dans la familiarisation avec l'idée d'égalité des sexes, il a rempli un rôle culturel immense, qui dépassait les limitations juridiques. Et il a souvent servi de point d'appui aux revendications : si l'usage les appelait *citoyennes*, elles pouvaient demander à l'être pleinement (t. 31). C'est dans cet emploi que je vois le fait linguistique le plus massif ; ce fut, de plus, un vrai néologisme, car si le tutoiement pouvait se réclamer de la logique et du modèle romain, aucune société je crois, avant la France de 1792, n'avait utilisé *citoyenne* comme appellatif quotidien ; essayons d'en cerner plus précisément l'usage.

Cela commence, bien sûr, par *citoyen*. L'habitude de désigner les hommes par *monsieur*, terme longtemps réservé à la petite noblesse, est déjà courant. Après l'abolition des titres il se trouve, par élimination, en situation de monopole et se répand progressivement. C'est à la fin de 1790 que je trouve le premier emploi de l'appellatif *citoyen* dans des lettres d'Augustin Robespierre (t. 13). Fin août 1792, la Commune de Paris demande aux ministres de remplacer *monsieur* par *citoyen* (t. 19). À la fin de septembre, pendant les quatre premières séances de la Convention, l'ancien domine encore le nouveau dans les adresses lues à la tribune (douze « Monsieur le président » contre un seul « Citoyen président »). On a dit, et on dit encore, qu'un décret avait rendu *citoyen* obligatoire ; je n'en ai pas trouvé trace. Pendant le Directoire, le nombre de circulaires rappelant à l'ordre les fonctionnaires publics prouve que l'usage, justement, s'éteint. Mais Bonaparte resta le *citoyen Consul* jusqu'à la proclamation de l'Empire.

Pour *citoyenne*, l'histoire est à peu près la même... mais à peu près seulement. À Paris, la Commune fait appel, spécifiquement, aux *citoyennes*, dans une adresse de septembre 1792 les invitant au travail paramilitaire (t. 20) ; mais son usage disparaîtra avant *citoyen*. Pourquoi ? *Citoyen* remplace un seul appellatif, *monsieur* ; *citoyenne* en remplace deux : *madame* et *mademoiselle*. Ces deux termes n'ont pas encore tout à fait, à la fin du XVIII^e siècle, leur sens d'aujourd'hui. On rencontre encore *mademoiselle* pour indiquer une dignité sociale inférieure à *madame*. Mais déjà la paire sert à expliciter le statut marital : *mademoiselle* pour la femme non mariée, *madame* pour l'épouse. La généralisation de *citoyenne* marque donc un changement beaucoup plus important que

pour *citoyen* : le nouvel appellatif remplace le système ancien, mais il innove en supprimant toute spécification du statut conjugal. Jeune ou vieille, mariée, célibataire ou veuve, toute femme reçoit un appellatif propre, qui la rattache à la collectivité politique sans passer par l'intermédiaire d'un homme. Véritable nouveauté qui s'installe en 1792, disparaît avant 1800, et dont le français a mis plus de deux siècles à retrouver l'équivalent.

On ne peut pas dire que *citoyenne* fut consensuel pendant la période même où il fut le plus utilisé. Souvent ceux qui préconisent son emploi veulent en faire un usage ségrégatif. En septembre 1793, Claire Lacombe a osé appeler Robespierre *monsieur* ; Chabot l'attaque en l'appelant *madame* (t. 27). L'appellatif est axiologiquement chargé : le refuser, c'est « cracher sur la république » (t. 24). Il n'eût pas le temps de perdre sa dimension polémique. Quoiqu'il en soit, volonté révolutionnaire ou conformisme, l'usage fut assez général. Dans le recueil *Les Femmes dans la Révolution française*, j'ai recensé l'autodésignation des autrices : *madame/mademoiselle* domine de 1789 à 1792, *citoyenne* leur est préféré en 1793 et 1794. Ainsi Claire Lacombe signe *Madame Lacombe* en juin-juillet 1792, mais *la citoyenne Lacombe* en septembre 1793. L'appellatif *citoyenne*, par la non-spécification maritale, et par sa discordance avec le statut légal des femmes, constitue un double scandale, qui cesse avec le Consulat (t. 33).

Les deux usages du mot *citoyenne* pendant la Révolution marquent donc un fort contraste : la référence légale se conclut toujours par l'exclusion des femmes, mais l'appellatif quotidien signifie leur présence et leur relation directe à la cité. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la Révolution, conçue en termes d'avant/après, a bien liquidé les restes du féodalisme, pour le remplacer par un système pur, c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, purement sexiste : pour les hommes, un appellatif unique, pour les femmes, un marquage quasi-obligatoire. On peut mesurer, à cette aune, le dépassement que représentait *citoyenne*. En 1798, le *Dictionnaire* de l'Académie parle de « simple qualification » (t. 32). Simple, vraiment ?

Conclusions

Avec les exemples du terme *citoyenne* et du syntagme *droits de l'homme*, j'ai essayé d'illustrer la réussite fugitive d'un appellatif réellement égalitaire, et l'échec d'un substantif pourtant potentiellement inclusif. Quelles conclusions en tirer ?

Le problème des droits politiques et du statut des femmes dans la société est explicitement évoqué, et tranché, pendant les années de la Révolution. Il est évoqué en des termes directement politiques : *esclavage, aristocratie, tyrannie, privilèges* (t. 6, 10, 11, etc.). S'il est tranché, en 1789, par le silence des constituants, ce n'est pas à cause du mot *homme*, mais c'est en partie grâce à lui. Le non-dit, le supposé évident, le prétendu naturel servent toujours les dominants.

Le genre est une construction sociolinguistique, qui part de la variable biologique du sexe mais ne se limite jamais à celle-ci ; il exprime toujours un

imaginaire, une représentation idéologique du sexe dans la pensée et la langue. Pour pénétrer cet imaginaire, il faut remonter au passé, l'interroger, le comparer à l'imaginaire d'aujourd'hui : il faut donc être résolument anachronique¹⁷.

Le projet de décret qui conclut la *Requête des Dames* à la fin de 1789 (t. 10) me paraît, avec un recul de deux bons siècles, fort bien ciblé. Elles réclamaient l'égalité des droits dans la société (art. 1, 2) et dans le couple (art. 4), la liberté d'habillement (art. 5), l'admission aux fonctions politiques, judiciaires, militaires (art. 7, 8, 9), tous droits désormais acquis. Reste l'accès aux fonctions ecclésiastiques (art. 10), que seule l'Église catholique romaine interdit encore aux femmes. Mais l'article 3, linguistique, me semble aujourd'hui en cours de réalisation : « Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble ».

Auteure

Annie Geffroy

CNRS

annie.geffroy@wanadoo.fr

Œuvres citées

- ABERDAM, Serge, *Démographes et démocrates*, Paris, SER, 2004.
- BRIVE, Marie-France (dir.), *Les Femmes et la Révolution*, 3 vol., Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989-1991.
- CERQUIGLINI, Bernard, *Le/la ministre est enceinte*, Paris, Éditions du Seuil, 2018.
- DESCOLA, Philippe (dir.), *Les Natures en question*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- DUHET, Paule-Marie, *Les Femmes et la Révolution*, Paris, Archives /Julliard, 1971.
- FAURÉ, Christine, « Condorcet et la citoyenne », *Corpus*, 2, 1986, p. 129-137.
- GAUCHET, Marcel, *Robespierre*, Paris, Gallimard, 2018.
- GELUCK, Philippe, *Le Chat pète le feu*, Paris, Casterman, 2018.
- GODECHOT, Jacques, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1951, 3^e éd. revue et corrigée 1985.
- HÉRITIER, Françoise, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- LORAUX, Nicole, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Le genre humain*, 27, 1993, p. 127-139.
- RIOT-SARCEY, Michèle, « Femmes en marge de l'humain universel », dans *Permanences de la Révolution*, Paris : PEC/La Brèche, 1989, p. 119-127.
- SOBOUL, Albert, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989.
- SOBOUL, Albert, *Les Femmes dans la Révolution française 1789-1794*, 70 reprints (pétitions, pamphlets, affiches), 2 vol., Paris, EDHIS, 1982.

17 Voir Nicole Loraux, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Le genre humain*, n° 27, juin 1993.

Textes : HOMME/FEMME, CITOYEN/CITOYENNE, 1360-1946

1. Vers 1360, Oresme, préface à la traduction de *l'Éthique* d'Aristote, dans J. Chaurand, *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Bordas, 1977, p. 42.

« Homo signifie homme et femme et nul mot de françois ne signifie equipollement [...] et pour ce, ceste proposition est vraye *mulier est homo*, et ceste est fausse : femme est homme. »

2. 1694, Dictionnaire de l'Académie, 1^{re}éd.

« HOMME, s.m. Animal raisonnable. En ce sens il comprend toute l'espece humaine, & se dit de tous les deux sexes. [...] Se dit spécialement du sexe masculin. »

3. 1753, *Encyclopédie*, t. 3, p. 488 (article de Diderot).

« CITOYEN, s.m. [...] celui qui est membre d'une société libre de plusieurs familles, qui partage les droits de cette société, et qui jouit de ses franchises [...]. On n'accorde ce titre aux femmes, aux jeunes enfants, aux serviteurs, que comme à des membres de la famille d'un citoyen proprement dit ; mais ils ne sont pas vraiment citoyens. »

4. 1788, [J.M.B. Clément] *Petit dictionnaire de la Cour et de la ville*, Londres et Paris, Briand, t. 1, p. 124.

« Femme. Bientôt ce nom n'existera plus. Les femmes veulent l'abolir, et faire le nom d'homme des deux genres, comme en latin. »

5. 1788, Condorcet, *Lettres d'un bourgeois de Newhaven à un citoyen de Virginie*, dans *Sur les élections et autres textes*, Paris, Fayard, 1980, p. 214.

« N'est-ce pas en qualité d'êtres sensibles, capables de raison, ayant des idées morales, que les hommes ont des droits ? Les femmes doivent donc avoir absolument les mêmes, et cependant jamais, dans aucune constitution appelée libre, les femmes n'ont exercé le droit de citoyens [...]. Il s'agit des droits du genre humain, droits oubliés par tous les législateurs. »

6. 1789, mars, *Remontrances, plaintes et doléances des dames françaises* (reprint n° 5 dans *FRF*).

« La forme de convocation des états généraux [...] exclut réellement et effectivement, quoique non expressément, la moitié au moins de la nation, par cette espèce d'exclusion du sexe féminin. »

7. 1789, 5 mai, Barentin, ouverture des états généraux, dans *Réimpression de l'ancien Moniteur*, Paris, 1840-1843, t. 1, p. 5).

« Tous les titres vont se confondre dans le titre de citoyen ; et on ne connaîtra désormais qu'un sentiment, qu'un désir, celui de fonder sur des bases certaines et immuables le bonheur commun d'une nation fidèle à son monarque. »

8. 1789, 20-21 juillet, Sieyès, Assemblée constituante (*Archives parlementaires...*, t. 8, p. 256).

« Tous les habitants d'un pays doivent y jouir des droits de citoyen passif [...], mais tous n'ont pas droit à prendre une part active dans la formation des pouvoirs publics ; tous ne sont pas citoyens actifs Les femmes, du moins dans l'état actuel, les enfants, les étrangers,

ceux encore qui ne contribueraient en rien à soutenir l'établissement public ne doivent point influencer activement sur la chose publique. »

9. 1789, août, Marat, *La Constitution, ou projet de déclaration...*, dans *Œuvres politiques, 1789-1793*, Bruxelles, Pôle Nord, 1989, t. 1, p. 69-105.

« [p. 73] Chaque homme apporte au monde en naissant des besoins, la faculté d'y pourvoir, celle de se reproduire [...]. Là se bornent les droits naturels* de l'homme, droits incontestables, mais égaux pour tous les individus.

* L'homme a le droit de se reproduire. Mais peut-il l'exercer contre le gré de sa compagne ? Je ne le pense pas. Dans l'état de société [...] un sexe fait souvent violence à l'autre ; mais dans l'état de nature, la chose n'est pas possible, un doux penchant porte les sexes à s'unir. [p. 81] Tout citoyen étant membre du souverain doit avoir droit de suffrage, et la naissance seule doit donner ce droit. Mais les femmes et les enfants ne doivent prendre aucune part aux affaires, parce qu'ils sont représentés par les chefs de famille »

10. 1789, novembre, *Requête des dames à l'assemblée nationale* (reprint n° 19 dans *FRF*).

« Projet de décret. L'assemblée nationale, voulant réformer le plus grand, le plus universel des abus, & réparer les torts d'une injustice de six mille ans, a décrété & décrète ce qui suit : 1° Tous les privilèges du sexe masculin sont entièrement & irrévocablement abolis dans toute la France. 2° Le sexe féminin jouira à toujours de la même liberté, des mêmes avantages, des mêmes droits & des mêmes honneurs que le sexe masculin. 3° Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble [...]. 5° La culotte ne sera plus le partage exclusif du sexe mâle, mais chaque sexe aura droit de la porter à son tour. [...] 7° Toutes les personnes du sexe féminin pourront être admises indistinctement aux assemblées de district & de département, & même députées à l'assemblée nationale. »

11. 1789, novembre, *Lettre de Madame la M. de M...*, dans *Étrennes nationales des dames*, n° 1 (reprint n° 18 dans *FRF*).

« Remettons les hommes dans leur chemin, et ne souffrons pas qu'avec leurs systèmes d'égalité et de liberté, avec leurs déclarations de droits, ils nous laissent dans l'état d'infériorité ; disons vrai, d'esclavage, dans lequel ils nous retiennent depuis si longtemps. »

12. 1790, *Motion de la pauvre Javotte* (reprint n° 23 dans *FRF*)

« Messieurs, [...] La Révolution n'a rien fait pour les pauvres femmes [...]. L'inégalité des avantages perpétue à leurs dépens l'aristocratie masculine. [...] forcées de voir en vous le sexe à privilèges, elles se considèrent comme le second ordre du Royaume. »

13. 1790, Robespierre, lettres à Buissart, dans Robespierre, *Œuvres*, t. 3, Paris, SER, p. 92-93.

25 nov. : « Monsieur et ami » ; 13 déc. : « Citoyen et ami ».

14. 1791, 16 mai, Robespierre, discours, dans Robespierre, *Œuvres*, t. 7, SER, p. 384.

« Nous n'avons pas le droit de penser qu'une nation de vingt-cinq millions d'hommes, libre et éclairée, est réduite à l'impuissance de trouver facilement 720 défenseurs qui les vaillent. »

15. 1791, septembre, Talleyrand, Rapport sur l'instruction publique, dans D. Julia, *Les trois couleurs du tableau noir*, Paris, Belin, 1981, p. 311.

« Le but de toutes les institutions doit être le bonheur du plus grand nombre [...]. Si

l'exclusion des emplois publics prononcée contre les femmes est pour les deux sexes un moyen d'augmenter leur bonheur mutuel, c'est dès lors une loi que toutes les sociétés ont dû reconnaître et consacrer*.

* Or il nous semble incontestable que le bonheur commun, surtout celui des femmes, demande qu'elles n'aspirent point à l'exercice des droits et des fonctions politiques. »

16. 1791, septembre, Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (reprint n° 36 dans *FRF*).

« Préambule. Les mères, les filles, les sœurs [...] représentantes de la Nation [...]. Art. 4. L'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose [...]. Art. 6. La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et tous les Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. [...] Art. 10. La femme a le droit de monter sur l'échafaud : elle doit avoir également celui de monter à la tribune [...]. Art. 11. La libre communication des pensées [est] un des droits les plus précieux de la femme [car] elle assure la légitimité des pères envers leurs enfants. »

17. 1792, 6 mars, Pauline Léon, adresse à l'Assemblée nationale (reprint n° 31 dans *FRF*).

« Des femmes patriotes se présentent devant vous, pour réclamer le droit qu'a tout individu de pourvoir à la défense de sa vie et de sa liberté. [...] Vous ne pouvez nous refuser, & la société ne peut nous ôter, ce droit que la nature nous donne, à moins que l'on ne prétende que la Déclaration des Droits n'a point d'application pour les femmes. »

18. 1792, 25 juillet, pétition de la section du Louvre, dans F. Braesch, *La Commune du 10 août 1792*, Paris, Hachette, 1911, p. 130.

« [Il faut] donner le droit de citoyen actif à tous les citoyens qui payent même la plus légère contribution, attendu leurs justes murmures d'être comptés pour rien dans l'empire, tandis qu'ils servent la patrie par leurs bras, par leurs femmes et par leurs enfants. »

19. 1792, 22 août, arrêté de la Commune de Paris, dans M. Tourneux, *Procès-verbaux de la Commune de Paris* [1894], Paris, Société d'histoire de la révolution française, 2013, p. 53.

« Il sera écrit aux ministres pour les inviter à ne plus se servir du mot *monsieur* dans les lettres qu'ils adressent aux membres du conseil / de la Commune/ et à y substituer celui de *citoyen*. »

20. 1792, 3 septembre, proclamation du Conseil général de la Commune, dans Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la révolution française*, Paris, Éditions sociales, 1972, t. 3, p. 138.

« Citoyennes, le Conseil général de la commune ne croit pas devoir laisser votre patriotisme dans l'oisiveté ; vos mains ne dédaigneront pas de concourir avec les citoyens au salut de la commune patrie [...]. Hâtez-vous de vous rendre dans nos églises ; allez y travailler aux effets de campement [...]. C'est un moyen [...] d'anoblir le travail de vos mains et de contribuer avec nous au salut public. »

21. 1793, avril, Gilbert Romme, projet de déclaration, dans *Archives parlementaires...*, t. 62, p. 267.

« Section 1 article 2 : Tous les hommes ont un droit égal à la liberté, quels que soient leur âge, leur sexe et leur couleur [...]. Section 2 article 1 : Tout homme de l'un ou de l'autre sexe, dès qu'il est parvenu à maturité, a droit de consentir sa réunion au corps social, et alors il est citoyen. »

22. 1793, avril, Pierre Guyomar, *Le partisan de l'égalité politique...* (reprint n° 45 dans *FRF*).

« [p. 1] J'ai attaché la même idée que les Latins au mot *homme* [...] leur *homo* exprimait lui seul ces deux mots consacrés par l'usage, [p. 2] l'*homme*, la *femme* ; je m'en servirai donc aussi ; & si j'ai employé le mot *individu*, c'est qu'il m'a paru le plus propre à indiquer les hommes de tout sexe, de tout âge, tous membres, à mon avis, de la grande famille qui habite le monde. [...] la déclaration des droits de l'homme est-elle commune à la femme ? [...] Je dis oui, j'attends qu'un homme plus éclairé dise non. — [p.4] Affranchissons nous au plus tôt du préjugé de sexe — [p. 5] On me dira, sans doute, que la constitution a aboli la féodalité. Moi, je soutiens qu'elle en conserva la plus forte racine par la succession des seuls mâles au ci-devant trône constitutionnel de France [...]. — [p. 11] L'époque du nouvel ordre de choses laissera les femmes dans l'ancien [...] elles seront des servantes non gagées. [...] si elles n'ont pas droit de voter dans les assemblées primaires, elles ne sont pas membres du souverain. Ce sont deux vains mots pour elles [...]. Il faudra désormais les appeler *femmes* ou *filles* de citoyen, jamais *citoyennes*. Ou retranchez le mot, ou accordez la chose. »

23. 1793, 29 avril, Convention, Lanjuinais, Rapport sur la Constitution, dans *Archives parlementaires...*, t. 63, p. 561.

« Le comité [de constitution] paraît exclure les femmes des droits politiques ; plusieurs projets réclament contre cette exclusion [...]. Si les institutions les plus justes et les meilleures sont les plus conformes à la nature, il est difficile de croire que les femmes doivent être appelées à l'exercice des droits politiques. Il m'échappe de penser qu'à tout prendre, les hommes et les femmes n'y gagneraient rien de bon [...]. L'idée générale que réveille le mot de citoyen est celle de membre de la cité, de la société civile, de la nation. Dans un sens rigoureux, il signifie seulement ceux qui sont admis à exercer des droits politiques, à voter dans les assemblées du peuple [...]. Mais dans l'usage on applique cette expression à tous ceux qui sont du corps social, c'est à dire qui ne sont ni étrangers, ni morts civilement ; soit qu'ils aient ou non des droits politiques [...] voilà les citoyens dans le langage le plus ordinaire. Les publicistes et même les législateurs confondent souvent ces deux significations très différentes ; et de là l'obscurité, l'incohérence apparente de certaines propositions. Vous retrouvez cette confusion presque partout ; elle existe jusque dans la constitution de 1791 ; on pourrait même dire jusque dans le projet du comité de 1793. »

24. 1793, 14 juin, Rapport de l'observateur Dutard, dans A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du Département et de la Police secrète de Paris*, Leipzig, Veit, 1869, vol. 2, p. 87.

« [Les femmes de la Halle] ne veulent plus qu'on les appelle du nom de *citoyennes* ; elles disent qu'elles crachent sur la république. »

25. 1793, juillet, *Discours prononcé à la société des citoyennes républicaines révolutionnaires, par les citoyennes de la section des Droits de l'Homme, en leur donnant un Guidon sur lequel est la Déclaration des Droits de l'Homme* (reprint n°46 dans *FRF*).

« Et pourquoi les femmes douées de la faculté de sentir et d'exprimer leurs pensées veraient-elles prononcer leur exclusion des affaires publiques ? La déclaration des droits est commune à l'un et l'autre sexe, et la différence consiste dans les devoirs ; il en est de publics, il en est de privés. »

26. 1793, juillet, députation des femmes de la section Beaurepaire à la Convention, dans *Archives parlementaires...*, t. 68, p. 254.

« Les femmes [...] ne sont pas comptées dans le système politique. Nous vous demandons

des assemblées primaires et comme la constitution repose sur les droits de l'homme, nous en réclamons aujourd'hui l'entier exercice. »

27. 1793, 16 septembre, Jacobins, Chabot, dans *Réimpression de l'ancien Moniteur...*, t. 17, p. 695.

« Madame Lacombe, car ce n'est pas une citoyenne, m'avoua que ce n'était pas M. de Rey qui lui tenait à cœur [...]. C'est parce que j'aime les femmes que je ne veux pas qu'elles fassent corps à part, et qu'elles calomnient la vertu même. Elles ont osé attaquer Robespierre, l'appeler monsieur Robespierre ! Je demande que vous preniez envers ces Femmes révolutionnaires des mesures violentes, propres à réprimer cette manie insensée qui les a saisies. »

28. 1793, 16 novembre, Jacobins, Dufourny, *Journal de la Montagne*, t. 5, n°28, p. 57.

« Une femme est un vêtement ; si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la nation avait proscrit les étoffes étrangères. »

29. 1794, 21 janvier, lettre du curé abdicataire Duffay, cité par S. Bianchi, « Les curés rouges... », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 1985, p. 453.

« J'écoutai la voix de la nature et je fis l'échange d'un vieux bréviaire contre une jeune républicaine. »

30. 1794, 14 février, Rapport de l'observateur Rolin, dans P. Caron, *Paris pendant la Terreur*, Paris, Picard et fils, 1910, t. 4, p. 112.

« [Un orateur dit que] la convention nationale, par son décret qui interdit aux femmes le droit de s'assembler en société, leur interdisait le droit de voter dans les assemblées fraternelles [...]. Mais le citoyen Paris, membre de la Commune, soutint que la Convention nationale n'avait point eu le dessein d'ôter aux citoyennes la liberté d'opiner dans les assemblées dites fraternelles. »

31. 1794, avril, pétition de Thérèse Cabarrus à la Convention, dans *Réimpression de l'ancien Moniteur...*, t. 20, p. 307.

« L'usage, si souvent précurseur de vos décrets, a décerné aux femmes le beau nom de *citoyennes*. Que ce ne soit plus désormais un vain nom dont elles se parent, et qu'elles puissent aussi présenter avec orgueil, ou plutôt avec confiance, les titres véritables de leur civisme. »

32. 1798, *Dictionnaire de l'Académie*, 5^e éd.

« CITOYEN, ENNE Habitant d'une ville, d'une cité. On dit, qu'*Un homme est bon citoyen*, pour dire, que C'est un homme zélé pour sa patrie [...]. Le nom de citoyen, dans une acception stricte et rigoureuse, se donne à l'habitant d'une Cité, d'un État libre, qui a droit de suffrage dans les Assemblées du peuple, et fait partie du Souverain. » — Supplément : « CITOYEN, ENNE, subst. Nom commun à tous les Français et autres individus des nations libres, qui jouissent des droits de Citoyen. C'est, relativement aux femmes, une simple qualification. »

33. 1800, 28 février, *Journal des débats*, 7 ventôse an 8.

« Le titre de *madame* est généralement rendu aux femmes chez le Premier consul [...]. Comme elles n'exercent aucun droit politique, la qualification de *citoyenne* manque de justesse à leur égard, et offre l'inconvénient de ne présenter aucune distinction entre les personnes mariées et celles non mariées. Cependant les rapports généraux de la société rendent

souvent cette distinction nécessaire. Quant aux hommes, le titre de *citoyen* est le seul qu'on leur donne chez le Premier Consul, à moins qu'ils ne soient des étrangers. »

34. 1854, Michelet, *Les Femmes de la Révolution*, rééd. Paris, Hachette, s.d., p. 108.

« La Convention jugea, mais contre les victimes : elle défendit aux femmes de s'assembler. Cette grande question sociale se trouva ainsi étranglée par hasard. »

35. 1946, 27 octobre, Préambule de la Constitution, dans J. Godechot, *Les Constitutions de la France*, Paris, GF, 1979, p. 385.

« Le peuple français [...] réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 [...]. Il proclame en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux, ci-après : La loi garantit à la femme dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

« Les femmes peuvent-elles parler ? » : le problème de l'expression linguistique des identités de genre chez Monique Wittig et Judith Butler

Résumés

Le point de départ de cet article est la thèse énoncée par Monique Wittig dans *La pensée straight* selon laquelle certains sujets – et notamment les femmes – n'ont pas accès à la parole dans le langage dominant, ne peuvent pas dire « je » sans entrer immédiatement dans une contradiction performative. Nous analyserons la reprise de cette thèse par Judith Butler dans *Trouble dans le genre*, ainsi que sa critique. Si Butler, tout comme Wittig, cherche à dénoncer les formes de domination en termes de genre dont le langage est porteur, elle s'oppose en revanche à l'idée selon laquelle on pourrait se libérer de ce langage dominant. Dans la mesure où les sujets sont toujours déjà constitués par le langage du pouvoir, une « libération » est impossible. Butler y substitue l'idée de « resignification », et ouvre la voie à une politique du performatif permettant de lutter contre un langage excluant.

This article starts with the idea defended by Monique Wittig that some subjects –and among them women- can't speak in the dominating language, can't say "I", or this will provoke a performative contradiction. We will analyse how Judith Butler comments on this idea and criticizes it in *Gender Trouble*. Butler's aim, just like Wittig's, is to denounce all forms of gender domination transmitted by language, but she contests the idea that we can escape from the dominating language. Since subjects are always already defined by language, "liberation" is impossible. Butler substitutes the idea of "resignification", and opens the way to a politic of performativity enabling us to struggle against an excluding language.

Mots-clés : Wittig, Butler, langage, genre, domination

Keywords : Wittig, Butler, Language, Gender, Domination

À l'heure où les initiatives en faveur de l'inscription de l'égalité de genre dans la langue se multiplient, non sans susciter d'ailleurs de nombreux débats sur les modalités de mise en œuvre d'une telle évolution, il est nécessaire de revenir sur l'analyse des formes de domination – en termes de genre notamment – dont une langue peut être porteuse.

La critique féministe du langage se développe au moins depuis les années 1980 en France et vise à déterminer la façon dont les inégalités de genre sont à la fois exprimées et renforcées par le langage. De nombreux travaux sont consacrés à la catégorie de genre elle-même, catégorie à la fois sexuelle et grammaticale, et insistent sur les rapports de pouvoir qu'une telle catégorie recoupe (Wittig, 2007 ; Mathieu, 1991 ; Michard, 1996, 2002 ; Abbou, 2011). Les réflexions portent notamment sur la domination du genre grammatical masculin perceptible dans les relations d'accord, ou sur le fait que l'universalité se dise toujours au masculin, en raison de l'emploi du pronom « il » lorsque le genre du locuteur est indifférencié. D'autres travaux s'intéressent plus spécifiquement à la binarité des genres grammaticaux en français et à la binarité des sexes biologiques que ces catégories grammaticales sont censées refléter (Chetcuti et Greco, 2012 ; Elmiger, 2017), ouvrant la voie à une réflexion sur le lien entre langage, genre et identités attentive au rôle du langage dans la production et la légitimation des identités de genre. En s'inscrivant dans la continuité de ces analyses, il s'agit dans cet article de montrer comment la critique féministe des catégories identitaires essentialisées ou naturalisées comme celles de sexe ou de genre – critique particulièrement développée par Judith Butler dans *Trouble dans le genre* – est indissociable d'une réflexion sur le langage et d'une critique de ses effets de pouvoir.

La question centrale qui sous-tend notre réflexion est la suivante : « les femmes peuvent-elles parler ?¹ ». Nous discuterons ainsi la thèse – défendue par Monique Wittig et discutée par Judith Butler – selon laquelle certains sujets, parmi lesquels les femmes, n'ont pas accès à la parole dans la mesure où le langage ne permet pas une expression adéquate de ce qu'ils ou elles sont.

Comment comprendre ainsi les formes de domination qui s'inscrivent dans le champ linguistique et rendent son utilisation impossible pour certains ? Comment lutter contre la langue – et avec quels outils – pour permettre une réappropriation du langage par tous et toutes ?

Nous nous intéresserons d'abord à la thèse défendue par Monique Wittig selon laquelle certains sujets ne peuvent pas dire « je » en utilisant le langage dominant. Pour comprendre cette thèse, nous analyserons au préalable la façon dont Wittig conçoit les rapports entre langage et politique et critique la catégorie de genre, qui est à l'origine selon elle de l'inscription dans le langage de l'oppression des femmes, des lesbiennes et des gays. Nous analyserons dans un second temps la reprise critique par Judith Butler des thèses de la féministe

¹ Cette question est posée en référence à l'ouvrage fondateur de Spivak, *Les Subalternes peuvent-elles parler ?* (Spivak, 2009) Elle nous invite d'une part à une analyse des formes de domination en termes de genre dont le langage est porteur, et d'autre part à problématiser la catégorie de « femmes » elle-même, ainsi que nous le montrerons à la fin de cet article.

française, en nous concentrant plus spécifiquement sur le problème de l'articulation entre langage, genre et identité dans son travail et en interrogeant la possibilité d'une subversion du langage dominant et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

La critique wittigienne de la politique sexuelle de la langue et de la « marque du genre » : l'impossible prise de parole des « femmes »

39

Le travail critique de Monique Wittig, tant en tant qu'écrivaine qu'essayiste place au cœur de ses préoccupations une analyse du langage et développe ce qu'on pourrait appeler une politique sexuelle de la langue. Contre l'idée d'une neutralité de la langue sur le plan politique, Wittig entend démasquer dans les mots et dans la grammaire les rapports de pouvoir qui les trament et donc faire entrer les luttes féministes dans le langage.

Le langage, champ politique de lutte

Si Wittig place le langage au cœur de son combat en tant que féministe et que lesbienne radicale, c'est parce qu'elle le considère comme un champ de lutte privilégié. Contre une conception naïve du langage selon laquelle ce dernier n'influerait pas sur la réalité – « comme si la relation au langage n'était qu'une relation de fonction et non pas de transformation »² (Wittig, 2007 : 104) – elle défend une conception matérialiste du langage qui le considère comme participant à la domination qui s'exerce sur les femmes³ dans la société, et même comme l'un des instruments de cette domination, et non seulement comme son expression. D'où sa critique d'une certaine approche marxiste du langage qui tendrait à le restreindre à la sphère du symbolique, dans la mesure où le langage – ou le discours plus largement – appartiendraient à la sphère de la superstructure.

Même dans la tradition marxiste et postmarxiste, il y a, d'une part, l'ordre économique, l'ordre matériel, et d'autre part, l'idéologie et la politique qui constituent la « superstructure ». Le langage n'est pas pris en compte en tant qu'exercice direct du pouvoir (Wittig, 2007 : 101)

2 Notons toutefois que Wittig ne défend pas pour autant l'idée que la transformation des formes et des structures linguistiques serait suffisante pour une transformation des rapports de domination, ce qui serait une compréhension tout aussi naïve de la relation entre langue et vision du monde.

3 Lorsque nous parlons des « femmes » dans cette discussion de la pensée de Wittig, il faut entendre cette catégorie non comme une catégorie identitaire ou essentialiste au sens où les femmes seraient un « groupe naturel », mais comme une classe sociale. Les femmes constituent une classe sociale en lutte contre celle des hommes et c'est en tant que classe qu'elles doivent lutter ensemble pour l'abolition de cette classe. Wittig défend cette thèse notamment dans l'article « On ne naît pas femme » publié dans *La pensée straight*.

Or une telle perspective est insuffisante selon Wittig car elle ne permet pas de penser l'oppression matérielle par les discours. Cette oppression par les discours est mise en évidence par l'analyse des effets matériels du langage sur les sujets, remettant ainsi en question la distinction trop tranchée du discursif et du matériel : « Nous sommes à ce point des êtres sociaux que même notre physique est transformé (ou plutôt formé) par le discours, par la somme des mots qui s'accumulent en nous » (Wittig, 2007 : 110).⁴

Cette possibilité d'une oppression par la parole est d'autant plus forte que Wittig insiste sur l'importance du langage pour penser la vie sociale. Rappelons à cet égard que Wittig parle du langage comme ce qui inaugure la vie sociale : le langage est ainsi considéré comme le premier « contrat social » établi entre les êtres humains, « car le premier accord entre les êtres humains, ce qui fait d'eux des êtres humains et des êtres sociaux, c'est le langage » (Wittig, 2007 : 64).

D'où la nécessité politique de se réapproprier le langage pour repenser la matérialité même des corps :

[Il est nécessaire de] s'emparer du langage comme d'un moyen de représentation et de production, de le traiter comme un instrument construisant toujours le champ des corps et qu'il faudrait utiliser pour déconstruire et reconstruire les corps en dehors des catégories oppressives de sexe (Butler, 2006 : 244).⁵

La critique de la catégorie de genre

Cette critique wittigienne de la prétendue neutralité politique du langage porte de manière privilégiée sur la catégorie de genre, envisagée comme une catégorie à la fois grammaticale et sexuelle, pesant à la fois sur « le corps social et sur le corps du langage » (Wittig, 2007 : 103). L'auteure⁶ parle de la « marque du genre », insistant par-là sur le caractère stigmatisant d'une telle catégorie. Elle considère que l'utilisation de la catégorie linguistique de genre est une mesure de domination et de contrôle servant à imposer l'hétérosexualité normative. En

4 Cette thèse peut paraître extrêmement surprenante : ne signifie-t-elle pas un oubli de la matérialité du corps ? Comment peut-on réduire l'ordre de la matérialité à du discursif ? Butler pose justement cette question centrale dans *Trouble dans le genre* lorsqu'elle commente les positions de Wittig dans le chapitre « Monique Wittig : désintégration corporelle et sexe fictif » : « Y a-t-il un corps « physique » avant le corps appréhendé par la perception ? Impossible de trancher pareille question. » (Butler, 2006 : 228)

5 Sur cette thèse complexe de la construction discursive de la matérialité – que Butler défend à partir du commentaire de l'œuvre de Wittig – et sur les critiques nombreuses qui en ont été faites, on peut se référer à l'ouvrage que Butler a rédigé après *Trouble dans le genre* pour préciser sa position, *Ces corps qui comptent*, et notamment à la préface de l'ouvrage.

6 Nous écrivons « auteure » et non « auteur » bien que Wittig exprime explicitement sa méfiance à l'égard de la féminisation des noms, tendance qui conduit selon elle à un renforcement des genres et non à leur abolition.

effet, une telle catégorie permet l'inscription au cœur même du langage de la division sexuelle, et de la binarité des sexes qu'elle prétend refléter.

Ainsi, la critique de la « marque du genre » va logiquement de pair avec le refus de la catégorie de « sexe » elle-même⁷, présentée dans l'article qui ouvre le recueil *La pensée straight* comme une catégorie idéologique imposant l'hétéronormativité : la différence sexuelle est présentée comme naturelle alors qu'elle est selon Wittig d'ordre social⁸. Il s'agit donc pour l'auteure de remettre en question les effets de naturalisation d'un langage se prétendant purement descriptif, neutre politiquement, et renforçant par la même la binarité des sexes : « [L'anglais et le français] portent l'inscription d'un concept ontologique primitif qui renforce dans le langage une division des êtres en sexe » (Wittig, 2007 : 103).

Butler commente et prolonge la réflexion de Wittig sur ce point, s'opposant elle aussi à la naturalisation de la catégorie de sexe :

Entité à la fois discursive et perceptive, le « sexe » dénote un régime épistémique historiquement contingent, un langage qui façonne la perception en imposant les relations à travers lesquelles les corps sont perçus (Butler, 2006 : 244).

D'autre part, Wittig conteste la notion de « sexe » en montrant qu'elle ne s'applique en réalité qu'aux femmes, « car la catégorie de sexe est la catégorie qui colle aux femmes parce qu'elles ne peuvent pas être conçues en-dehors de cette catégorie » (Wittig, 2007 : 40).

Wittig en appelle donc à une destruction des catégories de sexe et de genre, et donc à un rejet de la grammaire qui se fonde sur ces catégories, notamment par l'emploi des pronoms. Dans la mesure où le genre est naturalisé par des normes grammaticales, c'est en contestant la production grammaticale du genre qu'on pourra atteindre ce dernier à son niveau épistémique le plus fondamental.

Une troisième critique de la catégorie de genre comprise comme une catégorie ontologique se dissimulant comme telle, consiste à mettre en évidence l'usurpation de l'universel par les hommes, rendue manifeste par l'utilisation du pronom masculin de troisième personne « il » lorsque le genre du locuteur est indifférencié :

En quoi avons-nous l'obligation de continuer à accepter une série d'entourloupettes ontologiques, étymologiques et linguistiques sous prétexte que nous n'avons pas le pouvoir ? Les démasquer, dire qu'un homme sur deux est une femme, que l'universel nous appartient même si nous avons été dépossédées et spoliées à ce niveau, de même qu'aux niveaux politique et économique, fait partie de notre combat. (Wittig, 2007 : 78)

7 « Car le genre est la mise en vigueur de la catégorie de sexe dans le langage, il a la même fonction que la déclaration de sexe dans le statut civil » (Wittig, 2007 : 106).

8 « La catégorie de sexe est une catégorie politique qui fonde la société en tant qu'hétérosexuelle. En cela, elle n'est pas une affaire d'être mais de relations (car les « femmes » et les « hommes » sont le résultat de relations) » (Wittig, 2007 : 38-39).

La tâche de « démasquer » l'usage politique de cette catégorie grammaticale de genre, de déstabiliser cette catégorie, voire de l'abolir est réalisée dans l'œuvre littéraire de Wittig, et passe notamment par un travail sur les pronoms personnels, ces derniers portant de manière privilégiée la « marque » du genre. D'où le choix de privilégier la neutralité du pronom « on » dans *L'Opoponax*, ou le féminin pluriel « elles » dans *Les Guérillères*⁹. Notons toutefois que Wittig s'oppose à la féminisation des noms : ce n'est pas une solution pour abolir la catégorie de genre, car cela ne fait que renforcer la binarité des genres et ne travaille pas à son abolition.

L'impossible accès des femmes à la parole : l'hétéronormativité

Cette domination s'exerçant dans le langage et liée à l'utilisation de la catégorie de genre conduit selon Wittig à la confiscation de la parole de certains sujets, confiscation qui peut prendre plusieurs modalités : dans l'article « La pensée *straight* » du recueil éponyme, Wittig définit principalement deux obstacles à l'accès à la parole.

Le premier concerne une hétéronormativité des discours dominants et des catégories qu'ils emploient, rendant impossible la prise de parole des lesbiennes et des gays. Comment en effet penser ses expériences personnelles ou se raconter lorsque les catégories dont on dispose pour cela ne le permettent pas ? On retrouve cette question dans plusieurs courants de pensée critiques de la domination dans les savoirs exercée par le discours dominant (Saïd, 1997 ; Chakrabarty, 2008). L'hétérosexualité normative défendue par les discours dominants est donc source d'oppression des lesbiennes et des gays :

ces discours [hétéronormatifs] nous nient toute possibilité de créer nos propres catégories, ils nous empêchent de parler sinon dans leurs termes et tout ce qui les remet en question est aussitôt méconnu comme « primaire » (Wittig, 2007 : 56).

Et Wittig de préciser cette analyse :

Ces discours parlent de nous et prétendent dire la vérité sur nous dans un champ a-politique comme si rien de ce qui signifie pouvait échapper au politique et comme s'il pouvait exister en ce qui nous concerne des signes politiquement insignifiants. Leur action sur nous est féroce, leur tyrannie sur nos personnes physiques et mentales est incessante (Wittig, 2007 : 56)

⁹ Sur les différentes stratégies subversives mises en place par Wittig dans ses romans, nous renvoyons à l'ouvrage suivant : Dominique Bourque, *Ecrire l'inter-dit : la subversion formelle dans l'œuvre de Monique Wittig*, Paris, L'Harmattan, 2006. Par ailleurs, il importe d'insister sur le fait que la réflexion théorique de Wittig est indissociable de ses expérimentations littéraires et que nous ne passons ici rapidement sur cette dimension littéraire de l'œuvre de Wittig que parce que ce n'est pas directement l'objet de notre analyse.

L'auteure met ainsi en évidence les rapports de pouvoir à l'œuvre y compris dans le champ du savoir et de la science et en appelle au développement d'une « science des opprimé.e.s ». Une telle science serait écrite du point de vue des opprimés, c'est-à-dire qu'il s'agirait d'une épistémologie située (Hartsock, 1983 ; Harding, 2004), contre la fausse universalité des concepts forgés et utilisés par la pensée *straight*.

Butler s'intéresse de près à cette thèse défendue Wittig d'une incapacité linguistique des femmes ou des individus minorisés à parler et la commente :

[Wittig] considère que les femmes, les lesbiennes et les gays ne peuvent pas endosser la position du sujet parlant à l'intérieur du système linguistique de l'hétérosexualité obligatoire. Parler à l'intérieur de ce système, c'est être privé de la possibilité de parler. Par conséquent, le simple fait de parler dans ce contexte est une contradiction performative, la revendication linguistique d'un soi qui ne peut pas « être » dans le langage qui le réclame (Butler, 2006 : 229-230).

Cette notion de contradiction performative est intéressante : elle désigne une parole qui par ses effets performatifs entre en contradiction avec son contenu. La contradiction performative peut être pensée au niveau individuel mais également au niveau collectif. Butler développe cette analyse dans *Trouble dans le genre* où elle insiste sur l'impossibilité qu'ont « les femmes » de parler en tant que groupe « femmes » : utiliser cette catégorie de « femmes », c'est renvoyer à une forme d'essentialisme et se servir d'une catégorie forgée par le pouvoir même que l'on prétend combattre¹⁰.

L'impossible accès des femmes à la parole : comment dire « je » quand on est un sujet « marqué » ?

Le second obstacle à l'accès à la parole des femmes et des homosexuel.le.s tient à la langue elle-même et à sa grammaire. On retrouve là le pendant épistémologique de la critique de « la marque du genre ». Wittig diagnostique en effet un obstacle d'ordre épistémopolitique à l'accès des femmes à la parole, reposant sur une impossibilité ontologique du genre. Plus précisément, l'idée défendue par Wittig est celle d'une incapacité à dire « je » – à exister en tant que sujet de l'énonciation – quand on est un sujet relatif, « marqué », quand on ne peut pas se réapproprier entièrement le langage¹¹. Les femmes seraient ainsi privées d'un accès à la parole.

Parler, dire *je*, se réapproprier tout le langage, ne peut se faire que par un *je* entier, total, universel, sans genre. Sans quoi il n'y a pas de

10 Notons que Butler ne met pas pour autant de côté la difficulté d'une prise de parole au niveau individuel, bien qu'elle change de perspective par rapport à Wittig. Le problème de la difficulté à se dire est posé à nouveaux frais dans l'ouvrage *Le récit de soi*.

11 Rappelons que les femmes sont selon Wittig des sujets relatifs dans la mesure où la catégorie de sexe qui s'applique particulièrement à elles leur dénie le droit à l'universalité.

parler possible. Un sujet relatif ne pourrait pas parler du tout, sauf à se faire l'écho, à pratiquer un langage de perroquet, emprunté. Car en dépit de la dure loi du genre et de son forçage systématique, la possibilité de dire *je*, c'est pour tous les individus la possibilité de se parler, de se concevoir au-delà des genres (Wittig, 2007 : 107).

La thèse que Wittig énonce de manière implicite consiste à affirmer que le discours fonde le sujet en tant que sujet absolu, souverain. Cette affirmation doit être réinscrite dans le sillage des travaux de Benveniste sur les liens entre subjectivité et langage. En effet, dans l'article « De la subjectivité dans le langage », Benveniste analyse le processus de subjectivation à l'œuvre dans le langage et montre que c'est par sa capacité à se poser comme sujet d'énonciation ou comme locuteur, donc dans et par le langage, que le sujet existe en tant que sujet. « Est ego qui dit ego » affirme ainsi Benveniste¹². Or Wittig énonce ici le corollaire de cette thèse, à savoir l'idée selon laquelle le fait de n'exister que comme un sujet relatif, comme c'est le cas des femmes « marquées » par le genre, prive de l'accès à la parole. Dire « je » suppose que l'on est en position de sujet universel, ce qui n'est pas le cas des femmes dans le langage dominant.

Si Butler s'intéresse de près au travail de Monique Wittig et notamment aux essais publiés dans le recueil *La pensée straight*, dans quelle mesure reprend-elle à son compte les affirmations de la féministe française ? Il s'agira d'insister tant sur les continuités que sur les ruptures entre les deux auteures, notamment au sujet de la thèse affirmant l'impossibilité pour les sujets minorisés de prendre la parole.

Un langage qui nous oppresse, mais un langage qui nous façonne également : langage et subjectivation

Butler reprend le projet wittigien d'une analyse des formes de domination ou de discrimination qui passent par la parole et approfondit l'analyse du lien entre langage et identité de genre, vers un dépassement des catégories de l'identité. En effet, c'est en se fondant sur les analyses de Wittig consacrées à la catégorie de genre et en les commentant que Judith Butler développe sa critique du concept d'identité et du langage qui le sous-tend, notamment dans le chapitre intitulé « Langage, pouvoir et stratégies de déstabilisation » dans *Trouble dans le genre*.

La réflexion sur le lien entre langage et identité est centrale dans la réflexion de Butler. Il suffit pour s'en convaincre de prêter attention au sous-titre de son ouvrage le plus connu, publié aux États-Unis en 1990, puis traduit en français en 2006 : *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*¹³. Le sous-titre y met l'accent sur le concept d'identité – central dans cette œuvre – dont

12 É. Benveniste, « De la subjectivité dans le langage », in *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, 1966 [1958], p. 259-260.

13 Le titre original est le suivant : *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*.

Butler affirme la subversion par le féminisme. Il faut comprendre par-là que le féminisme, en mettant en évidence le caractère construit des identités de genre, mais aussi de la catégorie même de « sexe », introduit du trouble dans les identités, c'est-à-dire les rend problématiques et appelle à leur critique, notamment par la dénonciation de la binarité des genres. Mais on peut également comprendre ce sous-titre en un sens plus radical : ce ne sont pas seulement les différentes identités particulières que le féminisme vient subvertir, mais le concept d'identité lui-même, tel qu'il a été formulé par la tradition philosophique – et notamment le concept d'identité personnelle – compris comme construction ontologique¹⁴. L'ensemble de l'ouvrage de Butler peut donc se lire comme une critique du concept d'identité – et même une généalogie critique de ce dernier. Or cette critique est indissociable de la dénonciation du langage substantialiste qui l'accompagne. Le projet est donc tout à la fois celui d'une subversion de l'identité et d'une critique d'une certaine conception du langage, ou plutôt d'une subversion de l'identité qui s'opère avec comme principale arme la critique du langage.

Critique butlerienne du langage substantialiste qui accompagne la binarité des genres.

Dans la continuité de la réflexion de Wittig sur les effets de naturalisation et de légitimation de la binarité sexuelle obtenus à travers l'utilisation de la catégorie grammaticale du genre, Butler dénonce les effets ontologiques du langage. Elle place ses analyses dans le sillage des réflexions de Nietzsche consacrées à la façon dont la grammaire des langues indo-européennes influe sur nos catégories de pensée¹⁵, voire conduit à la création de fictions d'origine linguistique, ensuite prises pour le réel. Nietzsche critique notamment le « cogito » cartésien : le fait qu'on ait besoin d'un sujet grammatical ne prouve en rien l'existence de ce sujet sur le plan métaphysique, et encore moins le fait qu'il s'agisse d'un sujet pensant¹⁶. Butler a pour projet de poursuivre la tâche nietzschéenne d'une critique de la métaphysique dominante et des fictions qu'elle produit et elle applique ainsi cette analyse des effets ontologiques du langage aux catégories de genre :

14 On se référera sur ce point aux analyses du premier chapitre de *Trouble dans le genre* consacrées au problème de l'identité personnelle dans la section « Identité, sexe et métaphysique de la substance » (pages 83 à 96).

15 Sur ce point, on pourra se référer aux pages 90-91 de *Trouble dans le genre*, ainsi qu'à l'article de Michel Haar, « Nietzsche and Metaphysical Language » auquel Butler elle-même renvoie. Michel Haar, « Nietzsche and Metaphysical Language », in David Allison (éd.), *The New Nietzsche: Contemporary Styles of Interpretation*, New York, Delta, 1977.

16 Cette critique est formulée entre autres dans l'aphorisme 17 de *Par-delà bien et mal*. Le lien entre langage, ontologie et fiction est également au cœur de l'opuscule de jeunesse de Nietzsche « Vérité et mensonge en un sens extra-moral ».

Par ailleurs, notons que cette thèse de fictions d'origine linguistique prises pour du réel n'est pas propre à Nietzsche. On en trouverait beaucoup d'illustrations dans l'empirisme anglais, et notamment chez Hume.

Ce que j'essaie de faire, c'est de trouver une manière de mettre en crise le langage de l'ontologie, et de bien faire comprendre qu'attribuer à quelqu'un le statut de citoyen ou le statut d'être genré équivaut à une attribution ontologique qui dérive de cet acte institutionnalisé de reconnaissance. (Butler, 2006)

Elle critique notamment la métaphysique substantialiste impliquée par l'usage de la catégorie grammaticale de genre. Par « métaphysique substantialiste », il faut comprendre l'idée que les personnes seraient définies d'un point de vue métaphysique comme des substances auxquelles des attributs viendraient s'adjoindre. Or c'est ce qui se passe lorsqu'on dit d'une personne que c'est une « femme » ou un « homme » – ou plus largement lorsqu'on emploie les pronoms « il » ou « elle » – comme s'il s'agissait là d'une propriété substantielle la définissant. Or Butler considère qu'une telle conception de la personne est une conception normative et non descriptive :

La cohérence et la constance de la personne ne sont pas attributs logiques de la personne ni des instruments d'analyse, mais plutôt des normes d'intelligibilité socialement instituées et maintenues (Butler, 2006 : 84).

Si la cohérence du genre repose sur une conception substantialiste de la personne et du langage, il va de soi que la remise en question de ces genres cohérents – c'est-à-dire l'entreprise consistant à troubler les identités – va de pair avec une critique de ce substantialisme linguistique. Butler illustre cette analyse en reprenant les analyses de Foucault dans la préface qu'il a rédigée aux mémoires de l'hermaphrodite Herculine Barbin (Foucault, 1978). La remise en question de la binarité du genre opérée par Herculine entraîne un trouble sur le plan linguistique également :

« Les conventions linguistiques qui rendent intelligibles des soi qui ont un genre trouvent leurs limites en Herculine précisément parce qu'elle/il fait converger et bouleverse les règles qui commandent au sexe/genre/désir » (Butler, 2006 : 94).

Plus précisément, c'est l'idée d'une identité définie comme identité substantielle qu'Herculine viendrait remettre en question, dans la mesure où elle serait dotée d'attributs « masculins » ou « féminins », sans que jamais on ne puisse rattacher ces attributs à une substance durable. Son cas ouvrirait ainsi la voie à la possibilité de penser une « ontologie des attributs accidentels qui révèle que l'identité est un postulat qui fonctionne comme un principe de régulation et de hiérarchisation culturellement réducteur ; en bref comme une fiction régulatrice » (Butler, 2006 : 95).

Butler s'inscrit donc dans le sillage des réflexions de Wittig pour penser le lien entre catégories linguistiques et catégories identitaires, ainsi que la critique des effets ontologiques du langage. Toutefois les analyses de Butler témoignent

d'une prise de distance à l'égard des analyses de sa prédécesseuse. Ainsi, Butler prolonge la réflexion de Wittig en envisageant, au-delà du langage, la question des discours et de la constitution discursive des identités. Par ailleurs, elle opère également une critique radicale qui porte sur le maintien impensé d'une conception humaniste du sujet chez Monique Wittig et donc indirectement sur le fait qu'une métaphysique substantialiste perdurerait chez cette dernière.

La critique d'un nouvel « humanisme » chez Monique Wittig

47

Face à l'inaudibilité des individus dominés – que ce soient les femmes, les gays ou les lesbiennes – incapables de prendre la parole dans le langage hétéronormatif, Wittig en appelle à une critique de ce langage et à la mise en place d'un contre-discours s'opposant au discours dominant. Il est donc possible et souhaitable, selon l'auteure de *La pensée straight*, de contrer l'oppression linguistique par le langage lui-même. Or Butler montre que cette thèse wittigienne repose sur l'hypothèse implicite et problématique de l'existence d'une ontologie pré-sociale postulant l'égalité des sujets parlants. Précisons cela. On a insisté sur la critique wittigienne de la catégorie de sexe, critique qui passait notamment par la dénonciation du caractère prétendument ontologique ou naturel de cette catégorie, alors même qu'il s'agit en réalité d'une construction discursive. Cette critique repose sur un présupposé, ainsi que Butler le met en évidence : l'idée qu'il y aurait une ontologie pré-sociale ou pré-discursive à partir de laquelle on pourrait critiquer l'ontologie discursivement constituée. Butler montre que le recours à une ontologie pré-sociale est ce qui fonde toute la théorie de Wittig :

Dans sa conception, il y a des structures historiquement contingentes, définies comme hétérosexuelles et obligatoires, qui donnent aux individus mâles le droit à la parole et le refusent aux individus femelles. Mais cette asymétrie socialement constituée dissimule et viole une ontologie pré-sociale constituée de personnes unifiées et égales entre elles.

Wittig soutient que les femmes ont pour tâche d'endosser la position du sujet autorisé à parler – ce qui est, si l'on peut dire, leur « droit » ontologique – et de renverser à la fois la catégorie de sexe et le système d'hétérosexualité obligatoire duquel elle provient (Butler, 2006 : 228).

Or si Butler reconnaît la force stratégique d'une telle position comme point de départ pour la critique (« cette fiction fondationnaliste constitue son point de départ pour critiquer les institutions sociales existantes »), elle critique toutefois ce présupposé ontologique implicite chez Wittig et en conteste les répercussions :

Reste cependant la question cruciale de savoir quelles relations sociales sont soutenues par ce présupposé sur l'Être, l'autorité et la

position de sujet universel. Pourquoi valoriser l'usurpation de cette conception autoritaire du sujet ? Pourquoi ne pas continuer à décentrer le sujet et ses stratégies épistémiques universalisantes ? (Butler, 2006 : 232-233)

Le cœur de la critique de Butler consiste à montrer que Wittig défend une conception naïve des rapports entre les sujets et le pouvoir : le pouvoir est pensé chez elle de manière uniquement répressive, comme ce qui empêche les sujets d'advenir. Elle défend par ailleurs l'idée qu'il existe un en dehors du pouvoir, une extériorité, une possibilité de dépasser le pouvoir et de le rejeter intégralement. C'est ainsi que l'auteure et écrivaine considère par exemple l'homosexualité comme absolument en dehors de la matrice hétérosexuelle, défendant la possibilité de penser une sexualité « post-génitale », affranchie des rapports de pouvoir, là où Butler complexifie cela :

Si la sexualité est culturellement construite dans des rapports de pouvoir existants, alors postuler une sexualité normative qui se situe avant, en dehors ou au-delà du pouvoir est une impossibilité culturelle et un rêve politiquement irréalisable, un rêve qui fait reporter au lendemain ce que l'on peut faire concrètement aujourd'hui, c'est-à-dire repenser les possibilités subversives de la sexualité et l'identité en fonction du pouvoir lui-même (Butler, 2006 : 106).

Butler se place dans le sillage des analyses de Foucault dans l'article fondateur « Deux essais sur le sujet et le pouvoir »¹⁷, article dans lequel Foucault s'oppose à l'idée selon laquelle le pouvoir exercerait une simple force de contrainte sur les sujets : une pure contrainte relève de la relation de violence ou de force. La relation de pouvoir est définie quant à elle comme « un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles ou actuelles, futures ou présentes » (Foucault, 2001 : 1055).

S'appuyant sur cette redéfinition foucauldienne du pouvoir, Butler montre comment les normes que le pouvoir fait peser sur les sujets les font exister en tant que sujets en même temps qu'elles les assujettissent¹⁸. C'est le sens de la notion d'interpellation, c'est-à-dire d'une constitution discursive des sujets, notion que Butler emprunte à Althusser, et qu'elle développe très largement dans *La vie psychique du pouvoir* (Butler, 2002).

Le sujet est inauguré au moment où le pouvoir social qui agit sur lui, qui l'interpelle, qui lui confère l'existence par ces normes est

17 Ce texte a d'abord été publié en 1983 dans l'ouvrage de H. Dreyfus et P. Rabinow *Michel Foucault : Beyond Structuralism and Hermeneutics*, puis repris dans les *Dits et écrits*. Michel Foucault, *Dits et écrits II*, Paris Gallimard, 1994 [1982], texte 306.

18 Nous renvoyons sur ce point à l'article de Philippe Sabot « Sujet, pouvoir, discours. De Foucault à Butler en passant par Bourdieu », in *Materiali foucaultiani*, vol. II, n° 4 (2013), p. 141-163.

implanté avec succès en son sein, au moment où le sujet devient le site de la réitération de ces normes, à travers son propre appareil psychique. (Butler, 2002 : 34)

Or Wittig, du fait d'une conception du pouvoir uniquement juridique, ne parviendrait pas à apercevoir ce rôle constitutif du pouvoir pour les subjectivités, et en particulier pour les sujets parlants. Elle en resterait ainsi à la fiction d'un sujet souverain, là où Butler s'efforce de décentrer le sujet¹⁹.

Décentrer le sujet

Butler opère une critique radicale de l'idée de sujet souverain, c'est-à-dire d'un sujet fondateur, exerçant sa liberté en pleine conscience et qui serait en tant que sujet de l'énonciation source autonome du sens de ce qu'il dit : avec la notion d'interpellation, elle reprend à son compte les analyses d'Althusser sur la production idéologique des sujets (Butler, 2002 : 46-48) et insiste sur le fait que les sujets n'existent que dans le discours²⁰. De même que Wittig, Butler se réfère à Benveniste pour penser cette subjectivation par la parole, les conditions qui permettent que l'on devienne un « je » dans le langage²¹, mais elle critique l'idée wittigienne selon laquelle dire « je » suppose de se réapproprier tout le langage : cela revient à accorder des « dimensions quasi divines » à « ce fondement absolu du sujet qui dit "je" » (Butler, 2006 : 231).

Contre cela, l'auteure analyse la dépendance radicale et originelle des sujets à l'égard des discours qui les constituent. C'est ce qui constitue leur « vulnérabilité linguistique » (Butler, 2008 : 21), vulnérabilité d'autant plus forte que le discours lui-même est tramé par des relations de pouvoir et définit les limites des sujets qui seront intelligibles.

Corrélativement à cette critique de l'idée de sujet souverain, Butler conteste la notion d'actes de discours souverain, c'est-à-dire d'actes de discours qui seraient entièrement sous le contrôle des sujets qui les prononcent. Dans l'article qu'elle consacre à la figure d'Antigone (Butler, 2005) -article dans lequel elle s'intéresse au type de langage de résistance utilisée par Antigone dans son refus du pouvoir de Créon – elle montre d'une part qu'il n'est jamais possible de se libérer entièrement du langage du pouvoir, ce qui explique qu'Antigone ait recours au langage de souveraineté qui caractérise Créon, alors même qu'elle essaye de le contrer. D'autre part, elle insiste aussi sur l'impossibilité à décider

19 Butler oppose ainsi au sujet cognitif souverain présupposé par Wittig un sujet clivé : « *Le j/e du Corps lesbien est censé établir la lesbienne non comme un sujet clivé mais comme le sujet souverain qui peut mener, sur le plan linguistique, la guerre contre un « monde » qui a lancé une attaque sémantique et syntaxique contre la lesbienne* » (Butler, 2006 : 236).

20 Sur ce point, nous renvoyons à l'entretien intitulé « *Changer de sujet : la resignification radicale* » publié dans le recueil *Humain, inhumain* (Butler, 2005) : Butler insiste sur la filiation lacanienne de sa thèse d'une existence discursive des sujets et de l'idée selon laquelle le sujet à la fois utilise le langage et est utilisé par lui.

21 Nous renvoyons sur ce point à l'introduction de l'ouvrage *Le pouvoir des mots*, et plus précisément à la partie intitulée « *l'action injurieuse des noms* ».

a priori et une fois pour toutes du caractère offensant ou au contraire insurrectionnel d'une prise de parole, arguant de la nécessité d'une analyse contextuelle des actes de discours.

Une question surgit alors, à ce stade de notre réflexion : dans la mesure où les sujets sont toujours déjà constitués par le pouvoir, et dans la mesure où le langage lui-même ne peut jamais être dit « libre », hors des relations de pouvoir, comment peut-on encore penser une résistance au pouvoir ? Le refus par Butler de l'idée wittigienne selon laquelle on pourrait avoir recours à un langage extérieur au pouvoir, et sa critique radicale de l'idée de sujet souverain, ne vient-il pas remettre en cause la possibilité même d'une lutte contre un langage inapte à permettre l'expression de certain.e.s ?

Butler exemplifie la réponse qu'elle apporte à cette question en analysant le cas d'Antigone :

La façon dont elle [Antigone] cite le pouvoir reproduit le pouvoir en place – elle reproduit ses conventions-, mais si elle cite ainsi le pouvoir, c'est afin de produire la possibilité pour une femme d'un acte de discours politique, au nom de son désir, que délégitime radicalement l'Etat lui-même (Butler, 2005 : 108).

Bien qu'Antigone ne puisse parler qu'en reprenant le langage dominant, elle n'en conserve pas moins une certaine capacité d'agir. Cela s'explique d'abord par le fait que l'auteure ne cesse d'insister sur le fait que le pouvoir ne s'exerce jamais que sur des sujets libres en tant qu'ils sont libres – pour reprendre l'expression de Foucault – et donc que la relation de pouvoir n'est jamais une relation de totale détermination : « Je ne me trouve pas en dehors du langage qui me structure, mais je ne suis pas non plus déterminée par le langage qui rend possible ce « je » » (Butler, 2006 : 48) affirme ainsi Butler dans la préface de *Trouble dans le genre*.

Il ne s'agit pas d'en appeler comme chez Wittig au rejet du langage dominant, mais de réfléchir à la possibilité d'une utilisation du langage dit dominant à des fins subversives, y compris par celles et ceux-là même que ce langage exclut, comme c'est le cas du personnage d'Antigone :

Je pense qu'il y a un moment où la personne qui n'est pas une personne, la famille qui n'est pas une famille doit utiliser le langage dominant, et ce d'une manière qui le détourne et le contamine afin de lui permettre de signifier quelque chose d'autre ou de différent (Butler, 2005 : 48).

La critique du sujet souverain ne signifie donc pas l'impossibilité de penser une subversion du langage dominant, mais il s'agit de penser à nouveaux frais la puissance d'agir des sujets :

Détacher l'acte de discours du sujet souverain constitue la base d'une conception alternative de la puissance d'agir et, ultimement, de la responsabilité, conception qui reconnaît pleinement la manière dont le sujet est constitué dans le langage, et la façon dont ce qu'il crée est aussi dérivé d'un autre lieu. (Butler, 2008 : 36-37)

Repenser la possibilité de lutter contre le langage par le langage : la subversion performative

51

Si donc Butler a rompu totalement avec l'idée de sujet souverain – insistant sur le caractère décentré, disloqué de subjectivités toujours déjà constituées par le pouvoir –, elle n'a pas pour autant renoncé à la possibilité de penser des subjectivités en lutte, et notamment en lutte contre le langage dominant. Au modèle wittigien de la « libération », Butler substitue la possibilité de la « resignification », c'est-à-dire de la reprise subversive du langage dominant.

Subversion et performativité

Cette subversion est rendue possible précisément parce qu'il n'y a pas d'actes de discours souverain et qu'ainsi un terme ou un discours ne peuvent jamais être dits a priori injurieux ou subversifs. Une insulte par exemple peut être réappropriée et resignifiée, et par la même dissociée de son caractère blessant : c'est notamment ce qui s'est passé avec le terme « queer » (Eribon, 2003 : 393-398) qui d'une insulte offensante est devenue une identité revendiquée. Butler insiste sur cette ouverture constante du futur de la signification : un terme n'est jamais défini une fois pour toutes, il est redéfini à chaque fois qu'il est utilisé, et cette redéfinition répétée laisse ouverte la possibilité d'une variation de son sens :

L'intervalle qui sépare différentes occurrences d'un même énoncé rend non seulement possible la répétition et la resignification de cet énoncé, mais indique de plus comment des mots peuvent, avec le temps, être disjoints de leur pouvoir de blesser et recontextualisés sur des modes plus positifs (Butler, 2008 : 36).

Cette idée d'une répétition incessante des énoncés conduisant à leur possible variation est centrale pour comprendre le concept butlerien de performativité du langage²².

L'exemple de la catégorie de « femmes » : antidescriptivisme et définition d'une politique de l'identité non-essentialiste

52

Prenons comme exemple de cette possibilité d'une reprise subversive du langage du pouvoir l'usage fait par Butler de la catégorie de « femmes », catégorie extrêmement problématique car essentialisante, naturalisante et formulée dans un langage substantialiste. Doit-on rompre avec cette catégorie, au risque de rendre difficile la possibilité de penser une lutte en commun, ou se le réapproprier pour la subvertir ? Le cas échéant, comment cela est-il possible ?

Il s'agit ainsi de réentendre la question directrice de ce travail : « Les femmes peuvent-elles parler ? » en posant plus directement le problème de la prise de parole des « femmes », c'est-à-dire la question de la mobilisation d'une catégorie identitaire comme celle de « femmes » à des fins de lutte.

La question centrale qui parcourt *Trouble dans le genre* est celle de la possibilité ou non de mener une lutte féministe en tant que « femme », alors même que l'objet de la lutte consiste à refuser les réifications et essentialisations de cette catégorie identitaire, en en montrant le caractère discursivement construit²³. En problématisant la catégorie de femmes comprise comme un effet du pouvoir, Butler complexifie la possibilité d'une critique du pouvoir et d'une libération. Cette dernière ne peut consister à demander des droits en tant que femmes, car cette revendication elle-même est opérée dans les termes définis par le pouvoir. La solution mise en évidence par Butler consiste à refuser l'ancrage ontologique

22 Nous renvoyons sur ce point au travail de Bruno Ambroise, et notamment à l'article suivant : « Judith Butler et la fabrique discursive du sexe », *Raisons politiques*, vol. 12, n° 4, 2003, p. 99-121. On constate une évolution de la pensée de Butler dans sa façon d'envisager le concept de performativité. Elle affirme d'ailleurs n'avoir cessé de travailler sur ce concept et de le reformuler (Butler, 2006 : 35). Si dans *Trouble dans le genre*, par l'interprétation derridienne de la nouvelle de Kafka *Devant la loi*, Butler insistait sur la performativité du langage comme instrument par lequel le pouvoir crée les identités, elle montre dans le dernier chapitre de *Ces corps qui comptent* comment il est possible de penser une « politique du performatif », c'est-à-dire une utilisation critique du pouvoir performatif de la langue à des fins subversives. Dans cette reconceptualisation de la notion de « performatif », Butler prête toute son attention à la répétition à l'œuvre dans la performativité : « Je fais ensuite un pas de plus, à partir d'une réécriture d'Austin inspirée par Derrida, en suggérant que cette production a toujours lieu dans les faits à travers une certaine répétition et re-citation » (Butler, 2009 : 36). Or cette idée de répétition est importante car c'est à partir d'elle que Butler pense une possibilité de subvertir la production des identités opérée par le pouvoir.

23 Remarquons donc que la catégorie « femmes » n'est plus comprise ici comme chez Wittig comme une classe sociale, mais bien comme une catégorie identitaire discursivement constitué. Refuser l'essentialisme et les constructions du pouvoir devraient nous inciter à nous débarrasser de cette catégorie, mais la question est alors celle de savoir si l'on peut toujours penser un sujet du féminisme. Sur ce problème, Butler évolue. Elle semble dans certains textes adhérer à la possibilité d'un essentialisme stratégique (Spivak, 1990 ; Butler, 2005), puis défendre l'idée d'une catégorie ouverte à la resignification (Butler, 2009).

ou identitaire d'une catégorie comme celle de « femmes²⁴ ». Mais en quel sens alors est-elle prise ?

Butler insiste sur la possibilité de mobiliser la catégorie « femmes » tout en refusant qu'elle renvoie à une quelconque identité substantielle réelle. Elle considère ainsi que « l'efficacité politique du signifiant ne dépend pas de sa capacité à représenter ; il ne représente pas des sujets préexistants, pas plus qu'il n'exprime des intérêts qui lui seraient antérieurs » (Butler, 2009 : 212).

Elle emploie ici le terme de « représentation », mais en lui donnant un sens spécifique, en refusant de penser la représentation au sens de la lieutenance, la délégation de parole, mais en un sens fort : le représentant fait être le représenté, l'acteur précède l'auteur et le fait être. C'est à ce modèle de la représentation que souscrit Butler, ce qui implique de penser une forme de performativité de la représentation, performativité qui fonctionne à même le langage.

L'auteure précise son analyse dans le dernier chapitre de *Ces corps qui comptent* (Butler, 2009), chapitre dans lequel elle pose la question de savoir comment penser un usage non-excluant de la catégorie identitaire de « femmes ». Butler se réfère à la position de Slavoj Žižek qui, dans son ouvrage *The Sublime object of Ideology* (Žižek, 2009), propose de repenser les revendications d'identité comme des « sites fantasmatiques ». L'idée de Žižek consiste à affirmer que certes aucun signifiant ne peut être radicalement représentatif, pour toutes les raisons que nous avons rappelées- et aussi en raison de certains arguments tirés de la psychanalyse – mais qu'un tel signifiant « produit l'attente d'une unité, d'une reconnaissance entière et définitive, qui ne peut jamais être comblée » (Butler, 2009 : 195). Cela signifie donc que l'incapacité des catégories identitaires à inclure l'ensemble des sujets qu'elles prétendent rassembler est non pas ce qui les invalide, mais ce qui permet d'en définir un usage non- excluant. Butler s'empare de cette thèse défendue par Žižek pour redéfinir les catégories prétendument identitaires et met ainsi en évidence une forme de performativité à l'œuvre dans l'usage de ces catégories :

[le signifiant politique est] « un terme vide, un terme non représentationnel dont la vacuité sémantique fournit l'occasion d'une accumulation d'investissements fantasmatiques et qui, du fait qu'il est le site de tels investissements, détient le pouvoir de rallier et de mobiliser, et même de produire les groupes politiques qu'il paraît représenter » (Butler, 2009 : 202).

24 On note toutefois que Wittig déjà, en définissant « les femmes » comme une classe sociale, luttant pour son abolition en tant que classe, échappe à une définition identitaire de cette catégorie. Si nous avons insisté ici sur la critique que Butler formule à l'égard de Wittig, il ne faut toutefois pas perdre de vue l'anti-essentialisme radical défendu par Wittig. D'où notamment sa critique de l'idée d'une « écriture féminine ». Dans un article qui ouvre le recueil *La Pensée Straight* intitulé « Wittig La Politique », Marie-Hélène Bourcier insiste sur la façon dont Wittig se sert de catégories identitaires de manière non-essentialiste. Elle parle d'un « geste identitaire paradoxal » qui caractériserait Wittig : « elle a ouvert un espace identitaire lesbien en faisant de la lesbienne ce site de dé-nomination et de dés-identification radical » (Wittig, 2007 : 34).

D'un point de vue strictement linguistique on constate donc que Butler, en reprenant les thèses de Žižek, ainsi que celles de Laclau et Mouffe qu'elle discute dans ce même chapitre (Laclau et Mouffe, 2008)²⁵, propose une défense de « l'antidescriptivisme », seule théorie linguistique permettant de formuler une politique de l'identité anti-essentialiste. Les catégories identitaires comprises comme performatives permettent de dépasser l'opposition entre signification et dénotation dans la mesure où elles ont leur propre référent.

Enfin, à la fin de ce chapitre, Butler tire les effets de sa redéfinition des catégories identitaires de façon non essentialisante en proposant une réflexion sur l'expérience de non-inclusion au sein d'une catégorie : elle en appelle à « politiser la désidentification ». Prenons l'exemple de femmes racisées ne se sentant pas prises en compte dans les revendications de certains groupes féministes. Cette expérience doit être « politisée », c'est-à-dire qu'il faut prendre cet échec de l'identification comme « le point de départ de l'affirmation plus démocratique d'une différence interne » (Butler, 2009 : 223). En d'autres termes, les catégories identitaires, points de ralliement pour l'action politique, sont des catégories non-essentialisantes et par là-même ouvertes, sans cesse redéfinies de manière à être plus inclusives. D'où la redéfinition de la catégorie « femmes » dans les lignes qui closent le chapitre comme « un site de contestation permanente, ou un site féministe de combat », puisqu'il s'agit d'une catégorie « qui ne peut jamais être fermée et ne doit jamais l'être » (Butler, 2009 : 223).

Auteure

Élise Huchet

Université de Paris (LCSP)

elise.huchet@gmail.com

Œuvres citées

ABBOU, Julie (consulté le 30 mars 2017), « (Typo)graphies anarchistes. Où le genre révèle l'espace politique de la langue », <http://mots.revues.org/22637>.

BENVENSITE, Émile, « De la subjectivité dans le langage », in *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, 1966 [1958].

BOURCIER, Marie-Hélène et ROBICHON Suzette (éd.), *Parce que les lesbiennes ne sont pas des femmes : autour de l'œuvre politique, théorique et littéraire de Monique Wittig ; actes du colloque des 16-17 juin 2001, Columbia University, Paris*, Paris, Éditions Gaies et Lesbiennes, 2002.

25 Ernešto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, trad. de J. Abriél, Besançon, Les Solitaires intempestifs, 2008.

- BOURQUE, Dominique, *Écrire l'inter-dit : la subversion formelle dans l'œuvre de Monique Wittig*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Cynthia Kraus (trad.), Paris, La Découverte, 2006 [1990].
- BUTLER, Judith, *Ces corps qui comptent : de la matérialité et des limites discursives du sexe*, Charlotte Nordmann (trad.), Paris, Éditions Amsterdam, 2009 [1993].
- BUTLER, Judith, *Le pouvoir des mots: politique du performatif*, Charlotte Nordmann (trad.), Paris, Éditions Amsterdam, 2008 [1997].
- BUTLER, Judith, *La vie psychique du pouvoir*, Brice Matthieussent (trad.), Paris, Éditions Léo Scheer, 2002 [1997].
- BUTLER, Judith, *Humain, inhumain : le travail critique des normes : entretiens*, Jérôme Vidal et Christine Vivier (trad.), Paris, Éditions Amsterdam, 2005.
- BUTLER, Judith, *Le Récit de soi*, Bruno Ambroise et Valérie Aucouturier (trad.), Paris, Presses universitaires de France, coll. « Pratiques théoriques », 2007 [2005].
- CHAKRABARTY, Dipesh, *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton University Press, 2008.
- CHETCUTI, Natacha, GRECO, Luca, *La Face cachée du genre : langage et pouvoir des normes*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2012.
- CHETCUTI, Natacha, « De “On ne naît pas femme” à “On n’est pas femme”. De Simone de Beauvoir à Monique Wittig », *Genre, sexualité & société*, n° 1, 29 juin 2009.
- ELMIGER, Daniel (consulté le 30 mars 2017), « Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ? », <http://mots.revues.org/22624>.
- ERIBON, Didier, *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris, Larousse, 2003.
- FOUCAULT, Michel, (éd.), *Herculine Barbin dite Alexina B. présenté par Michel Foucault*, Paris, Gallimard, 1978.
- FOUCAULT, Michel, « Le sujet et le pouvoir », *Dits et Ecrits II*, Paris, Gallimard, 2001, texte n° 306.
- HARDING, Sandra, *The feminist standpoint theory reader: intellectual and political controversies*, New York, Routledge, 2004.
- HARTSOCK, Nancy, *Money, sex and power: toward a feminist historical materialism*, New York, Longman, 1983.
- LACLAU, Ernesto, MOUFFE, Chantal, *Hégémonie et stratégie socialiste*, J. Abriel (trad.), Besançon, Les Solitaires intempestifs, 2008.
- MATHIEU, Nicole-Claude, *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991.
- MICHARD, Claire, *Le Sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- MICHARD, Claire, (consulté le 10.09.2018), « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1996_num_49_1_2120

- NIETZSCHE, Friedrich, *Par-delà bien et mal*, Patrick Wotling (trad.), Paris, Gallimard, 2000.
- SABOT, Philippe, « Sujet, pouvoir, discours. De Foucault à Butler, en passant par Bourdieu », *Materiali foucaultiani*, II, n° 4, 2013, p. 141-163.
- SAID, Edward, *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Catherine Malamoud et Claude Wauthier (trad.), Paris, Editions du Seuil, 1997.
- SPIVAK, Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Jérôme Vidal (trad.), Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- WITTIG, Monique, *Les Guérillères*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969.
- WITTIG, Monique, *L'Opoponax*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983.
- WITTIG, Monique, *La pensée straight*, Paris, Éditions Amsterdam, 2007.
- ZIZEK, Slavoj, *The Sublime Object of Ideology*, New York, Verso, 2009.

Le masculin et ses multiples sens : un problème pour notre cerveau... et notre société

Résumés

L'utilisation dite *générique* de la forme grammaticale masculine en français et plus généralement dans les langues indo-européennes, comme par exemple le terme *les étudiants* pour désigner un groupe mixte, dénote une forme certaine d'androcentrisme. Tout d'abord, elle nous contraint à percevoir le monde au travers d'un prisme masculin. Ensuite, elle induit des représentations mentales biaisées, favorables aux hommes. Finalement, elle représente une asymétrie linguistique profonde, du fait que la forme masculine est associée à plusieurs sens possibles, alors que la forme féminine n'en a qu'un seul. Dans cet article, nous nous pencherons tout d'abord sur ces différents aspects, en étayant nos propos par des recherches récentes en psychologie du langage. Nous examinerons ensuite différentes formes d'écriture développées dans le but de pallier la domination du masculin, en questionnant leur potentiel inclusif, à la fois en termes de femmes et d'hommes mais également en termes de genre non-binaire.

The so-called *generic* usage of the masculine in French, or more generally in Indo-European languages, as in *les étudiants* [the students_{masculine form}] denotes a certain form of androcentrism. First, it forces us to perceive the world through a masculine prism. Then, it generates male biased representations, favorable to men. Finally, it represents a profound linguistic asymmetry, as the masculine form is associated to many meanings, whereas the feminine form has only one meaning. In this article, we will address these issues, and illustrate our arguments with recent research in the psychology of language. We will then discuss different linguistic forms aimed at countering the use of the dominant masculine form, question their potential inclusiveness, in terms of women and men but also in terms of non-binary gender.

Mots-clés : androcentrisme, langue, langage inclusif, épïcène, féminisation du langage

Keywords: Androcentrism, Language, Gender-fair Language, Epicene, Language Feminization

Introduction

Le langage est souvent considéré comme le miroir de notre société. Il n'en est pourtant pas qu'un simple reflet, car il joue également un rôle de catalyseur important pour notre manière de concevoir le monde. L'anthropologue Edward Sapir et son étudiant Benjamin Lee Whorf proposaient déjà dans la première moitié du xx^e siècle l'idée selon laquelle notre langue détermine notre manière de penser. Cette idée est connue sous le nom de *relativisme linguistique*, et peut se résumer comme suit : notre système langagier biaise – ou influence – notre catégorisation conceptuelle en nous forçant à prêter attention à certains éléments qui nous entourent. Cette idée a suscité un énorme intérêt au-delà même de la communauté scientifique, mais elle a également fait l'objet de vives critiques, notamment liées au fait qu'il semble peu probable que des processus cognitifs de bas niveau comme la perception des couleurs soient déterminés par le langage (voir Lucy, 1997, pour une discussion des problèmes méthodologiques liés au relativisme linguistique et McWhorter, 2016 pour une critique plus générale de cette théorie).

D'autres approches plus modérées, visant également à comprendre le lien entre langage et pensée, ont été proposées par la suite. L'une d'elles, développée par Dan Slobin (1996, 2003), offre une perspective particulièrement adaptée à la question qui nous occupe, à savoir l'influence de l'encodage du genre sur les représentations que nous nous en faisons. Sa théorie, connue sous le nom de *thinking-for-speaking hypothesis*, stipule tout d'abord que le langage est un dispositif nous permettant d'encoder, de manière conceptuelle, notre environnement (au sens large du terme). Du fait que cette conceptualisation du monde passe principalement par le langage, ce dernier attire inévitablement notre attention vers certaines propriétés de notre environnement. Le point intéressant pour la problématique qui nous intéresse est l'observation selon laquelle le langage nous conduit souvent à accentuer des différences qui ne sont pas pertinentes pour comprendre le monde.

Les travaux de Parzuchowski, Boçian et Gygax (2016) sur la forme diminutive polonaise *-ska*, qui signifie littéralement *petit*, illustrent bien l'idée de Slobin (1996, 2003). Dans leurs travaux, Parzuchowski *et al.* (2016) montrent que les personnes ayant reçu une pièce de monnaie qui leur est présentée avec le diminutif *-ska* (en français, cette dénomination correspondrait grosse modo au terme *piécette*) sont moins contentes trois minutes plus tard que celles ayant reçu cette même pièce, mais présentée sans le diminutif. Pour les auteurs, cette différence s'explique par le fait que l'usage du diminutif a attiré l'attention des personnes ayant reçu la pièce sur sa faible valeur et les a inconsciemment conduites à la dévaloriser (selon une vision culturelle du type *plus grand, c'est mieux*).

Dans cette perspective, la marque grammaticale du genre constitue également un cas intéressant. Par définition, elle nous force constamment à activer

le genre¹ masculin ou féminin, même lorsque celui-ci n'est pas pertinent pour comprendre un propos. Par exemple, dans les phrases *La chirurgienne a réussi ses examens* et *Le chirurgien a réussi ses examens*, la marque grammaticale du genre attire inévitablement notre attention sur le genre des personnes dont il est question. Pourtant, dans ces deux phrases, il est inutile de connaître le genre des personnes mentionnées pour comprendre qu'elles ont réussi leurs examens. De nombreuses études montrent que nous incorporons de manière spontanée le genre dans notre représentation mentale du discours, sans effort cognitif particulier (par exemple Garnham, Oakhill, & Reynolds, 2002 ; Lassonde, 2015 ; Kennison & Trofe, 2003 ; Kreiner, Sturt, & Garrod, 2008 ; Pyykkönen, Hyönä, & van Gompel, 2010, Reynolds, Garnham, & Oakhill, 2006).

La catégorisation linguistique du genre dans de nombreuses langues comme le français pose un autre problème. Si le genre dans la phrase *La chirurgienne a réussi ses examens* est indiscutablement associé à une femme du fait que la marque grammaticale féminine se réfère exclusivement au genre féminin, la marque grammaticale masculine est au contraire ambiguë. Formellement, la marque grammaticale masculine peut soit se référer exclusivement au genre masculin – c'est le sens dit *spécifique* – mais elle peut aussi se référer à un groupe mixte, à une personne ou un groupe neutre, ou encore à une personne ou un groupe dont le genre n'importe pas. Il s'agit dans tous ces cas de figure du sens dit *générique* du masculin. Ce sens générique se décline lui-même en plusieurs sous-sens. Par exemple, la notion de groupe mixte peut servir à désigner un groupe composé pour moitié de femmes et pour moitié d'hommes, un groupe composé d'un homme et d'une majorité de femmes, d'une femme et d'une majorité d'hommes, etc. Même si l'on ne fait pas de distinction fine entre ces sous-sens (comme c'est le cas dans la majorité des études), le point important est que le genre masculin est de toute façon ambigu entre deux lectures : générique et spécifique. Dès lors, cette ambiguïté va indéniablement poser un problème à notre cerveau, qui doit constamment choisir le sens le plus pertinent, en fonction du contexte. Selon le modèle d'activation-sélection pour la résolution des ambiguïtés ou *activation-selection model of ambiguity resolution* (Gorfein, 2001; Gorfein, Brown & DeBiasi, 2007), ce choix se fait de manière relativement automatique, ce qui implique qu'il échappe à notre contrôle conscient. Il dépend des attributs liés aux différents sens d'un mot ou d'une structure grammaticale, ainsi qu'à leur pondération. Par pondération, nous entendons leur force d'activation, liée notamment à leur fréquence d'usage dans la langue.

La résolution de l'ambiguïté du masculin

À notre connaissance, toutes les études sur la résolution de l'ambiguïté sémantique liée à la marque grammaticale masculine (pour des revues de

¹ Par le terme *genre*, nous nous référons principalement à l'injonction normative visant à catégoriser les humains en *femmes* et *hommes*, mais nous discuterons également plus bas de la catégorie du genre dans sa continuité.

la littérature sur le sujet, voir notamment Gabriel & Gygax, 2016 ; Sato, Öttl, Gabriel & Gygax, 2017 ; Stahlberg, Braun, Irmen & Sczesny, 2007) arrivent à une même conclusion : sans un contexte fort (voire très fort), le sens dominant qui est toujours activé à la lecture du genre masculin est le sens spécifique, dans lequel le genre masculin réfère majoritairement aux hommes. Fait relativement étonnant en psychologie, il n'existe pratiquement aucune controverse là-dessus. Même lorsque l'instruction donnée indique d'activer explicitement le sens générique du masculin, le sens spécifique est impossible à inhiber, et celui-ci précède même l'activation du sens générique (Gygax, Gabriel, Lévy, Pool, Grivel & Pedrazzini, 2012). Ce résultat est concordant avec l'observation selon laquelle le sens spécifique du genre masculin est le premier à être enseigné aux enfants (Gygax, Gabriel, Sarrasin, Oakhill & Garnham, 2009), ce qui le rend plus familier et donc plus saillant dans leur esprit. En reprenant l'hypothèse *Thinking-for-speaking* de Slobin (1996, 2003), nous pouvons ainsi conclure que la forme grammaticale masculine attire invariablement notre attention vers le fait que la personne ou le groupe désigné par un masculin fait référence à un homme ou un garçon, ou encore à un groupe essentiellement constitué d'hommes ou de garçons. Et ceci indépendamment de l'intention de la personne qui s'exprime, qui souhaiterait peut-être utiliser la forme masculine pour désigner un groupe mixte ou neutre. Ainsi, il est impossible en français d'éviter que les destinataires d'un discours au masculin ne se forment une représentation mentale essentiellement constituée d'hommes.

Les implications cognitives et sociales de ce biais linguistique sont nombreuses, et elles sont toutes associées au prisme androcentrique de notre société. Par prisme androcentrique, nous entendons la propension à considérer les hommes comme étant la norme de notre espèce (Bem, 1993), et par conséquent à centrer notre vision du monde sur eux. Ce regard, déformant, est fortement nourri par l'utilisation de la forme masculine comme valeur générique (Gabriel, Gygax & Kuhn, 2018). Par exemple, nous pensons qu'il y a moins de femmes dans certains métiers lorsque ceux-ci nous sont présentés uniquement au masculin (par exemple Gabriel *et al.*, 2008 ; Horvath, Merkel, Maass & Sczesny, 2015). Même pour des métiers qui ne sont pas stéréotypés du point de vue du genre, comme *les musiciens*, les enfants pensent tout de même que les hommes ont plus de chance d'y réussir que les femmes lorsque ceux-ci ne leur sont présentés qu'au masculin (par exemple Vervecken *et al.*, 2016). Ces effets se répercutent sur l'identité sociale des enfants, en les forçant non seulement à constamment activer le genre, mais en plus à l'activer d'une manière qui les dirige vers des représentations biaisées (Gabriel & Gygax, 2016). Par exemple, en étant exposée à un groupe ou un métier présenté au masculin, une fille va questionner sa légitimité au sein de ce groupe, ou même sa légitimité à exercer ce métier. Son sentiment d'appartenance va en être altéré, influençant ainsi ses motivations à réussir au sein du groupe ou dans le métier en question (Walton & Cohen, 2007).

Notons tout de même que l'utilisation de la forme grammaticale masculine comme valeur générique n'est pas le seul facteur générant un prisme

androcentrique par le biais du langage. D'autres asymétries, comme l'utilisation de termes comme *mademoiselle*, impliquant une différenciation entre une femme mariée et une femme qui ne l'est pas (alors que cette différenciation n'est jamais faite pour un homme) participent également activement à ce prisme. Nous discuterons plus bas d'autres asymétries liées à l'encodage linguistique.

Afin d'éviter les biais liés à l'utilisation du masculin, différentes stratégies linguistiques de *féminisation* ou de *neutralisation* ont été proposées. Ces stratégies offrent des avantages certains, mais demandent également une certaine vigilance. Nous présenterons ces stratégies tour à tour dans les sections suivantes, ainsi que les études empiriques en psychologie du langage qui se sont penchées sur leurs effets, tout en gardant un regard critique quant à leurs possibles évolutions.

Stratégies de féminisation

La féminisation² désigne habituellement le fait de rendre explicite la présence possible de femmes (ou de filles) dans un groupe. Par exemple, au lieu de parler *des chirurgiens*, la féminisation consiste à utiliser des doublons (ou des formes dites *pairées*) comme *des chirurgiennes et/ou des chirurgiens*. De nombreuses études ont montré que cette forme a le mérite certain d'augmenter la visibilité des femmes dans la société, c'est-à-dire d'augmenter la présence perçue de femmes dans les groupes, que ce soit pour des adultes (par exemple Braun, Gottburgsen, Sczesny & Stahlberg, 1998, en allemand ; Gabriel, 2008, en norvégien) ou pour les enfants (Chatard, Guimond & Martinot, 2005, en français).

Cette stratégie soulève tout de même quelques questions. Premièrement, elle impose un choix lié à l'ordre de mention. Devons-nous nommer les femmes ou les hommes en premier ? Si cette question peut paraître anodine, elle est en fait essentielle, car nos représentations des binômes sont liées à des facteurs sémantiques (par exemple, Hegarty, Mollin, & Foels, 2016). Par exemple, nous mentionnons toujours la personne la plus âgée en premier lorsque l'âge est un facteur central dans la désignation d'un binôme, comme dans les expressions *père et fils* ou *mère et fille*. Pour le genre, l'androcentrisme discuté précédemment nous impose un ordre social hiérarchique qui consiste à placer les hommes en premier. Les exemples sont nombreux, comme dans les binômes *mari et femme*, *Adam et Ève*, *Monsieur et Madame Untel* ou encore dans des expressions telles que *les différences entre hommes et femmes*³, et nous montrent à quel point le langage non seulement reflète les rapports sociaux, mais les nourrit également. En nommant constamment les hommes en premier, nous contribuons à appuyer leur position dominante et renforçons un modèle sociétal androcentrique et patriarcal (c'est-à-dire une société dans laquelle les femmes ont un statut plus

2 Comme le dit Éliane Viennot (2014), nous devrions plutôt parler de *démasculinisation*, tant les changements opérés au fil des siècles en français (mais dans d'autres langues également) visaient à masculiniser la langue, principalement pour signaler aux femmes que certains métiers ne leur étaient pas accessibles.

3 Voir Hegarty *et al.* (2016) pour le seul contre-exemple : *Mesdames et messieurs*.

bas et contrôlent moins de ressources que les hommes, selon Eagly & Wood, 1999, par exemple). Cet effet d'ordre de mention a pour corollaire que lorsque l'ordre habituel est inversé et les femmes sont nommées en premier, comme dans *les mécaniciennes et les mécaniciens*, nous nous représentons plus de femmes dans ces activités (par exemple Gabriel, Gygax, Sarrasin, Garnham & Oakhill, 2008) et nous les percevons comme plus centrales dans le discours (par exemple Kesebir, 2017).

La solution des doublons implique également d'utiliser une forme féminine, ce qui induit des difficultés, car les formes féminines pour un certain nombre de métiers de prestige comme *docteur*, *professeur* ou *ministre*⁴ ont été pendant plusieurs siècles supprimées de certaines langues comme le français. Ainsi, une objection souvent mentionnée contre l'utilisation de noms d'activités ou de métiers au féminin est que l'usage du féminin peut être perçu comme dévalorisant. Par exemple, une femme désignée comme étant *une ministre* plutôt qu'*un ministre* pourrait être perçue comme moins importante (voir Chatard *et al.*, 2005 pour une discussion de la notion de prestige). Cette critique est elle-même l'écho d'un système patriarcal qui place les hommes dans une situation dominante et voit ainsi les formes féminines comme étant moins prestigieuses.

Les données scientifiques sur la perception des formes féminines offrent des résultats controversés. D'un côté, Vervecken *et al.* (2015) montrent que pour des enfants francophones entre 12 et 17 ans, la perception des métiers en termes de difficulté (physique et mentale), de salaire et d'importance ne dépend pas de la forme linguistique utilisée pour les présenter, en d'autres termes le fait de les introduire comme les *physiciennes et les physiciens* ou simplement *les physiciens*. *A contrario*, Vervecken et Hannover (2015) ont trouvé que des enfants hollandais de 10 ans perçoivent une baisse du statut social lorsque les métiers sont présentés sous forme de doublons, tout en montrant que les filles et les garçons se sentent plus capables d'entreprendre des métiers présentés sous cette forme. L'effet négatif des doublons a également été trouvé chez des adultes allemands et italiens par Horvath, Merkel, Maass et Sczesny (2015). En effet, ces adultes activent certaines associations dénigrantes lorsque les métiers sont présentés sous forme de doublons, particulièrement pour les métiers stéréotypés féminins. Formanowicz, Cislak, Horvath et Sczesny (2015) suggèrent que cet effet pourrait simplement être lié à la fréquence d'usage de ces termes. En effet, ces associations négatives pourraient être liées à la faible fréquence d'utilisation des formes féminines et des doublons. Dans les pays où les formes inclusives existent depuis plus de trois décennies comme par exemple l'Autriche, celles-ci ne sont plus – ou presque plus – connotées négativement. Ainsi, refuser de féminiser des noms de métier pour ne pas dévaloriser les femmes en revient à perpétuer les inégalités en refusant d'ajuster la langue à l'évolution des mœurs. C'est un cercle vicieux qu'il convient de briser afin de faire évoluer l'usage et faire ainsi progressivement disparaître les connotations négatives dues au manque de familiarité avec ces termes.

4 Burnett & Bonami (2018) présente un argumentaire fascinant sur Madame le/la ministre.

Un troisième argument souvent invoqué contre l'utilisation de doublons est leur manque d'esthétisme et leur lourdeur, ou plus globalement la charge cognitive qu'ils imposent. Si les notions d'esthétisme et de lourdeur sont difficilement quantifiables, elles sont indéniablement liées aux habitudes de lecture. Gygax et Geſto (2007) ont ainsi montré que dans un texte, la vitesse de lecture – prise comme signal de la difficulté à traiter les informations présentes dans le texte – redevenait normale déjà à la troisième occurrence d'un doublon. Ces formes ne posent ainsi à terme pas de difficulté pour la lecture. Les raisons d'un ralentissement à la première occurrence d'un doublon ne sont en revanche pas claires. Il pourrait être lié à un effet de surprise, ou au fait que la construction d'une représentation plus riche (c'est-à-dire pas uniquement masculine) demande plus de ressources cognitives. En tous les cas, cette étude indique que la présence de doublons ne semble pas porter préjudice à la lisibilité d'un texte dans son ensemble.

Une dernière critique formulée à l'encontre de l'usage de doublons, cette fois-ci du point de vue de la défense de l'égalité entre les genres, porte sur la représentation binaire du genre qu'ils impliquent (Gabriel & Gygax, 2016). En effet, si l'utilisation de doublon semble être un moyen efficace pour augmenter la visibilité des femmes, il attire également notre attention sur la binarité du genre *femmes-hommes*, qui ne correspond plus du tout à notre société. Le genre – tout comme le *sexe* (Hegarty, Ansara, & Barker, 2018) – est un continuum, et si les catégories *femmes* et *hommes* peuvent être considérées comme des pôles, elles ne peuvent et ne doivent pas être considérées comme les seules catégories existantes. D'autres formes de langage inclusif comme la *neutralisation*, que nous discutons dans la section suivante, échappent à cette dernière critique, et par définition, se rapprochent probablement plus de ce que l'on pourrait appeler le *langage inclusif*.

Stratégies de neutralisation

La notion de neutralisation est relativement complexe, tant elle se réfère à des formulations différentes, selon les contraintes imposées par les différentes langues. De manière générale, elle constitue une manière de ne pas expliciter la composition du groupe, ou la personne, en termes de genre. Dans certains cas, comme en allemand, la neutralisation désigne l'utilisation d'un troisième genre grammatical, la forme neutre, comme dans *das Kind* (l'enfant). Dans d'autres cas, la neutralisation désigne l'utilisation *d'épicènes*, termes qui se rapportent aussi bien aux femmes, aux hommes et à toute personne, quelle que soit son identité de genre. Le terme *une personne* en est un parfait exemple. Notons tout de même que dans une société androcentrique comme la nôtre, certains épicènes comme *humain* (Wyrobková, Gygax, & Macek, 2015) ont tendance à être interprétés comme étant plutôt masculins. Notons également que certains mots épicènes comme *poète* ne l'ont pas toujours été, car pendant plusieurs siècles, la forme féminine *poétesse* a été utilisée sans sa connotation négative actuelle.

La neutralisation désigne également le fait d'utiliser un mot désignant un groupe pour éviter d'explicitier sa composition exacte en termes de genre. Par exemple, on peut préférer la formulation *la population migrante* à l'utilisation du doublon *les migrantes et migrants*. Même si le sens exact de ces deux formulations n'est pas tout à fait le même, cette différence n'est souvent pas problématique. Toutefois, ce type de formulation n'a à notre connaissance reçu aucune attention en psychologie du langage, contrairement à trois autres stratégies de neutralisation utilisées dans d'autres langues et que nous allons maintenant décrire, à savoir la *nominalisation* en allemand (par exemple Sato, Gygax, & Gabriel, 2016), la disparition de toutes les formes féminines en norvégien (par exemple Gabriel & Gygax, 2008 ; Gabriel, Behne, & Gygax, 2017), et l'apparition de pronoms neutres en suédois (p.ex. Gustafsson-Sendén, Bäck & Lindqvist, 2015).

Dans leur étude sur l'allemand, Sato *et al.* (2016) ont testé la manière dont les formes nominalisées plurielles dérivées d'adjectifs et de participes passés, comme par exemple *die Studierenden* (littéralement *les personnes en train d'étudier*) étaient représentées en termes de genre. Pour ce faire, des paires de mots constituées d'un mot représentant une personne dont le genre était connu (par exemple *une sœur*) et d'un nom de rôle au masculin pluriel ou nominalisé (par exemple *die Studenten*^{masculin} / *die Studierende*^{nominalisé}) étaient présentées. Les participantes et participants devaient simplement décider, pour chaque paire, si la personne représentée par le premier mot pouvait faire partie d'un groupe représenté par le deuxième. Par exemple : *Est-ce qu'une sœur peut faire partie d'un groupe d'étudiants/de personnes en train d'étudier ?* Les résultats montrent que lorsque le nom de rôle est au masculin, un terme servant à désigner une femme est plus difficile à lui associer. Par contre, lorsque le terme est sous sa forme nominalisée, cette difficulté n'apparaît pas : les termes désignant des femmes sont aussi faciles à associer aux noms de rôles que ceux désignant des hommes. La nominalisation en allemand semble donc constituer une stratégie de neutralisation efficace, mais son utilisation ne peut s'appliquer qu'aux noms de rôles dérivés de verbes ou d'adjectifs.

La Norvège a quant à elle tenté dès les années 1980 de neutraliser la forme grammaticale masculine en supprimant les marques grammaticales féminines (Norsk Språkråd, 1997). L'idée était relativement simple : si la forme féminine n'existe plus, la forme masculine devient la forme unique, la rendant ainsi neutre. Cette réforme pourrait paraître de prime abord drastique et dirigée contre les femmes en les rendant linguistiquement invisibles (comme l'a souhaité l'Académie française au XVII^e siècle pour le français). Pourtant, l'intention était clairement égalitaire, et cette réforme linguistique a d'ailleurs été accompagnée par d'autres mesures de promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Gabriel et Gygax (2008) ainsi que Gabriel *et al.* (2017) ont voulu tester les effets d'un tel changement linguistique, plus de vingt ans après son introduction. Dans ces deux études, lorsque des noms de rôles stéréotypés féminins comme par exemple *Sjuepleierne* (infirmiers) étaient présentés, les représentations mentales qu'ils généraient étaient féminines en dépit de la forme grammaticale mas-

culine. Pour les noms de rôles stéréotypés masculins comme *Statistikerne* (statisticiens), les représentations mentales qu'ils généraient étaient masculines. Par contre, les représentations mentales des noms de rôle sans stéréotypes comme *Musikerne* (musiciens) étaient essentiellement masculines, signalant ainsi un effet persistant et masculinisant de la forme grammaticale masculine. Il est difficile de juger du temps nécessaire pour qu'une réforme puisse éradiquer complètement le sens spécifique du masculin, si tant est que cela soit possible. L'effet de la réforme norvégienne a sans doute été d'autant plus limité que la forme grammaticale féminine existe toujours dans certaines variantes dialectales de cette langue. Ainsi, l'éradication du féminin sur le modèle norvégien offre pour le moment des résultats mitigés.

Une dernière option de neutralisation, proposée relativement timidement dans les années 1960 en Suède, est le pronom neutre *hen* dérivé du finnois et complétant les pronoms suédois *hon* (elle) et *han* (il). Ce pronom a été réintroduit par Jesper Lundqvist dans un livre pour enfant en 2012. Gustafsson-Senden et al. (2015) retracent l'évolution de ce nouveau pronom neutre de 2012 à 2015, notamment son niveau d'acceptation par les autorités suédoises, ainsi que par la population suédoise en général. Leurs résultats indiquent que si ce pronom était initialement critiqué en 2012 – une partie de la population pensait qu'il poserait des problèmes d'identité de genre aux enfants – et était associé à des attitudes plutôt négatives, il était devenu plus largement accepté en 2015, et était associé à des attitudes très positives. Notons qu'en français, comme le relate Elmiger (2017), certaines communautés (par exemple LGBT QI+) ont commencé à utiliser de nouvelles formes de pronoms neutres comme *iel/iels* au lieu de *il ou elle/ils ou elles* afin de s'affranchir des formes genrées actuelles. A notre connaissance, personne n'a encore étudié la perception de ces nouvelles formes en français.

La féminisation : une question de société

Comme nous venons de le voir, les stratégies de féminisation (ou de démasculinisation) et de neutralisation du langage sont relativement nombreuses, innovantes et offrent des possibilités de langage inclusif intéressantes. Pourtant, elles se heurtent encore à des barrières sociétales importantes. Certaines d'entre elles ont même fait l'objet d'études en psychologie. Nous relatons dans cette section quelques résultats et observations intéressantes qui en découlent.

Notons tout d'abord que dans la communauté francophone, et particulièrement en France, de nombreuses voix s'élèvent encore contre la féminisation dans le but déclaré de protéger le français. Cette attitude repose sur une vision historiquement erronée de la langue (voir par exemple Cerquiglini 2018 pour un exposé complet de cette question). En effet, jusqu'au xvii^e siècle, certaines formes dites inclusives comme les doublons étaient couramment utilisées (voir par exemple Viennot, 2014 ; Moreau, 1999) et certaines règles grammaticales comme l'accord de proximité (qui s'oppose à l'accord au masculin par défaut uti-

lisé dans le français moderne) existaient encore. La masculinisation du français, et notamment la disparition de termes féminins comme *autrice* et les changements de règles grammaticales visant à asseoir la forme grammaticale masculine comme dominante, a été introduite par certains grammairiens et appuyée par l'Académie française dès le XVII^e siècle. A cette époque, la masculinisation du langage ne faisait pourtant pas l'unanimité, et était notamment condamnée par certains auteurs dans le but même de protéger le français. Le paradoxe est flagrant : les personnes qui souhaitent protéger le français aujourd'hui le font pour des raisons opposées à celles qui souhaitaient le protéger au XVII^e siècle. Ainsi, les motivations soi-disant protectionnistes actuelles constituent une forme irrationnelle de résistance au changement, visant à conserver une norme androcentrique (et sexiste) qui ne correspond qu'à une certaine période de l'histoire du français. D'un point de vue linguistique, rien ne s'oppose à la féminisation dans une langue comme le français (Cerquiglini, 2018). En plus de ce désir somme toute paradoxal de vouloir protéger le français en l'empêchant de s'ajuster à la réalité sociétale du XXI^e siècle, deux autres freins principaux à l'encontre de l'utilisation de formes inclusives ont été discutés et étudiés en psychologie.

Premièrement, l'usage de la forme grammaticale masculine unique étant encore beaucoup plus fréquent que d'autres formes considérées comme plus inclusives, notre cerveau n'est pas habitué à ces nouvelles formes, rendant leur utilisation plus compliquée. De fait, afin de pouvoir les utiliser, notre cerveau doit constamment contrôler les formes générées et vraisemblablement inhiber une activation automatique de la forme masculine, qui est la plus habituelle. Toutefois, cette utilisation du masculin par défaut peut être corrigée et de nouvelles habitudes sont relativement faciles à instaurer. Certaines autrices comme Koeser, Kuhn et Sczesny (2015), ont ainsi montré qu'il suffisait d'être exposé à des formes inclusives pour ensuite les utiliser soi-même de manière relativement spontanée. Après avoir été exposées à des textes utilisant des doublons, les participantes de leur étude semblaient plus enclines à utiliser elles-mêmes des doublons de manière spontanée. Pour les participants, les résultats étaient les mêmes, mais seulement lorsqu'il leur était rappelé que les textes utilisaient des doublons (étude #2). En norvégien, Kuhn, Koeser, Torsdottir et Gabriel (2014) ont également montré que les participantes et participants utilisaient plus de formes non-marquées après avoir lu des textes comprenant ces mêmes formes.

Même si cette exposition semble pouvoir encourager l'utilisation de formes inclusives à l'avenir, un autre élément important à prendre en compte est le fait que certaines personnes gardent des attitudes très négatives à leur encontre. En anglais, Prentice (1984) a montré par exemple qu'un rappel régulier des formes inclusives (par ex. *he or she* au lieu de *he*) augmente l'utilisation spontanée de ces formes, mais sans pour autant changer les attitudes négatives envers elles. Dans la même veine, Koeser et Sczesny (2014) montrent que la présentation d'arguments en faveur du langage inclusif peut influencer positivement son utilisation, sans pour autant changer les attitudes envers des changements de pratiques langagières. Sarrasin, Gabriel, and Gygax (2012) montrent par ailleurs que – en français et en allemand – plus les attitudes envers ce type de langage sont néga-

tives, moins les personnes sont capables de reconnaître l'existence de formes sexistes dans le langage. Certaines autrices et auteurs avancent que la relative imperméabilité des attitudes envers des changements de pratiques langagières semble être ancrée dans des attitudes plus globales envers les femmes, comme des formes de sexisme (par exemple Sarrasin *et al.* 2012 ; Sczesny *et al.*, 2015) ou des idéologies justifiant le système en place (Douglas & Sutton, 2014). Il apparaît donc que certains changements de pratiques langagières doivent vraisemblablement être précédés par des remises en question de l'ordre établi ou du système en place. À notre connaissance, il n'existe que peu d'études sur ce sujet – mises à part celles que nous venons de présenter – ce qui rend difficile la compréhension des mécanismes sous-jacents aux changements possibles d'attitudes envers le langage inclusif. Il est à espérer que de telles études verront le jour et nous permettront d'affiner encore davantage notre compréhension des mécanismes à l'œuvre dans ces évolutions.

Conclusion

Les nombreux travaux en psychologie expérimentale menés ces dernières décennies indiquent de manière convergente que l'usage de la forme grammaticale masculine influence nos représentations mentales du genre. L'utilisation du masculin comme valeur par défaut attire indubitablement notre attention vers l'idée qu'il désigne plutôt des hommes, quelles que soient les différentes interprétations possibles du masculin. Dans le cas du français, force est de constater que les mesures prises par les grammairiens du XVII^e siècle ainsi que par l'Académie française pour écarter les femmes de la place publique en opérant des changements langagiers produisent toujours des effets quelques quatre siècles plus tard. Même si la grammaire du français contemporain prévoit que le genre grammatical masculin puisse être interprété (et utilisé) de différentes manières, cette polysémie pose un défi de taille à notre cerveau, qui doit constamment déterminer de quel sens il est question. La fréquence d'utilisation du sens spécifique du masculin (masculin = homme) ainsi que la séquence d'apprentissage entre les différents sens liés au masculin (le sens spécifique est appris en premier) expliquent relativement facilement la tendance de notre cerveau à activer automatiquement – sans que nous en ayons le contrôle – son sens spécifique.

Afin de corriger ce biais, plusieurs formes linguistiques ont été proposées sous l'égide de mouvements en faveur du langage inclusif pour démasculiniser la langue et améliorer la visibilité des femmes dans la société. Nous pensons que cette visibilité est très importante, surtout pour changer l'idée selon laquelle la société tourne autour des hommes (c'est-à-dire une société androcentrique). À terme, et ceci est important pour nos enfants, la diversité des représentations des métiers engendrée par le langage inclusif peut amener notre société à un meilleur partage des ressources, nous éloignant ainsi du patriarcat actuel.

Certaines formes visent également à éviter l'activation permanente de la binarité de genre, tant celle-ci ne correspond plus à nos réalités sociétales (elle

n'a probablement jamais correspondu à notre société). Néanmoins, si certaines stratégies de langage inclusif comme les doublons ont le mérite d'augmenter la visibilité des femmes dans la société (et de générer toute une série d'implications pratiques), elles ne contribuent pas à la disparition de la binarité de genre. Pour cela, d'autres stratégies, notamment de neutralisation, semblent plus adaptées.

Qu'il s'agisse de féminisation ou de neutralisation, toutes les nouvelles formes linguistiques présentent certains défis et rencontrent différents obstacles. Par exemple, leur utilisation étant encore relativement faible, ce manque d'exposition les rend plus compliquées à utiliser que les formes masculines, qui sont plus habituelles. Comme le montrent quelques études discutées dans cet article, une exposition croissante à ces formes devrait toutefois permettre de faciliter leur traitement, et ainsi encourager leur utilisation.

Notons encore que certaines formes semblent générer plus de controverses que d'autres, par exemple les formes dites contractées comme *les étudiant·e·s subtil·e·s* (par exemple, Pech, 2017). Nous n'avons pas abordé ces formes dans cet article, tant elles n'ont pratiquement jamais fait l'objet d'études en psychologie, exception faite de l'étude de Chatard *et al.* en 2005. Dans leur étude, des offres d'emploi présentées à des adolescentes et adolescents sous une forme contractée (à savoir la forme *étudiant(e)*, disparue depuis) ou épïcène⁵ (*étudiant/étudiante*) induisait, notamment, une confiance plus importante dans leur capacité à réussir des études leur permettant d'exercer ces professions. Notons tout de même que les formes contractées sont vraisemblablement nées de demandes liées au besoin de limiter le nombre de signes dans certains textes (par exemple sur internet ou dans les journaux). Nous pensons néanmoins – mais ceci devrait faire l'objet d'études empiriques – que les formes discutées dans cet article sont plus à même de faire contrepoids à la masculinisation de la langue (française notamment), et sont plus représentatives de ce que l'on entend par le terme *langage inclusif*.

Nous pensons également, comme d'autres, que des changements orthographiques et grammaticaux sont nécessaires afin d'améliorer l'introduction du langage inclusif en français. Par exemple, il nous paraît nécessaire de revenir à l'accord de proximité qui existait jusqu'au xvii^e siècle, ce qui faciliterait l'accord des adjectifs et des participes passés et éradiquerait le biais de l'accord au masculin (par ex. *les mécaniciens et mécaniciennes courageuses*). D'autres changements peuvent aussi être envisagés, comme la transformation de tous les adjectifs en *-il* et *-ul* (par exemple, *vil, subtil* ou *nul*) en adjectifs épïcène, comme *futile, fragile* ou *ridicule*. Ces changements orthographiques sont relativement simples et auraient l'avantage de permettre un usage plus aisé des modificateurs de groupes mixtes (*les hommes et les femmes subtiles*, par exemple, au lieu de *subtil·e·s*).

Pour terminer, rappelons que le langage inclusif, qui est une réponse à une masculinisation de la langue vieille de quelques siècles, reflète une démarche visant l'égalité entre femmes et hommes tout d'abord, mais également pour cer-

5 Terme utilisé par les auteurs.

taines formulations l'égalité entre toutes les personnes, quel que soit le point où elles se situent sur le continuum du genre.

Auteurs

Pascal Gygax

Université de Fribourg, Suisse

pascal.gygax@unifr.ch

Ute Gabriel

Norwegian University of Science and Technology, Trondheim, Norvège

ute.gabriel@ntnu.no

Sandrine Zufferey

Université de Berne, Suisse

sandrine.zufferey@rom.unibe.ch

Œuvres citées

- BEM, Sandra Lipsitz. 1993. « The Lenses of Gender: Transforming the Debate on Sexual Inequality ». Yale University Press.
- BRAUN, Friederike, Anja GOTTBURGEN, Sabine SCZESNY & Dagmar STAHLBERG. 2009. « Können Geophysiker Frauen sein? Generische Personenbezeichnungen im Deutschen ». *Zeitschrift für Germanistische Linguistik* 26 (3): 265–283. <https://doi.org/10.1515/zfgl.1998.26.3.265>.
- BURNETT, Heather & Olivier BONAMI. undefined/ed. « Linguistic Prescription, Ideological Structure, and the Actuation of Linguistic Changes: Grammatical Gender in French Parliamentary Debates ». *Language in Society*, 129. <https://doi.org/10.1017/S0047404518001161>.
- CERQUIGLINI, Bernard. 2018. *Le Ministre est enceinte*. Le Seuil.
- CHATARD, Armand, Serge GUIMOND et Delphine MARTINOT. 2005. « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves: Une remise en cause de l'universalisme masculin ? ». *L'Année Psychologique* 105 (2): 24972. <https://doi.org/10.3406/psy.2005.29694>.
- DOUGLAS, Karen M. et Robbie M. SUTTON. 2014. « “A Giant Leap for Mankind” But What About Women? The Role of System-Justifying Ideologies in Predicting Attitudes toward Sexist Language ». *Journal of Language and Social Psychology* 33 (6): 66780. <https://doi.org/10.1177/0261927X14538638>.
- EAGLY, Alice H. & Wendy WOOD. 1999. « The Origins of Sex Differences in Human Behavior: Evolved Dispositions versus Social Roles ». *American Psychologist* 54 (6): 40823.
- ELMIGER, Daniel. 2017. « Masculin, féminin : et le neutre ? | Implications philosophiques ». Consulté le 10 novembre 2017. <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/masculin-feminin-et-le-neutre/>.

- FORMANOWICZ, Magdalena M., Aleksandra CISLAK, Lisa K. HORVATH & Sabine SCZESNY. 2015. « Capturing Socially Motivated Linguistic Change: How the Use of Gender-Fair Language Affects Support for Social Initiatives in Austria and Poland ». *Frontiers in Psychology* 6. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2015.01617>.
- GABRIEL, Ute. 2008. « Language policies and in-group favoritism: The malleability of the interpretation of generically intended masculine forms ». *Social Psychology* 39 (2): 1037. <https://doi.org/10.1027/1864-9335.39.2.1037>.
- GABRIEL, Ute, Dawn M. BEHNE & Pascal M. GYGAX. 2017. « Speech vs. reading comprehension: an explorative study of gender representations in Norwegian ». *Journal of Cognitive Psychology* 0 (0): 114. <https://doi.org/10.1080/20445911.2017.1326923>.
- GABRIEL, Ute & Pascal GYGAX. 2008. « Can Societal Language Amendments Change Gender Representation? The Case of Norway ». *Scandinavian Journal of Psychology* 49 (5): 45157. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9450.2008.00650.x>.
- GABRIEL, Ute & Pascal GYGAX. 2016. « Gender and linguistic sexism ». In *Advances in Intergroup Communication*, édité par Howard Giles et Anne Maass, 11935. Peter Lang Publishing.
- GABRIEL, Ute, Pascal M. GYGAX & Elisabeth A. KUHN. 2018. « Neutralising Linguistic Sexism: Promising but Cumbersome? » *Group Processes & Intergroup Relations* 21 (5): 84458. <https://doi.org/10.1177/1368430218771742>.
- GYGAX, Pascal, Ute GABRIEL, Oriane SARRASIN, Alan GARNHAM et Jane OAKHILL. 2008. « Au Pairs Are Rarely Male: Norms on the Gender Perception of Role Names across English, French, and German ». *Behavior Research Methods* 40 (1): 20612. <https://doi.org/10.3758/BRM.40.1.206>.
- GARNHAM, Alan, Jane OAKHILL & David REYNOLDS. 2002. « Are inferences from stereotyped role names to characters' gender made elaboratively? » *Memory & cognition* 30 (3): 43946.
- GORFEIN, David S. 2001. *On the consequences of meaning selection: Perspectives on resolving lexical ambiguity*. Washington, DC: American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10459-000>.
- GORFEIN, David S., Vincent R. BROWN & Christian DEBIASO. 2007. « The Activation-Selection Model of Meaning: Explaining Why the Sun Comes out after the Sun ». *Memory & Cognition* 35 (8): 19862000.
- GUSTAFSSON Sendén, Marie, Emma A. BÄCK & Anna LINDQVIST. 2015. « Introducing a gender-neutral pronoun in a natural gender language: the influence of time on attitudes and behavior ». *Frontiers in Psychology* 6 (juillet). <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2015.00893>.
- GYGAX, Pascal, Ute GABRIEL, Oriane SARRASIN, Alan GARNHAM & Jane OAKHILL. 2008. « Generically intended, but specifically interpreted: When beauticians, musicians, and mechanics are all men ». *Language and Cognitive Processes* 23 (3): 46485. <https://doi.org/10.1080/01690960701702035>.
- GYGAX, Pascal, Ute GABRIEL, Oriane SARRASIN, Alan GRNHAM & Jane Oakhill. 2009. « Some Grammatical Rules Are More Difficult than Others: The Case of the Generic Interpretation of the Masculine ». *European Journal of Psychology of Education* 24 (2): 23546. <https://doi.org/10.1007/BF03173014>.
- GYGAX, Pascal, et Noelia GESTO. 2007. « Féminisation et lourdeur de texte ». *L'Année psychologique* 107 (2): 23955.
- HEGARTY, Peter, Y. Gavriel ANSARA & Meg-John BARKER. s. d. « Non-binary gender ». In *Psychology of Gender, Sex, and Sexualities*, Oxford University Press. New York: Dess, N.;

- HEGARTY, Peter, Sandra MOLLIN & Rob FOELS. 2016. « Binomial word order and social status ». In *Advances in Intergroup Communication*, Howard Giles & Anne Maass (Ed.), 11935. Peter Lang Publishing. <http://epubs.surrey.ac.uk/811895/>.
- HORVATH, Lisa K., Elisa F. MERKEL, Anne MAASS et Sabine SCZESNY. 2016. « Does Gender-Fair Language Pay Off? The Social Perception of Professions from a Cross-Linguistic Perspective ». *Frontiers in Psychology* 6. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2015.02018>.
- KENNISON, Shelia M., et Jessie L. TROFE. 2003. « Comprehending Pronouns: A Role for Word-Specific Gender Stereotype Information ». *Journal of Psycholinguistic Research* 32 (3): 35578.
- KESEBIR, Selin. 2017. « Word Order Denotes Relevance Differences: The Case of Conjoined Phrases with Lexical Gender ». *Journal of Personality and Social Psychology* 113 (2): 26279. <https://doi.org/10.1037/psp0000094>.
- KOESER, Sara & Sabine SCZESNY. 2014. « Promoting Gender-Fair Language: The Impact of Arguments on Language Use, Attitudes, and Cognitions ». *Journal of Language and Social Psychology* 33 (5): 54860. <https://doi.org/10.1177/0261927X14541280>.
- KREINER, Hamutal, Patrick Sturt & Simon GARROD. 2008. « Processing definitional and stereotypical gender in reference resolution: Evidence from eye-movements ». *Journal of Memory and Language* 58 (2): 23961. <https://doi.org/10.1016/j.jml.2007.09.003>.
- KUHN Elisabeth A., KOESER, Sara, TORSODOTTIR, Anne E. & GABRIEL, Ute. 2014. *Lexically gender-marked role nouns in Norwegian: Effect of prevalent and presented form on readers' recall*. Paper presented at the 17th European Association of Social Psychology (EASP) General Meeting, Amsterdam.
- LASSONDE, Karla A. 2015. « Reducing the Impact of Stereotypical Knowledge During Reading ». *Discourse Processes* 52 (2): 14971. <https://doi.org/10.1080/0163853X.2014.917221>.
- LUCY, John A. 1997. « Linguistic relativity ». *Annual Review of Anthropology* 26 (1): 291312.
- MCWHORTER, John H. 2016. *The Language Hoax. Why the World Looks the Same in Every Language*. Oxford: Oxford University Press.
- MOREAU, Thérèse. 1999. *Dictionnaire féminin – masculin*. 1^{re} éd. Éditions Metropolis.
- NORSK Språkråd. 1997. *Kjønn, språk, likestilling. Retningslinjer for kjønnsbalansert språkebruk [Gender, language, equality of status. Directives for gender balanced language use]*. Oslo: Norsk Språkråd.
- PARZUCHOWSKI Michał, Konrad BOCIAN & Pascal GYGAX. 2016. « Sizing Up Objects: The Effect of Diminutive Forms on Positive Mood, Value, and Size Judgments ». *Language Sciences*, 1452. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.01452>.
- PECH, Marie-Estelle. 2017. Féminisme : les délires de l'écriture « inclusive ». *Le Figaro Premium*. p. 1. Consulté sur <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/05/01016-20171005ARTFIG00337-feminisme-les-delires-de-l-ecriture-inclusive.php>
- PENTICE, Deborah A. 1994. « Do Language Reforms Change Our Way of Thinking? » *Journal of Language and Social Psychology* 13 (1): 319. <https://doi.org/10.1177/0261927X94131001>.
- PYYKKÖNEN, Pirita, Jukka HYÖNÄ & Roger P. G. VAN GOMPEL. 2009. « Activating Gender Stereotypes During Online Spoken Language Processing ». *Experimental Psychology* 57 (2): 12633. <https://doi.org/10.1027/1618-3169/a000016>.
- REYNOLDS, David J., Alan GARNHAM et Jane OAKHILL. 2006. « Evidence of Immediate Activation of Gender Information from a Social Role Name ». *Quarterly Journal of Experimental Psychology* (2006) 59 (5): 886903. <https://doi.org/10.1080/02724980543000088>.

- SARRASIN, Oriane, Ute GABRIEL & Pascal GYGAX. 2012. « Sexism and attitudes toward gender-neutral language: The case of English, French, and German ». *Swiss Journal of Psychology/Schweizerische Zeitschrift für Psychologie/Revue Suisse de Psychologie* 71 (3): 11324. <https://doi.org/10.1024/1421-0185/a000078>.
- SATO, Sayaka, Anton ÖTTL, Ute GABRIEL & Pascal GYGAX. 2016. *Assessing the impact of gender grammaticization on thought: A psychological and psycholinguistic perspective*. OBST 90: Sprache und Geschlecht. Band 1: Sprachpolitiken und Grammatik.
- SATO, Sayaka, Pascal M. GYGAX & Ute GABRIEL. 2016. « Gauging the Impact of Gender Grammaticization in Different Languages: Application of a Linguistic-Visual Paradigm ». *Language Sciences*, 140. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.00140>.
- SCZESNY, Sabine, Franziska MOSER & Wendy WOOD. 2015. « Beyond Sexist Beliefs: How Do People Decide to Use Gender-Inclusive Language? » *Personality and Social Psychology Bulletin* 41 (7): 94354. <https://doi.org/10.1177/0146167215585727>.
- SLOBIN, Dan I. 1996. « From “thought and language” to “thinking for speaking”. *Rethinking linguistic relativity*. » New York, NY, US: Cambridge University Press.
- SLOBIN, Dan I. 2003. « Language and thought online: Cognitive consequences of linguistic relativity ». In *In D. Gentner & S. Goldin-Meadow (Eds.), Advances in the investigation of language and thought*, 157–191. MIT Press.
- STAHLBERG, Dagmar, Friederike Braun, Lisa IRMEN & Sabine SCZESNY. 2007. « Representation of the Sexes in Language ». In *Social Communication*, 16387. *Frontiers of Social Psychology*. New York, NY, US: Psychology Press.
- VERVECKEN, Dries, Pascal GYGAX, Ute GABRIEL, Matthias GUILLOD & Bettina Hannover. 2015. « Warm-Hearted Businessmen, Competitive Housewives? Effects of Gender-Fair Language on Adolescents’ Perceptions of Occupations ». *Frontiers in Psychology* 6. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2015.01437>.
- VERVECKEN, Dries & Bettina HANNOVER. 2015. « Yes I Can! » *Social Psychology* 46 (2): 7692. <https://doi.org/10.1027/1864-9335/a000229>.
- VIENNOT, Éliane. 2014. *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* Éditions IXE.
- WALTON, Gregory M., Geoffrey L. COHEN. 2007. « A question of belonging: Race, social fit, and achievement ». *Journal of Personality and Social Psychology*, 82–96.
- WYROBKOVÁ, Adriana, GYGAX, Pascal & MACEK, Petr. 2015. *Human and man side by side, woman trapped in a different reality: Word Associations in Czech*. *Ceskoslovenska Psychologie*, 59, 44–56.

La féminisation de la langue en français québécois : historique et points sensibles

Résumés

Si le Québec a été à l'avant-garde sur la question de la féminisation de la langue, cela ne signifie pas qu'aucune difficulté ne s'est présentée quant à sa mise en œuvre, ni que la question est entièrement réglée, entre autres pour la rédaction inclusive ou épiciène. Ce texte propose un historique récent de la féminisation des titres et des textes au Québec en portant attention aux éléments qui ont soulevé des débats ou posé des défis. Il expose la manière dont le besoin de féminisation s'est fait ressentir, les propositions ou les avis publiés par les instances officielles, et les réactions à ces propositions. L'étude se termine par une incursion auprès de propositions récentes plus radicales, soit la règle de proximité et la création d'un 3^e pronom personnel.

Québec is often looked upon as being at the forefront when it comes to the feminization of the French language. This does not mean that there was no discussion or challenge in the matter. This text proposes to look at the recent history of the feminization of titles and texts in Québec. It begins by exposing the context in which the need for feminization first manifested itself, then goes on to explain the propositions made by linguistic institutions, and the public's reactions to those propositions. The study ends with an incursion into more recent and radical ideas: what is called "the rule of proximity" and a third personal pronoun.

Mots-clés : féminisation, rédaction inclusive, français québécois, 3^e pronom personnel, accord de proximité

Keywords: Feminization, Non-sexist Communication, Québec French, 3rd Pronoun

La féminisation de la langue : particularité du français québécois standard

Le Québec est souvent cité comme étant à l'avant-garde sur la question de la féminisation de la langue française (voir Martel et Cajolet-Laganière, 1996 ;

Bouchard *et al*, 1999 ; Vachon-L'Heureux, 2004 ; Desforges, 2008)¹. La féminisation est perçue comme un aspect de l'innovation linguistique proprement québécoise, tout comme l'utilisation d'équivalents français pour remplacer certains anglicismes courants, dont le célèbre *courriel*². Pour une communauté de la francophonie périphérique qui souffre d'insécurité linguistique³, ces éléments viennent en quelque sorte sanctionner comme légitime la variété québécoise de français, et valider l'existence d'un registre standard en français québécois, variété géographique de français souvent représentée de manière caricaturale par ses traits les plus familiers ou populaires :

La francisation des anglicismes est, sans doute avec la féminisation des titres de fonction, l'un des domaines où la variation est la plus tangible entre les principaux États francophones dont une importante partie des locuteurs ont le français comme langue maternelle, c'est-à-dire la Belgique, la France, le Québec et la Suisse. (Vincent, 2015a : 150).

Si la question de la féminisation des titres de fonction et des noms de métier est généralement admise au Québec, on ne peut pas pour autant affirmer que toutes les questions liées à la féminisation de la langue n'ont présenté aucun défi. Ces derniers peuvent simplement se trouver sur d'autres enjeux que ceux mis de l'avant en France, communauté dont le français est pris comme référence, auquel le français québécois est souvent comparé. Par ailleurs, le sujet, comme plusieurs autres liés à la langue, suscite l'intérêt de la population québécoise jusqu'à aujourd'hui : deux ouvrages portant sur la question sont parus l'an dernier, le *Dictionnaire critique du sexisme linguistique* et la *Grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus !*, attestant que la question de la visibilité des femmes dans la langue n'est pas chose faite pour tous, au Québec non plus. Enfin, si la féminisation des titres de fonction est acquise en français québécois, la rédaction inclusive n'est pas d'usage généralisé, même si des efforts grandissants sont faits en ce sens.

Ce texte sera l'occasion d'examiner la manière dont la féminisation et la rédaction inclusive ont été abordées et mises en place au Québec. Pour ces deux phénomènes, nous présenterons le contexte qui a présidé à leur apparition, tant du point de vue des besoins éventuellement exprimés par les locutrices que par les positions et propositions des instances officielles en matière de langue. Nous examinerons ensuite la réception des diverses propositions de la part de la population. L'article se terminera par un aperçu d'enjeux plus actuels, soit l'accord de proximité et la proposition d'un 3^e genre neutre.

1 Ce texte adopte les principes de la rédaction épïcène. Il utilise également les rectifications orthographiques.

2 Sur la francisation des anglicismes au Québec, voir notamment Cajolet-Laganière 2008 et Vincent 2015b.

3 Sur l'insécurité linguistique au Québec, voir notamment Bouchard 2002 et Remysen 2018.

La féminisation

La féminisation des noms de métiers et professions et des titres de fonction s'est déroulée sans tension au Québec. Le besoin de féminisation exprimé par divers groupes de la population a rapidement trouvé écho auprès des instances officielles, dont l'Office de la langue française (OLF, ancêtre de l'actuel Office québécois de la langue française, OQLF).

Suivant le courant de neutralisation de genre venu des États-Unis dans les années 1970, le Canada souhaite également se doter d'appellations moins discriminatoires pour ses deux langues officielles, l'anglais et le français (Bouchard *et al.*, 1999). Mais le modèle de neutralité adopté pour la langue anglaise n'est pas si facilement transposable à la langue française : il fonctionne en anglais parce que les appellations sont souvent épiciènes⁴, ce qui n'est pas le cas en français :

À titre d'organisme responsable de l'aménagement du français au Québec, l'Office est donc interpellé en 1976 par le ministère de la Main d'œuvre et de l'Immigration du Canada qui, devant la nécessité de proposer des substantifs masculins et féminin pour les appellations d'emploi répertoriées dans la *Classification canadienne descriptive des professions* (maintenant *Classification nationale des professions* 2), hésite à opter pour la neutralisation du genre en français sur le modèle de l'anglais (ex.: *police officer* remplace *policeman*). Cette solution n'est pas en harmonie avec la systématique du français. (Bouchard *et al.*, 1999 : 7-8)

Le contexte politique québécois poussera aussi l'OLF à faire des propositions en matière de féminisation des titres et des fonctions :

Les premiers jalons officiels de la féminisation des titres au Québec coïncident avec la victoire du Parti québécois en 1976. L'Assemblée nationale du Québec demande alors un avis à l'Office de la langue française (OLF) : « Advenant la nomination d'une femme à la présidence ou à la vice-présidence de l'Assemblée nationale, doit-on lui donner le titre de Madame le Président ou le Vice-président ou de Madame la Présidente ou la Vice-présidente ? » (De Villers, 2008 : 465-466)

4 Pensons à quelques exemples comme *writer*, *journalist*, *teacher*, *president*, ou encore *police officer* et *firefighter*, préférés à *policeman* et *fireman*. Comme pour le français québécois, le fait que l'anglais américain ait proposé rapidement des formes féminines ne revient pas à dire que le sujet n'a suscité aucune discussion, notamment dans le choix des formes et des suffixes à privilégier. La féminisation de *chairman* en est une illustration : « Le terme *chairman* a d'ailleurs été l'un des noms au cœur des campagnes féministes. Si un pendant féminin *chairwoman* a été proposé, c'est finalement la forme neutre *chair* qui l'emporte aujourd'hui. » (Chevalier *et al.*, 2017 : 12-13).

L'OLF opte dès le départ pour les formes féminines, qu'il juge tout à fait acceptables et conformes à la morphologie de la langue française, et émet ses recommandations en matière de féminisation dès 1979 (Larivière, 2000 : 13). Ces propositions seront ensuite reprises par de plus en plus de groupes de citoyennes et citoyens :

Dans la courte histoire de la féminisation au Québec, les nouvelles ministres et députées ouvrent la voie qu'empruntent ensuite les syndicats pour appliquer la féminisation des appellations dans les conventions collectives. Et puis, peu à peu, au rythme de leur accès à de nouvelles fonctions, les femmes du Québec optent très majoritairement pour des titres féminins, des titres qui respectent la logique de la langue et qui témoignent de l'avant-gardisme de la société québécoise. (De Villers, 2008 : 466)

À l'écoute des besoins exprimés par ces groupes, l'OLF a ainsi été un pionnier dans la mise en œuvre de la féminisation ; après le premier avis de recommandation sur la féminisation des appellations et titres de fonction en 1979 suit, en 1981, un autre avis sur la féminisation des textes. Le dernier avis, publié en 2015 et intitulé « Féminisation des appellations de personnes et rédaction épique », remplace les deux précédents et traite des deux aspects.

La population générale est également d'accord avec la féminisation : « En 1985, Martin et Dupuis, au nom de l'Office, mènent une étude exploratoire sur la féminisation des titres. Pour 70 % des répondants et répondantes, "l'égalité des fonctions doit se traduire par l'égalité des titres" » (Arbour *et al.*, 2014 : 29). Des enquêtes sur la réception de la féminisation auprès du grand public montrent que les formes féminines sont bien reçues, même si ces formes, néologismes québécois non attestés en France, sont forcément absentes des ouvrages de référence habituels (voir l'enquête de Dumais citée dans Arbour *et al.*, 2014 : 36). Une recherche sur la banque de données Eureka (intitulée Europresse en Europe), qui regroupe plus de 1500 publications (quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles), ne donne aucun résultat lorsqu'on lance la recherche avec le titre entier de l'avis sur la féminisation en (*Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*) ou seulement sa première partie⁵. Sa publication ne semble pas avoir créé de débats dans la presse ni avoir été source de tension.

En 1996, Martel et Cajolet-Laganière concluent, suite au dépouillement de textes de natures diverses, que « ce phénomène [la féminisation] fait maintenant partie du bon usage du français québécois standard. Nous avons retrouvé dans l'ensemble des textes dépouillés, y compris dans les textes scientifiques, des exemples de féminisation des titres de fonction et des textes. » (Martel et Cajolet-Laganière, 1996 : 106) Une étude plus récente abonde dans le même

5 La recherche a été lancée pour l'année entière de 1986 (année où est paru l'avis), dans toutes les sources canadiennes francophones de Eureka. Il faut par contre tenir compte que plusieurs publications n'y sont pas recensées avant les années 1990, même si certains quotidiens majeurs, comme *La Presse*, le sont.

sens : les propositions de formes féminines faites par l'OLF se retrouvent pour la plupart dans les dictionnaires et ouvrages de référence québécois (le dictionnaire général du français québécois *Usito* arrivant en tête de liste avec un taux d'adéquation de 95 %), ainsi que dans les textes journalistiques (Arbour *et al.*, 2014 : 42 et 43). Enfin, selon une étude réalisée par des étudiants de 2^e cycle en linguistique et présentée lors d'un colloque étudiant à l'UQAM, les francophones du Québec utilisent plus volontiers les formes féminisées que les francophones de France sur le réseau social Twitter (Dupuis et Latulippe, 2018).

La féminisation des titres de fonction et des noms de métier est chose admise au Québec depuis quelques décennies ; seuls quelques points soulèvent ou ont soulevé des discussions plus animées. Par exemple, on déplore parfois que le genre ne paraît plus dès lors qu'on doit mettre un mot épïcène au pluriel, puisque le genre ne s'entend que dans le déterminant, comme pour *ministre* (*une ministre* devient *des ministres*) (Dawes, 2003 : 207). Dans un cas qui a fait quelques vagues, la linguiste Céline Labrosse propose, à la demande d'un syndicat⁶, la forme féminine « professionèle », afin d'éviter d'une part de répéter le nom au masculin et au singulier, et d'autre part afin de ne pas employer la forme féminine pour englober le masculin. Elle puise son inspiration de pratiques courantes dans l'histoire du français :

un procédé similaire pouvait être mis en œuvre afin que les homophones *professionnelle*, *professionnel* puissent à leur tour emprunter une forme commune, à l'instar d'ailleurs de plus de 35 % des noms français. Voilà qu'était créé *un*, *une professionèle* sur le modèle de *un*, *une fidèle* (Labrosse, 1999)

Or cette proposition ne s'est pas imposée. Elle a été décriée dans les journaux, entre autres par Marie-Éva Devillers (1998), auteure d'un dictionnaire des difficultés de la langue française au Québec, et par un chroniqueur linguistique du quotidien *La Presse*, qui s'est positionné de la manière suivante :

Je n'ai rien contre la féminisation des titres de fonctions. Mais comme disait un ami, il y a de l'abus dans toute exagération. Comme, par exemple, dans ce (cette ?) *professionèle*, qu'on nous présente comme un néologisme audacieux, alors que ce mot n'est rien d'autre qu'un barbarisme doublé d'un anglicisme. Les précieuses ridicules auraient-elles envahi la Fédération des professionèles ? (Roux, *La Presse*, 1998)

Un autre débat porte sur le morphème de flexion à ajouter pour former le féminin⁷ : au Québec, le suffixe *-eure* est préféré au suffixe *-euse*, « senti

6 Il s'agit de la Fédération des professionnelles et professionnels salariés et des cadres du Québec.

7 Rappelons que les formes féminines, proposées ou utilisées, ne sont pas toutes les mêmes à travers la francophonie. Arbour *et al.* 2014 ont réalisé une étude comparative de l'utilisation dans

stylistiquement comme péjoratif : il serait caractéristique des emplois socialement moins valorisés (*coiffeuse, vendeuse*) et des noms de machines (*laveuse, arpeuse*) » (Arbour *et al.*, 2014 : 46)⁸. Le stigmatisme autour de la féminisation en *-euse* peut peut-être aussi s'expliquer parce qu'il s'agit de la forme féminine du suffixe *-eux*, particulièrement productif au Québec, et qui a une connotation péjorative :

[Le] suffixe *-eux* a produit une longue série de noms créés à partir de radicaux verbaux et désignant des personnes dont le comportement est jugé négativement. Ces individus sont hésitants ou lents (*balanceux, branleux, bretteux, lambineux, limoneux, taponneux, tataouineux*), râleurs ou récalcitrants (*babouneux, bougonneux, chialeux...*), ont l'habitude de grappiller, d'intervenir fréquemment sans raison valable (*achaleux, fouineux, ostineux, quêteux, seineux, tèteux...*) ou ont simplement des comportements jugés inadéquats (*baveux* 'provocant', *cruiseux* 'dagueur', *licheux* 'flatteur'...). (Usito, article encyclopédique « Les mots en *-eux* »)

Or le rejet de la suffixation en *-euse* entraîne au Québec l'utilisation de la suffixation en *-eure*, qui se voit à l'écrit mais ne s'entend pas à l'oral (*chercheure*), ce qui témoignerait d'« un souci de féminiser sans qu'il n'y paraisse trop », et en dérangeraient certaines et certains (Arbour *et al.*, 2014 : 46). Tout de même,

[d]e façon générale, le succès des variantes féminines en *-eure* au Québec ne se dément pas. Quand ces variantes sont non acceptées, elles sont plus souvent utilisées dans le corpus canadien que dans le corpus européen, essentiellement quand il y a concurrence avec une variante en *-euse* (et non avec une variante en *-trice*). (*ibid.*, 47)

De la féminisation à la rédaction inclusive

Après la féminisation des lexèmes pris isolément, la population québécoise ressent le besoin d'avoir des lignes directrices pour mettre ces mots en discours, puisque le genre se répercute sur plusieurs mots de la phrase en français (déterminants, pronoms, adjectifs...). Rapidement, l'administration publique d'abord, et d'autres employeurs par la suite, éprouvent des difficultés lors de l'affichage de postes. Par exemple, « Peut-on écrire *les nombreux recteurs et rectrices* ou faut-il répéter le déterminant et l'adjectif, par exemple? » (Arbour *et al.*, 2014 : 33). Ce sont des questions de cette nature qui sont posées à l'OLF :

la presse des différentes formes proposées au Canada et dans des communautés francophones européennes.

8 Voir également Dawes, 2003.

À la suite de quelques mois de pratique de féminisation, des nombreuses demandes d'assistance linguistique adressées au Service des consultations de l'époque et de l'évidente difficulté liée à l'insertion de la forme substantivale dans le contexte phrastique, dans le syntagme nominal d'abord avec tous les problèmes de coordination, d'accord et de reprise de l'article, il devint évident qu'une deuxième réflexion s'imposait. (Vachon-L'Heureux, 1991 : 140)

Dans son avis de 1981, publié le 28 mars dans la *Gazette officielle du Québec*, l'OLF présente les principes de base de la féminisation des textes, aussi appelée « rédaction épïcène » ou « rédaction non sexiste ». Il s'agit d'un ensemble de stratégies à mettre en œuvre pour donner plus de visibilité aux femmes dans un texte, sans avoir à systématiquement écrire les formes masculines et féminines, ce qui peut alourdir le texte et en affecter la lisibilité. Parmi ces stratégies, on retrouve le recours à des mots collectifs – *groupe, corps enseignant, direction, personnel* – ou épïcènes – *élèves, dentiste, journaliste*. C'est dans cet avis qu'apparaît pour la première fois la fameuse note explicative voulant que « le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte et non dans un but discriminatoire », qui connaît plusieurs variantes. Voici reproduit le phrasé tel que proposé dans l'avis que l'OLF publie dans la *Gazette officielle du Québec* : « Le recours à la note explicative, en début de texte, pour signifier clairement que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque les recommandations précédentes ne peuvent s'appliquer. » Cette note est reprise massivement dans la rédaction de textes, même si elle n'est proposée au départ que comme une solution de dernier recours. Or sa facilité milite en sa faveur. L'utilisation de cette note plutôt que la mise en place d'une véritable rédaction non sexiste est dénoncée régulièrement, comme en témoignent les deux citations suivantes :

Mais ceci n'est ni suffisant ni entièrement satisfaisant. La féminisation lexicale est un élément essentiel de la déssexualisation de la langue française, mais elle ne suffit pas à ce que l'on sorte de cet ambigu magma dans lequel nous a plongés la supériorité du genre masculin dans la grammaire et le discours dominant.

Il s'agit maintenant de faire en sorte que les femmes, la moitié du ciel ET de la terre, ne soient pas exclues des discours et des textes. C'est ce que l'on appelle *discours ou rédaction épïcène*. (Desforges, 2008)

Toutefois, le recours à la note explicative, proposé à titre de pis-aller, a été utilisé à mauvais escient par les administrations effrayées face au changement proposé et par des rédactrices réticentes à s'engager dans la nouvelle voie ouverte par la féminisation des textes. Cette pratique est devenue désuète avec l'implantation des féminins nécessaires à la féminisation. » (Vachon-L'Heureux, 2004)

L'OQLF décrit également la généralisation de cette pratique, et la déconseille :

Dans un texte, l'emploi, au début, d'une note comme *Le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte* est désuet et ne permet pas d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes.⁹

80

Jusqu'à aujourd'hui, la rédaction inclusive n'est pas d'usage généralisé au Québec, même si les premiers guides remontent aux années 1970. On assiste néanmoins depuis quelques années à de plus grands efforts déployés dans ce sens, comme en témoigne la parution récente de nombreux guides de féminisation. Par exemple, l'OQLF, malgré les nombreuses recommandations faites en faveur de la rédaction épïcène depuis le début des années 1980, a fait paraître un guide intitulé *Avoir bon genre à l'écrit* en 2006, et a jugé opportun de publier de nouveau sur sa Banque de dépannage linguistique¹⁰ en 2018 des informations sur la rédaction épïcène¹¹.

Pour ce qui est de l'implantation de la rédaction inclusive, son utilisation réelle est difficile à mesurer :

Il semble par ailleurs qu'il y ait encore peu d'études observant l'implantation de la rédaction épïcène dans l'usage. Une recherche sur cet aspect de la langue permettrait de voir si l'usage est plus harmonisé dans la francophonie en matière de rédaction épïcène en comparaison avec les usages observés dans cette présente étude sur la féminisation lexicale. (Arbour *et al.*, 2014 : 48)

Les propositions plus récentes

Nous voulions savoir si les propositions plus récentes et plus radicales par rapport aux précédentes avaient créé plus de remous au Québec. C'est dans cet esprit que nous avons examiné l'accord de proximité et le troisième genre.

L'accord de proximité

Pour s'opposer à la règle d'accord voulant que « le masculin l'emporte sur le féminin », un groupe d'enseignantes et d'enseignants de France lance en 2017

9 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4015, page consultée le 11 décembre 2018.

10 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?N=2&id=5421.

11 Voir également d'autres initiatives comme le *Guide de rédaction non sexiste* de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale en 2013, le *Guide relatif à la rédaction épïcène : respect des genres masculin et féminin* de l'Université de Sherbrooke, ou encore les nombreux articles sur la question parus dans *Correspondance* depuis les années 2000 et cités dans ce texte.

un texte intitulé *Nous n'enseignerons plus que « le masculin l'emporte sur le féminin »*¹² (aussi appelé *Manifeste du 7 novembre*, en raison de sa date de parution). On y propose de remplacer la règle traditionnelle par un accord avec le mot le plus proche de celui qu'il faut accorder. Par exemple, au lieu d'écrire « les étudiants et les étudiantes intelligents », on pourrait écrire (et dire) « les étudiants et les étudiantes intelligentes ». L'appel est lancé au monde enseignant, mais également à la presse, aux professions langagières et à la population générale.

La règle de proximité peut être considérée comme une des possibilités de la rédaction inclusive. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une nouvelle proposition, mais plutôt de la réactualisation d'une ancienne règle de la langue française, tel que les personnes ayant rédigé le manifeste l'expliquent, et comme nous le rappelle ici la BDL :

En français ancien, l'accord de proximité permettait d'accorder l'adjectif en genre et en nombre, avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel. Ce n'est qu'au xvii^e siècle que l'accord avec le masculin, quelle que soit sa place, s'est imposé. L'accord de proximité avec le nom féminin ayant déjà eu cours, certains le proposent comme procédé possible pour marquer le féminin, par exemple : *Les électeurs et les électrices inscrites pourront prendre la parole*¹³.

La proposition fait peu de vagues au Québec. Nous avons de nouveau lancé des recherches dans les sources canadiennes francophones de Eureka, sur les deux dernières années : aucun texte ne ressort avec le titre exact *Nous n'enseignerons plus que « le masculin l'emporte sur le féminin »* ni pour l'appellation *Manifeste du 7 novembre*. Or le sujet a été abordé dans des articles ne comportant pas ces mots exacts. Ainsi, on trouve quelques textes avec les appellations présentées dans le tableau 1. Dans les textes trouvés, on aborde parfois des questions plus larges que l'accord de proximité : le manifeste devient un prétexte pour parler de féminisation de la langue en général.

Tableau 1 : Variations de « écriture inclusive » recensés dans des textes des sources francophones de Eureka au cours des deux dernières années¹⁴

Expression	Nombre de textes dans Eureka Canada francophone
<i>Écriture inclusive</i>	67
<i>Rédaction inclusive</i>	4
<i>Écriture épïcène</i>	30
<i>Rédaction épïcène</i>	57

12 Le texte du manifeste peut être consulté en ligne : <http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

13 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=accord%20de%20proximit%C3%A9&id=3997, page consultée le 5 décembre 2018.

14 La recherche a été lancée le 5 décembre 2018.

À la lecture de ces textes, on a l'impression que le Québec suit le débat de loin, avec un certain détachement, comme en témoigne cet extrait d'article du quotidien *Le Devoir* :

Les discussions qui se tiennent présentement en France, on les a eues au Québec dans les années 1980 », lance, amusée, la linguiste Hélène Dumais, auteure du guide *Pour un genre à part entière* pour le ministère de l'Éducation du Québec. « C'est une avancée, au moins [les Français] se questionnent, mais ça montre à quel point le Québec a été à l'avant-garde. (Caillou, *Le Devoir*, 2017)

Parfois même, on fait référence à la polémique qui a cours en France avec sarcasme :

La France est à feu et à sang. On se déchire sur les tribunes. Les politiciens sont pris à partie et doivent prendre position. La réforme du travail ? Non : l'écriture « inclusive » (Nadeau, *Le Devoir*, 27 novembre 2017)

L'OQLF ressent tout de même le besoin de statuer sur la question et publie un texte sur le sujet dans sa *Banque de dépannage linguistique* :

Bien que cet accord ne soit pas incorrect grammaticalement, l'Office québécois de la langue française ne l'encourage pas. L'accord de proximité demeure marginal actuellement et peut ainsi parfois entraîner de la confusion. En raison du caractère non générique du féminin, on pourrait comprendre, dans ce dernier exemple, que seules les électrices inscrites pourront prendre la parole et que tous les hommes le pourront, inscrits ou non¹⁵.

Dans le cas de l'accord de proximité, on sent que l'OQLF est plus prudent que les spécialistes ou les journalistes qui abordent la question dans les médias. Si la rédaction inclusive est recommandée, l'accord de proximité, qui pourrait être considéré comme une des stratégies de la rédaction inclusive, n'est pas mis de l'avant par l'instance linguistique officielle du Québec. Il serait intéressant d'étudier son application dans un corpus écrit donné malgré l'absence d'un appui officiel.

Le 3^e pronom personnel

La dernière initiative que nous aborderons provient des groupes LGBT, et dépasse la question de la visibilité des femmes dans la langue pour aborder celle des personnes ne s'identifiant pas aux identités de genre traditionnelles. Il

15 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=accord%20de%20proximit%C3%A9&id=3997, page consultée le 5 décembre 2018.

s'agit d'écrire de manière à inclure toutes les personnes. Depuis quelques années, de nombreuses appellations ont été proposées pour désigner ces personnes et ces groupes en français (pensons à *trans*, à l'anglicisme *queer* ou à *LGBT* et ses variantes) ; certaines de ces appellations sont en circulation dans la presse générale (voir Elchacar et Salita, 2018). Or mise à part l'appellation des groupes et des personnes concernées, il demeure la question du pronom à utiliser pour les désigner. Boudreau relate ici la problématique telle qu'elle se pose dans le milieu scolaire, et évoque la proposition faite par certains groupes d'introduire un 3^e pronom personnel :

Le français [...] se déploie pour sa part en mode binaire, entre le masculin et le féminin, le genre neutre ayant disparu avec le bas latin¹⁶. Or, dans un contexte scolaire de plus en plus invité à s'ouvrir à la diversité, il faut reconnaître que cette caractéristique ne rend pas toujours la langue française facile à manier lorsque vient le temps, par exemple, de s'adresser, parmi nos collègues ou élèves, aux personnes trans ou non binaires. Devant cette réalité, qui mérite toute notre attention, les risques de *mégener* sont bien réels et peuvent provoquer, de part et d'autre, certains malaises. Pour pallier cette difficulté, des personnes issues des communautés LGBTQ recourent parfois à la créativité néologique et prônent l'utilisation du *iel* comme pronom neutre ou du *ille*, par exemple. (Boudreau, 2017)

Une autre proposition est faite dans la *Grammaire non sexiste de la langue française*, soit celle d'intégrer au français les pronoms *ceuses*, *tu* et *noues*.

La question d'un 3^e pronom personnel a été abordée d'abord par d'autres langues. En 2014, l'Académie suédoise a entériné la création d'un 3^e pronom personne *hen* ; en Allemagne, trois genres sont inscrits dans les certificats de naissance depuis le mois d'août 2018. En anglais, s'il n'est pas question de créer un 3^e pronom¹⁷, quelques stratégies d'utilisation des pronoms de manière plus inclusive sont mises en place et employées par certains groupes, sans nécessairement être cautionnées par le bon usage. Chevalier *et al* en exposent deux principales :

Autre solution, moins radicale et recommandée par les guides d'usage aujourd'hui : agir en amont du pronom, sur l'antécédent, en évitant un groupe nominal de troisième personne du singulier. Concrètement, cela peut impliquer de passer au pluriel (par exemple, *Students may exercise their right of appeal*), ou encore d'employer la deuxième personne au lieu de la troisième (par exemple,

16 Il faut toutefois rappeler que le genre neutre en latin ne servait pas à désigner un 3^e genre chez les personnes (tout comme ce n'est pas le cas en allemand actuellement), mais plutôt les objets inanimés.

17 Historiquement, en anglais, des propositions de 3^e pronom sont faites dès la fin du XIX^e siècle, « non pas pour promouvoir la cause des femmes, mais pour donner plus d'efficacité à la langue. » (Chevalier *et al.*, 2017 : 15)

You may exercise your right of appeal plutôt que *A student may exercise his right of appeal*). [...]

Une piste principale enfin, recommandée par les guides d'usage : agir sur le pronom. Là, deux possibilités s'offrent : la stratégie de « neutralisation », grâce au pronom dit *they singulier*, qui n'a jamais cessé d'être utilisé dans la langue informelle malgré la condamnation des grammaires prescriptives (on le trouve même sous la plume d'auteurs reconnus comme Jane Austen ou Henry Fielding), en particulier lorsque l'antécédent est un quantifieur (*everyone, somebody, no one*) ; et la stratégie de « féminisation », qui explicite le féminin. (Chevalier *et al.*, 2017 : 14-15)

Les propositions actuelles pour la langue anglaise ne concernent donc pas la création d'un 3^e pronom personnel et ne sont pas motivées uniquement par la volonté de désigner les communautés et les personnes ne s'identifiant pas aux catégories de genre traditionnelles. Il s'agit plutôt des manières d'utiliser les ressources linguistiques existantes pour donner une plus grande visibilité aux femmes dans les textes. Le lien avec le 3^e pronom proposé en français est qu'il s'agit de toucher non plus des mots mais bien la grammaire de la langue. Dans les deux langues, les éléments perçus comme trop perturbateurs du système ne s'imposent pas encore dans la langue générale ni parmi les instances langagières ou les dictionnaires généraux :

Quoi qu'il en soit, les emplois qui émergent comme les plus fréquents sont ceux qui atteignent le moins le système du genre proprement dit : les néologismes ne se sont jamais propagés ; donner à *she* une valeur secondaire de référence indifférenciée n'a pas connu grand succès ; ce sont à l'inverse des outils déjà existants (*he or she, they*, pluriel, deuxième personne) qui perdurent. Par ailleurs, dans tous les guides d'usage, les recommandations sont aujourd'hui multiples, car selon le contexte, telle ou telle forme peut être moins appropriée. (Chevalier *et al.*, 2017 : 18)

En français, la discussion sur un 3^e pronom semble confinée aux groupes militants, contrairement aux autres thématiques abordées. Lorsqu'on vérifie si la presse canadienne francophone aborde la question du troisième pronom¹⁸, on obtient 87 articles sur Eureka pour les deux dernières années, mais très peu portent sur la langue en tant que telle¹⁹. Au Québec, un 3^e pronom en français est perçu comme radical et irréaliste, voire irréalisable :

18 Les recherches ont été lancées pour « troisième genre » et « troisième pronom », et également avec la forme « 3^e ».

19 Par exemple, plusieurs textes portent sur l'ajout en Allemagne d'un 3^e genre sur les certificats de naissance.

Encore ici, l'audace réformatrice est accueillie plutôt froidement par ceux et celles qui jugent ces créations linguistiques trop artificielles ou spontanées, c'est-à-dire contraires à l'évolution « naturelle » de la langue, laquelle s'opère généralement sur de nombreuses années (Proulx, 2015) ». (Boudreau, 2017)

Dans son compte-rendu de la *Grammaire non sexiste de la langue française*, l'auteure qualifie les pronoms proposés dans cet ouvrage de solutions « extrêmes » (Roberge, 2018). Du côté de l'OQLF, on expose les propositions qui circulent en matière de « rédaction bigenrée » et « rédaction non genrée », mais on fait la recommandation de puiser dans les ressources déjà existantes du français pour tenter d'être le plus inclusif possible lors de la rédaction d'un texte :

Dans les cas où l'on s'adresse à une ou à plusieurs personnes non binaires ou qu'on les désigne spécifiquement, l'Office propose, dans la mesure du possible, d'omettre les marques de genre et les titres de civilité féminins et masculins comme *madame* et *monsieur*. La langue française est riche et elle permet déjà l'emploi de formulations inclusives dans une approche personnalisée²⁰.

Même si, de manière générale, l'utilisation d'un 3^e pronom ne dépasse pas les groupes militants, Boudreau lance une invitation, dans un texte publié dans un journal destiné aux enseignants du niveau collégial, à examiner davantage les propositions audacieuses avant de les rejeter, rappelant qu'une trop grande rigidité du français ne le pare pas contre l'attrait de l'anglais :

Invalider ces nouveautés sans même s'intéresser au contexte de leur émergence serait toutefois une erreur. On salue trop rarement la créativité de ces francophones qui, plutôt que de succomber à l'attrait de l'anglais – justement plus flexible dans le spectre du genre –, choisissent de forger des mots simplement plus propices à nommer les identités qui échappent au binarisme traditionnel. Quant à la possibilité ou non de voir ces formes persister dans l'usage, l'avenir nous le dira. Chose certaine, ce que l'histoire de la langue française nous apprend déjà, c'est que le masculin ne l'a pas toujours « emporté » (Boudreau, 2017).

La féminisation de la langue : un moyen d'émancipation du français québécois ?

20 http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5370, page consultée le 6 décembre 2018.

En tant que communauté francophone de petite taille qui a dû lutter dans un premier temps pour conserver sa langue, et ensuite pour prouver sa légitimité, le Québec a su paver la voie dans quelques domaines de la langue française. Celui de la féminisation de la langue en est un exemple²¹ :

Si le Québec peut difficilement imposer une nouvelle norme, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis où l'anglais américain est la norme, il peut cependant contribuer à l'élaborer dans le monde francophone, comme c'est le cas dans le dossier de la féminisation de la langue. Certains usages proposés tombent cependant dans la caricature et rendent difficiles la communication avec les autres francophones. Mais les Québécois ont aussi montré que la féminisation de la langue pouvait se faire en respectant l'oreille, l'intelligence du lecteur ou de l'auditeur, sans oublier le génie de la langue elle-même. Qu'on emploie maintenant la ministre ou la professeure ne paraît pas gênant. Certains usages inventés ou répandus au Québec sont maintenant acceptés en France et encore plus facilement ailleurs dans la francophonie. (Langlois, 2008 : 527)

Alors que la féminisation des titres et noms de fonction crée toujours des discussions en France²², elle s'est rapidement imposée au Québec dès la fin des années 1970, sans heurts et sans débats. Elle fait maintenant partie de la norme québécoise, et on revendique son utilisation avec fierté, même si elle diffère des pratiques en France : « Les mots reflètent nos valeurs [...]. La féminisation des titres de fonction en est un bon exemple ; on les trouve ici dans tous les types de discours (littéraire, journalistique, didactique et spécialisé). En France, de manière générale, on ne féminise pas. » (Cajolet-Laganière, 2008 : 154). Les discussions ont plutôt porté sur des points précis liés aux morphèmes féminins à apposer, certaines jugeant que la finale en *-eure*, suffixe de féminisation le plus répandu au Québec, n'est pas acceptable puisqu'elle ne s'entend pas.

Il faut cependant admettre que la rédaction épiciène est moins bien implantée que la féminisation des titres et noms de fonction. On peut arguer que c'est en raison des difficultés liées à sa mise en application (on ne sait pas comment rédiger de manière inclusive; on a peur d'alourdir un texte, etc.). On sent récemment une volonté d'aller plus loin que le simple dédouanement permis la note voulant que « le masculin est utilisé dans ce texte sans aucune forme de discrimination et simplement dans le but d'alléger le texte ». Mais d'aucun pourrait y

21 Mise à part la créativité néologique face aux anglicismes, dont il a déjà été question, mentionnons également la contribution québécoise à la lexicographie de langue française (voir Mercier, 2008).

22 L'Académie française publie une position sur le sujet le 28 février 2019, dans laquelle elle fait remonter les débats sur la féminisation à une dizaine d'années : « Notre pays traverse à cet égard depuis une dizaine d'années une période de transition, marquée par une évolution sociale qui se déroule sous nos yeux et par de multiples tentatives de modification des usages qui restent hésitantes et incertaines, sans qu'une tendance générale se dégage et que des règles, même implicites, parviennent à s'imposer », <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>.

voir une résistance à la féminisation, qui s'ajoute à une féminisation des titres qu'on ne perçoit pas toujours à l'oral (*chercheure*). Il ne faut pas oublier que si les instances officielles du Québec vont dans le sens de la féminisation des textes, dans les faits, les textes écrits au masculin uniquement forment encore l'immense majorité.

Pour ce qui est des propositions plus récentes, comme l'accord de proximité et la création d'un 3^e genre, elles ne reçoivent pas l'aval de l'OQLF, et prôner leur adoption est encore perçu comme un geste militant.

Auteure

Mireille Elchacar

Université TÉLUQ

mireille.elchacar@teluq.ca

Œuvres citées

ARBOUR, Marie-Ève *et al.*, « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », *Langage et société*, 2, n° 148, 2014, p. 31-51.

ARBOUR, Marie-Ève et DE NAYVES, Hélène, *Formation sur la rédaction épïcène*, Office québécois de la langue française, https://www.google.com/url?sa=t&rc=t=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewj3oClko7fAhUQhuAKHcdUAXoQFjAAegQI-ChAC&url=https%3A%2F%2Fwww.oqlf.gouv.qc.ca%2Fredaction-epicene%2F20180112_formation-redaction-epicene.pdf&usg=AOvVaw3y3yuyVgDv3GroZAUUcvxc, 2012.

Association québécoises des organismes de coopération internationale, *Guide de rédaction non sexiste de l'AQOCI*, www.aqoci.qc.ca/IMG/pdf/guide_redaction_non_sexiste_ehf_final-3.pdf?2427/..., 2013.

BOURDREAU, Jean-Philippe, « Masculin, féminin et autres tabous du genre », *Correspondance*, vol. 23, n° 4, <http://corresp.o.ccmd.qc.ca/index.php/document/masculin-feminin-et-autres-tabous-du-genre/>, 2017.

BOUCHARD, Chantal, *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fidès, 2002.

BOUCHARD, Pierre, GUILLOTON, Noëlle et VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « La féminisation linguistique au Québec : vers l'âge mûr », *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande et en Communauté française de Belgique*, Louvain-La Neuve, Duculot, p. 6-29, 1999.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, « Pertinence de la prise en compte de la variation dans les outils de référence », *La langue française dans sa diversité*, Actes de colloque (Québec, septembre 2008), Secrétariat à la politique linguistique, Conseil supérieur de la langue française et Office québécois de la langue française (Gouvernement du Québec), 2008, p. 149-167.

- CHEVALIER, Yannick, DE CHARNAY, Hugues et GARDELLE, Laure, « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », *Mots. Les langages du politique*, 113, 2017, p. 9-36.
- DAWES, Elizabeth, « La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie : de la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies*, vol. 25, n° 2, 2003, p. 195-213.
- DESFORGES, Louise, « Et si le premier homme était une femme... ou le discours épïcène », *Correspondance*, vol. 13, no 4, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/bon-chic-bon-genre-a-la-page/et-si-le-premier-homme-etait-une-femme-ou-le-discours-epicene/>, 2008.
- DE VILLERS, Marie-Éva, « La féminisation des titres au Québec », dans *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Nouvelle édition, Montréal, Fidès, 2008, p. 465-467.
- DUPUIS, Alexandra et LATULIPPE, Benoît, *La féminisation des noms de métiers et de titres de fonction sur Twitter*, https://linguistique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/71/Dupuy_Latulippe_La_femi-nisation_des_noms_de-metiers_et_de_titres_de_fonctions_sur_Twitter.pdf, 2018.
- ELCHACAR, Mireille et SALITA, Ada Luna, « Les appellations des identités de genre non traditionnelles. Une approche lexicologique », *Langage et Société*, no 165, 2018, p. 139-165.
- LANGLOIS, Simon, « L'avenir de la langue française », dans *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Nouvelle édition, Montréal, Fidès, 2008, p. 517-529.
- LARIVIÈRE, Louise-L., *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou à la recherche des mots perdus*, Montréal, Boréal, 2000.
- LIBERSAN, Lucie, « Quelques points de vue sur la rédaction épïcène », *Correspondance*, vol. 14 n° 1, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/?s=Quelques%20points%20de%20vue%20sur%20la%20r%C3%A9daction%20%C3%A9pic%C3%A8ne%20boudreau>, 2008.
- MARTEL, Pierre et CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996.
- MERCIER, Louis, « Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français », *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie française*, Bruxelles, De Boeck Duculot, 2008, p. 289-306.
- REMYSEN, Wim, « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec, Mélanges offerts à Hélène Cajolet-Laganière*, 2018, p. 25-59.
- ROBERGE, Julie, « Langue et identité de genre : quand norme langagière et militantisme se rencontrent », *Correspondance*, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/langue-et-identite-de-genre-quand-norme-langagiere-et-militantisme-se-rencontrent/>, mis en ligne le 3 décembre 2018.
- Université de Sherbrooke, *Guide relatif à la rédaction épïcène : respect des genres masculin et féminin*, Université de Sherbrooke, https://www.usherbrooke.ca/langue/fileadmin/sites/langue/documents/guide_redacepicene.pdf, 2015.
- Usito, Dictionnaire général de la langue française sous la direction d'Hélène Cajolet-Laganière, de Pierre Martel et de Chantal-Édith Masson, et avec le concours de Louis Mercier, Les Éditions Delisme. En ligne : www.usito.com/dictio.
- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle », *Nouvelles questions féministes*, vol. 26 no 3, 2007, p. 70-80.
- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « Féminisation des titres et des textes », *Correspondances*, vol. 10, n° 2, <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/reformes-et-continuites/feminisation-des-titres-et-des-textes/>, 2004.

- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, « Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991 », *Recherches féministes*, 5(1), 1991, 139-142.
- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette et GUÉNETTE, Louise, *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épicière de Pierrette*, Office québécois de la langue française, Québec, Les Publications du Québec, 2006.
- VINCENT, Nadine, « Comment réagit l'usage face à une norme imposée ? Évaluation de la réception de recommandations officielles françaises et québécoises dans un corpus journalistique belge et suisse » *Bulletin suisse de linguistique appliqué*, numéro spécial, 2015a, p. 149-161.
- VINCENT, Nadine, « Perception dans les journaux français de la lutte québécoise aux anglicismes », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, n° 2, 2015b, p. 76-96
- ZACCOUR, Suzanne et LESSARD, Michaël (dir.), *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*, Montréal, Éditions Somme toute, 2017a.
- ZACCOUR, Suzanne et LESSARD, Michaël, *Grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus !*, Saint-Joseph-du-Lac, M éditeur et éditions Syllepse, 2017b.

Avis de l'Office (québécois) de la langue française

- « Avis de recommandation de l'Office de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, 111, 1979.
- « Avis de recommandation de l'Office de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, 113, 1981.
- « Avis de recommandation de l'Office québécois de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, n° 19, 21 et 23, 2015.

Articles de presse cités

- CAILLOU, Anabelle, « L'écriture inclusive : "Ça montre à quel point le Québec a été à l'avant-garde" », *Le Devoir*, 16 novembre 2017.
- DE VILLERS, Marie-Éva, « Un manque de respect », *La Presse*, 19 décembre 1998.
- LABROSSE, Céline, « Le mot « professionnelle » va à contre-courant de la « grammatocratie », *La Presse*, 9 janvier 1999.
- NADEAU, Jean-Benoît, « Chronique – Le sexe de la langue », *Le Devoir*, 27 novembre 2017.
- RADIO-CANADA, « L'Allemagne autorise un « troisième genre » sur les certificats de naissance », 16 août 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1118347/allemande-troisieme-genre-certificats-naissance-loi-canada-retard>
- ROUX, Paul, « Professionnelle », *La Presse*, 19 décembre 1998.

Le genre altéritaie et la construction d'épicènes

Résumés

Dans une langue structurée par le féminin autant que par le masculin, le constat est fait d'un déficit informationnel du masculin généralisateur. La langue est alors amputée de sa fonction essentielle de communication. L'apparition du point médian, comme signe graphique qui permet la reconnaissance simultanée des deux genres à l'écrit, est un début de remédiation au problème. Ce point médian, nommé « point de l'altérité » parce qu'il permet la reconnaissance de l'autre, ouvre de nouvelles perspectives à l'oral. Il crée enfin le « genre altéritaie », fait de formes épicènes à consonances féminines, lesquelles nécessitent l'introduction de nouveaux déterminants et de nouveaux pronoms épicènes. L'article présente les étapes de cette recherche à travers un parcours qui va d'une écriture journalistique associative à une écriture de fiction, en passant par une écriture universitaire.

In a language structured by the use of feminine as well as masculine forms, the generalizing masculine is characterized by an information deficit. Language then loses some of its essential communicative function. The emergence of the “median point”, as a graphic sign that allows the simultaneous recognition of the two genders in writing, is a beginning of remediation of the problem. This median point, called « point of alterity » because it allows the recognition of the other, opens up new perspectives for oral language. It also generates an « alterity gender », made of feminine-sounding epicene forms which require the introduction of new epicene determiners and pronouns. This article presents the stages of this research from associative journalistic writing to academic and fictional writing.

Mots-clés : francographie, point médian, accord grammatical, troisième genre, féminin/masculin

Keywords : French Writing, Median Point, Grammatical Agreement, Third Gender, Feminine/Masculine

Inclusion, épicénie et altérité renvoient au phénomène du genre dans la langue française et plus précisément à celui du genre humain et sa diversité sexuée, qu'une culture androcentrée a voulu ignorer sinon étouffer et qui surgit comme un cri dans la francophonie, témoignant de la vivacité d'une langue qui refuse sa momification. Nous essaierons d'éclaircir l'emploi de ces mots avant d'en user.

Ainsi, le langage peut être clair, obscur, courant, technique, recherché, énigmatique... Peut-il être épïcène ? N'est-ce pas au mot seul qu'il appartient d'être épïcène, c'est-à-dire désignant sous une forme unique les êtres différemment sexués ?

L'écriture dite « inclusive », elle, peut renvoyer à deux réalités différentes en fonction du point de vue initial. S'il s'agit d'inclure le signe du féminin dans les accords renvoyant à l'être humain en discours, c'est une pratique de l'administration française qui utilise à cet effet les parenthèses autour du « e » de l'accord. S'il s'agit en revanche d'inclure le masculin dans la forme féminine, alors c'est une pratique récente de l'écriture privée et universitaire, initialement journalistique suisse, qui utilise à cet effet le point médian, nouveau graphème de la langue française. Rappelons que le graphème, notion introduite par Nina Catach, est « la plus petite unité distinctive ou significative de la chaîne écrite ayant une référence phonique ou sémique dans la chaîne parlée ». Ce point médian ayant été nommé « point de l'altérité » puis « point d'altérité », parce qu'il permet de penser l'autre dans l'écriture, son utilisation grammaticale et lexicale permet de créer le « genre altéritaïre ».

Les préconisations linguistiques du *Guide du Haut Conseil à l'Égalité*, qui mentionnent ce « point d'altérité »¹, se situent à mi-chemin de l'écriture administrative (un point entourant le e féminin à la place des parenthèses) et de l'écriture nouvelle (puisque faisant apparaître le suffixe féminin dans les formes lexicales), et n'affirment pas un point de vue déterminé, à moins que ce ne soit celui que proposent Danièle Manesse et Gilles Siouffi² qui estiment que « l'écriture inclusive refléterait les luttes et les conquêtes des femmes » par « une visibilité accrue des genres », laissant à une ou quelques lettres encadrées le lourd poids de représenter toutes les femmes à la fois. Cette forme d'écriture a, du moins, servi de provocation pour éveiller les consciences.

Voyons d'abord l'épïcénie : Julie Abbou a remis en question, dans sa thèse, le qualificatif d'*épïcène* qu'André Martinet applique indifféremment aux hyperonymes animés³ et aux épïcènes. L'exemple est donné de « rat » et « souris » : l'un masculin et l'autre féminin désignent aussi bien le mâle que la femelle. Julie Abbou nous dit alors que « rat » est l'hyperonyme de *rat femelle* et *rat mâle* de même que « souris » est l'hyperonyme de *souris mâle* et *souris femelle*, de même que « champignon » est l'hyperonyme de *bolet* et *amanite* qui en sont des hyponymes. Nous pourrions continuer avec l'exemple de « cheval » qui est l'hyperonyme de *jument* et *étalon*. Le qualificatif d'*épïcène* serait alors un abus de langage, sauf à préciser « épïcène sémantique » quand le genre lexical est fixe sans qu'il désigne pour autant un sexe correspondant (*témoin (m.)*, *victime (f.)*, *pigeon (m.)...*) et « épïcène morphosyntaxique » quand le genre grammatical

1 *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, guide pratique*, Paris, La documentation française, Direction de l'information légale et administrative, 2016, p. 28.

2 Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le masculin et le féminin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF, 2019, p. 8-9.

3 Nous pourrions écrire « hyperonymes animés-es » puisque l'hyperonymie en ce cas recouvre justement les sexes femelle et mâle, mais nous nous rangeons à la position de Josette Rey-Debove qui fait accorder au masculin le signifiant employé en contexte métalinguistique, sous-entendant le mot « nom », de genre masculin en français.

varie en fonction du sexe désigné (*poète*⁴, *anarchiste*, *notaire*, *astronaute*, *philosophe*..., *je*, *tu*, *nous*, *vous*) ou du genre lexical. Car l'épicénie est commune à d'autres termes que les substantifs : les adjectifs qui se terminent par -o ou bien ceux qui finissent par e à l'écrit tout en faisant entendre une consonne en finale à l'oral (*jaune*, *rouge*, *candide*, *écarlate*, *vierge*, *indigo*, *splendide*, *intrépide*...), les pronoms qui désignent les sujets locuteurs ou allocutaires, ainsi que le pronom 3^e personne en objet second ou indirect. *Je lui parle* et *tu lui donnes la parole* ne permettent pas d'identifier, du point de vue du genre, les personnes en présence.

« L'épicène en lui-même est donc une sorte d'hyperonyme de genre » écrit Julie Abbou. Cependant, le genre lexical n'étant pas une catégorie immuable, il se stabilise selon les interventions académiques ou les habitudes régionales ou idiolectales⁵, pour ce qui est du genre lexical dit « arbitraire », et peut évoluer en fonction de l'évolution sociétale, pour ce qui est du genre dit « motivé ».

C'est dans ce dernier cas que l'épicénie joue son rôle. Ainsi le mot « philosophe », masculin quand « philosopresse » est employé, devient épicène après la disparition de la forme féminine et dans la mesure où les femmes continuent de philosopher. Quant aux pluriels qui généralisent au masculin les noms d'êtres humains par une hyperonymie ponctuelle de discours ou une épicénie soudaine du masculin, ils sont l'illustration même de l'amputation informative qu'a faite à la langue française la masculinisation de celle-ci, la mettant dans un état qui, pour la faire servir selon sa fonction essentielle d'information et de communication, oblige à bouleverser les règles apprises et les habitudes prises.

Nous suivons ici le parcours d'une recherche qui a commencé de bouleverser ses habitudes par déontologie journalistique, puis qui a continué dans un cadre universitaire pour officialiser l'utilisation du point médian et qui se poursuit aujourd'hui dans une optique littéraire à la recherche de son esthétique.

Écriture journalistique : fonction informative du genre « altéritaie »

La recherche a débuté en 2002 avec la création d'un périodique⁶ dont l'objectif était d'échanger des informations et d'entretenir la convivialité d'une communauté villageoise aveyronnaise. Personne ne devait être tenu à l'écart. Et pour que tout le monde se sente concerné, il fallait contrevenir aux règles grammaticales apprises à l'école, à savoir celles qui donnent au masculin la prévalence.

4 L'emploi de la forme « poétesse » supprime l'épicénie de « poète » qui redevient alors masculin pour les personnes employant les deux formes. Je remercie Éliane Viennot pour la précieuse référence à Anne Debrosse « Brève histoire du mot *poétesse* dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (xvi^e-xvii^e siècles) », *RHR (Réforme, Humanisme, Renaissance)* 78 (juin), p. 7-29.

5 Exemple d'idiolecte : « interview » sera féminin si la référence francophone, y compris inconsciente, est « entrevue », il sera masculin si la référence est « entretien ». Exemple de régionalisme : en français de France « le distributeur » correspond à « la distributrice » en français québécois. Le Québec pense *machine* où la France pense *appareil*. A moins que ce ne soit un dommage collatéral de la masculinisation à marche forcée de la langue française, à laquelle le Québec a su mieux résister.

6 *La Feuille-Acape*, ISSN 1762-441X.

Deux éléments avaient sensibilisé en amont l'initiatrice du périodique sur la nécessité impérieuse d'agir sur l'outil langue et de maîtriser le discours du point de vue du genre. Le premier élément était la constatation que le terme « homme » était entendu, par un locuteur interviewé, comme un hyponyme de l'être *humain* à côté d'autres hyponymes comme *femme*, *fille*, *garçon*, et non comme un hyperonyme synonyme de « être humain ». « Homme n'a jamais inclus le sens de femme » en était la formulation. À partir de là, il pouvait être dit la même chose de tous les termes masculins censés être généralisateurs selon la doxa dominante. Chacun d'entre eux en effet, qu'il soit employé au singulier comme au pluriel, devenait un hyperonyme autodéterminé⁷ au masculin, objet de confusion puisqu'il pouvait être entendu comme un hyponyme, excluant ainsi le sens du féminin. Ainsi lorsque s'entend à la radio la phrase : « les Iraniens se sont rendus aux urnes » ou bien « Les Égyptiens sont descendus dans la rue », toute personne non initiée aux pratiques du vote iranien ou non informée visuellement sur les émeutes en Égypte peut raisonnablement se poser la question de ce qu'il en est des Iraniennes et des Égyptiennes.

La nécessité s'imposait donc de décliner les formes féminines et masculines quand elles étaient différentes, autrement dit non épicènes. Un moyen plus économe était d'accorder aux deux genres les adjectifs et participes quand ceux-ci renvoyaient à des personnes des deux sexes désignées elles-mêmes par des termes épicènes ou bien même féminins ou masculins. Et il existait déjà, au siècle dernier, un moyen écrit de signifier l'accord des deux sexes utilisé dans l'administration, comme dit en introduction, mais les parenthèses entourant le -e pouvaient alors donner à penser que l'orthographe était accessoire, ou encore que les femmes étaient minoritaires, tels des hyponymes systématiques, ou bien leur existence une digression⁸ dans le discours, en un mot, que leur importance était nulle. La recherche a donc porté sur le signe graphique à utiliser pour signifier un accord commun qui place les femmes et les hommes au même titre dans l'orthographe, par précision informative.

Le deuxième élément était la narration d'une personne transgenre contactée par une maison d'édition qui avait souhaité publier son histoire. Quand le moment est venu d'écrire, la personne s'est trouvée dans l'incapacité de le faire. Le « je » qu'elle employait devait en effet se manifester par l'accord féminin ou masculin et elle était incapable de décider. Le livre n'a donc pas pu être écrit.

Ces deux éléments ont convergé pour donner priorité à la recherche grammaticale plus que lexicale.

La recherche lexicale avait déjà été abordée officiellement en 1984, par une commission de terminologie qui n'avait pas remis en question la domination grammaticale du masculin dans la langue. La réflexion reprise en 1998 avait

7 Décision de dénomination prise par le locuteur lui-même qui donne à son genre la capacité d'hyponymie, décision à laquelle peut céder la locutrice qui devient ainsi hyponyme autodéterminée.

8 Pour le rapport entre digression et parenthèses, voir la thèse d'Isabelle Serça (2010) sur la parenthèse chez Proust, et pour la ponctuation en traduction français-espagnol, voir celle de Myriam Ponge (2006). Pour la pertinence signifiante de la graphie, voir Ludmilla Védénina (2013).

réitéré la règle de l'accord masculin systématique au pluriel. Le titre du guide de cette seconde commission, « Femme, j'écris ton nom », confirmait la place qu'elle donnait à la femme : celle d'un objet écrit et non d'un sujet écrivain.

Le périodique en question ne pouvait se ranger à ce point de vue du côté grammatical mais il utilisait lexicalement les ressources de la langue française dans la continuité de ce guide. Il employait également des formes globalisantes comme « lectorat » pour « lectrices et lecteurs » ou « lectrice ou lecteur », autrement dit ce qui avait été appelé « langage épïcène » par la recherche canadienne, sous l'impulsion de Céline Labrosse (1996).

L'intérêt de l'écriture journalistique à destination locale est justement le retour de ce lectorat et sa participation éventuelle à la rédaction. Or, celui-ci ne manifestait aucun étonnement face aux formes d'accord originales et semblait les assimiler avec naturel, appréciant visiblement le contenu avant tout. Un échange d'impressions était cependant sollicité par la rédaction pour tout ce qui concernait la lisibilité auprès d'une lectrice particulièrement attentive dont les commentaires furent précieux.

La priorité de la recherche étant graphique, une première étape fut franchie quand un signe nouveau apparut grâce à la thèse de Daniel Elmiger (2008) qui rendait compte de tous les signes graphiques utilisés en Suisse pour éviter les parenthèses dévalorisantes. Au-delà du tiret, du *slash*, du E majuscule et du point d'abréviation, le point médian apparaissait ainsi comme un nouveau graphème du français, dont l'unique fonction était d'indiquer l'inclusion de la forme masculine dans la forme féminine et, partant, le moyen de manifester une égalité de traitement et de considération pour tout individu. Il se situe au niveau du trait d'union, celui-ci étant parfois utilisé pour signifier l'accord que certain-es ont appelé mixte, et il a la taille du point final de phrase utilisé également pour signifier l'abréviation. Son seul inconvénient était qu'il n'était pas encore répertorié sur les claviers mécaniques ou électroniques. Il fallait passer à l'étape universitaire pour en officialiser l'utilisation.

Écriture universitaire : le genre altéritaïre à l'épreuve du long cours

Pour utiliser ce point en traitement de texte, il faut d'abord en trouver le moyen d'accès. Outre le chemin par l'insertion des symboles, il existe un raccourci sur les claviers Windows dont le pavé numérique est indépendant, (« alt+0183 »), il y a aussi un raccourci sur les claviers Apple (« alt+maj+f »), et linux a également son raccourci (« maj+altGR+ »). Les échanges internautes en ont rapidement permis la diffusion. Ce point est actuellement accessible sur les nouveaux téléphones dans la série des ponctuations, et le sera bientôt sur les nouveaux claviers⁹.

9 Je remercie Éliane Viennot pour cette dernière information.

L'utilisation de ce point permet de signaler la présence du genre humain dans l'énonciation et le genre humain dans sa diversité puisqu'elle en est l'unique fonction en langue française. Elle se positionne comme garante de l'altérité, préservant ainsi la langue française de ce que Victor Klemplerer avait observé dans la langue du troisième Reich qui utilisait de plus en plus de suffixes mécanistes, jusqu'à lui faire craindre que *Mensch* (l'être humain, masculin en allemand) devienne neutre. Garant et signe de la diversité humaine et sexuée, ce point a été nommé « point de l'altérité », que l'usage universitaire a simplifié en « point d'altérité », mentionné ainsi par le *Guide du Haut Conseil à l'Égalité*¹⁰ qui n'en donne cependant pas le mode d'emploi.

Ce point permet la validation du troisième genre qui aurait satisfait notre aspirant·e écrivain cité·e plus haut si ellil¹¹ l'avait connu.

Nous avons noté que, simultanément à cette recherche, un mouvement de contestation contre la règle du « masculin qui l'emporte » se manifestait, initié par Éliane Viennot qui préconisait de revenir à ses anciennes alternatives : accord de proximité, accord de sens.

Ainsi notre temps se situe dans la tension entre anciennes règles et futures formes. Cette tension rend inéluctable un changement profond des structures de pensée que la langue génère et accompagne à la fois. De fait, quand se répand sur une radio nationale l'usage de saluer les auditrices autant que les auditeurs, en signalant un bonjour à toutes et à tous, les quelques journalistes qui continuent de ne saluer qu'au masculin semblent exclure les femmes et peuvent désormais se trouver minoritaires et discriminant·es.

Cependant si le point médian est particulièrement informatif, il ne s'oppose pas à l'accord de proximité ni à l'accord majoritaire. Nous avons vu que le point médian signale la diversité du genre, qu'elle soit humaine ou animale¹². L'accord de proximité, comme l'accord majoritaire ou l'accord du masculin (et pourquoi pas du féminin ?) « qui l'emporte » ne font pas de distinction entre animé et non animé. La seconde différence est que ceux-ci sont des accords audibles, hors les formes épiciènes ou les participes passés des infinitifs en -er (dits du « premier groupe ») alors que le point médian a été pensé avant tout pour l'écrit, à savoir la francographie¹³ dans un premier temps.

Le point médian n'est pas non plus réservé à l'accord, il s'étend à la morphosyntaxe lexicale en créant une forme nouvelle de troisième genre qui n'est pas du « neutre » (ni féminin, ni masculin) mais plutôt du commun (féminin et/ou masculin) ou altéritaire¹⁴. Et c'est là que la vigilance s'exerce car cette forme

10 *Ibid.*

11 Forme contractée permettant de désigner une personne sans la réduire au choix binaire du « elle ou lui ».

12 Si l'usage grammatical du point médian se généralisait aux objets, il perdrait sa fonction distinctive de l'être par rapport à l'avoir. Par ailleurs, l'oralisation des accords de participes autres que ceux du premier groupe et des adjectifs se confondrait avec la forme féminine, ce qui invaliderait l'idée développée ici-même du 3^e féminin propre à la désignation généralisatrice de l'humain, au singulier comme au pluriel.

13 Il existe dans d'autres langues (le catalan et le chinois par exemple) mais il n'a pas alors de fonction d'accord grammatical.

14 Formulation adoptée en 2018 en conclusion du colloque « Le genre des êtres et des lettres » de l'université McGill de Montréal.

doit pouvoir être audible : « Regarde avec tes oreilles », conseillait le roi Lear à l'aveugle dans la pièce éponyme de Shakespeare.

C'est en quoi le point médian se distingue de tous les autres signes qui sont à présent des succédanés de ce point, même s'ils en ont été des précurseurs dans leur temps. Ce point peut également être validé en braille, où il occuperait¹⁵ la position 5.

Pour son extension au lexique, l'oralisation au féminin qui en a été faite très naturellement par une lectrice ordinaire de « La feuille-Acape »¹⁶ a permis de mettre à jour une analyse fonctionnelle des genres.

À partir de la définition du « genre arbitraire » comme étant « sans rapport établi sémantiquement entre le genre des objets et les objets eux-mêmes », et le « genre motivé » (ou objectif selon J. Dubois) comme étant le « genre correspondant à une différence sexuée », l'on peut dire qu'il existe deux types de féminin et deux types de masculin. Le féminin et le masculin arbitraires (*le banc, la table, le verbe, la parole, le pigeon, la baleine*) et le féminin et masculin motivés, qui ne sont pas que morphosyntaxiques (*la mère, le père, la pilote, le pilote, l'aviatrice, l'aviateur*).

Cependant il existe un troisième masculin formel que l'on peut appeler, à l'instar d'André Martinet, une forme vide, celui que l'on trouve dans *il pleut, il y a, il se peut que*. Ce troisième masculin que l'on appelle aussi « impersonnel » est également le masculin adverbial qui se distingue de l'adjectif par son invariabilité : « tu vois *clair* » (masculin adverbial) « ta vue est *claire* » (adjectif) « ton point de vue est *clair* » (adjectif). Il manquerait alors, pour faire équilibre, un troisième féminin que le point médian permet de faire entendre à l'oral et qui se spécialiserait dans la désignation de l'humain au pluriel ou au singulier, en situation de généralisation, incluant ainsi tous les sexes. Nous remarquons en effet que le mot « personne » au pluriel est féminin alors qu'au singulier, quand il n'est pas déterminé par l'article, il rejoint le masculin pronominal des non-animés. Le masculin est alors employé par défaut d'humanité. Le féminin désigne a contrario la pluralité d'humanité.

Ainsi, pour désigner les êtres humains, de nouvelles formes lexicales épïcènes peuvent être créées par agglutination des suffixes masculins et féminins qui donnent à entendre la forme féminine en finale : serveur-euse, chercheur-euse, médiateur-ice¹⁷, pour désigner aussi bien un serveur, un chercheur ou un médiateur qu'une serveuse, une chercheuse ou une médiatrice, ou des personnes qui ne souhaitent pas afficher leur identité sexuée. Facilement prononçables, elles pourraient se passer du point médian qui deviendrait alors un vestige étymologique. Ce point médian sera en revanche toujours nécessaire pour l'environnement adjectival de ces nouvelles formes épïcènes. Et la création de déterminants épïcènes sera alors nécessaire.

15 Selon un membre de l'association Valentin Haüy, contactée en 2015 au Forum des langues à Toulouse.

16 Titre du périodique qui permet d'initier la recherche (voir note 6).

17 Cet exemple est ici car [medjatoe:ris] a été entendu sur une radio nationale pour signifier le passage d'un médiateur à une médiatrice.

Mais avant d'en arriver là, il faut que les énonciateurs de tous bords prennent conscience du déficit informationnel du masculin pluriel comme du masculin singulier (dit « générique ») utilisés de façon abusive en hyperonymes autodénominés, alors qu'existe une forme féminine différente.

Traduire, comme déjà entendu sur une radio nationale, « the Syrian people » par « Les Syriens », c'est fausser l'information. Alors que « the Russian people » ou « the Belgian people » peuvent être traduits respectivement par Les Russes ou Les Belges sans que l'information soit faussée. L'épicène est une économie que la langue n'a pas toujours à disposition. C'est pourquoi, pour l'écriture au long cours que nécessite une thèse, d'autres moyens se présentent pour éviter les successions de féminin et masculin.

Outre l'utilisation d'un mot abstrait pour désigner les individus, par exemple « le public » pour « les spectatrices et les spectateurs », le recours aux substantifs en position d'adjectifs permet l'utilisation d'un genre arbitraire auquel est accordé le substantif non épicène. Ainsi, en sciences sociales ou médicales, le mot « sujet » peut être adopté pour désigner les personnes qualifiées ensuite selon la particularité qui importe : sujet auteur, sujet récepteur, sujet acteur, sujet lecteur, sujet doctorant, sujet patient, plutôt que le patient ou la patiente, sujet client plutôt que le client ou la cliente, etc. Ce moyen a été utilisé ici-même pour évoquer les « sujets locuteurs et allocutaires » : « locuteurs et allocutaires » sont masculins parce qu'ils sont passés du statut de noms à celui d'adjectifs en qualifiant le nom « sujets ». Or *sujet* est un nom masculin, de type arbitraire, un « épicène sémantique » selon la formulation déjà signalée de J. Abbou. Le terme de sujet est d'autant plus intéressant qu'il renvoie non seulement à la notion d'actant-e mais aussi à la notion de pouvoir. Dans la perspective proposée par Marie-Joseph Bertini, « le pouvoir est cela même qui nous assujettit au double sens du terme, c'est-à-dire qui, d'une part, nous soumet à sa loi [...] et, d'autre part, nous constitue en sujet » (2009). En ce sens l'utilisation du terme dans les rédactions administratives et législatives relèverait de l'appel au civisme, première conséquence de la prise en compte de tous les êtres humains au même titre.

Et enfin, pour une action qui permette de contrer l'abus du masculin hyperonyme, il est possible d'utiliser un féminin hyperonyme sans confusion possible : *la linguiste, la psychologue, la chirurgienne, la chercheuse*, etc. pour généraliser le statut professionnel en action, forme d'autant plus naturelle pour l'autrice mais possible aussi sous la plume d'un auteur militant œuvrant ainsi dans le sens du gouvernement qui, selon le Premier ministre, est « résolument engagé dans le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes »¹⁸.

Remettre en question les habitudes de domination masculine, entretenue par les stéréotypes de genre, permet de reconsidérer la langue française dans son fonctionnement morphosyntaxique et de retrouver par ailleurs, dans le

18 Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, dans laquelle nous notons cependant des injonctions et déclarations contraires aux intentions affichées. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/circulaire/2017/11/21/PRMX1732742C/jo/texte>

féminin, une régularité de formes qui manque au masculin et qui pourrait être utilisée pour une économie sémantique et musicale. Mais le cadre universitaire n'est pas le lieu de la création littéraire.

Pour une plus grande liberté de manœuvre, c'est à l'écriture de fiction que nous aurons alors recours, en empruntant la démarche d'une autrice de fiction publiant sous le nom de Julie Sorel.

Écriture de fiction : le genre altéritaïre à la recherche de son esthétique

Le cadre de la fiction permet de créer non seulement des personnages et un univers mais aussi un langage où s'exerce la liberté du sujet créateur à la recherche de son outil. Économie sémantique, musicalité et intelligibilité sont les trois exigences que l'autrice s'impose dans la performance littéraire.

Le premier principe adopté est de déroger le moins possible au fonctionnement linguistique de la langue du xx^e siècle et d'utiliser dans cette optique tous les moyens qu'elle donne. Ont été identifiés trois nœuds facilement dénouables, en utilisant la langue dans sa potentialité de première et deuxième articulations¹⁹.

Le premier nœud est celui des pronoms masculins tiers (dits « pronoms 3 et 6 » ou « de troisième personne ») régulièrement employés en hyperonymes autodénotés. On y distingue les pronoms sujets et les pronoms compléments, singulier et pluriel. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter. En fonction sujet, il peut s'agir de la reprise de deux personnes de sexes différents identifiés féminin et masculin, auquel cas il existe deux formes différentes qui coexistent en se coordonnant : le pronom féminin « elle » qui a une forme unique, et le pronom masculin employé sous sa forme tonique (lui)²⁰. Ainsi les pronoms de reprise seront, dans le cas d'une alternance virtuelle de genre : « elle ou lui » au singulier, et « elles ou eux » au pluriel, permettant de décliner la variété des situations possibles de discours, à savoir « elle et lui », « elles et lui », « elles et eux », « elle et eux » suivis du verbe. Le pronom tonique masculin étant également la forme employée en complément, nous avons les mêmes formes de féminin et masculin en fonction sujet comme en fonction objet. Ainsi la forme « il » du pronom est réservée au sujet sans référent, forme vide de *il pleut* par exemple, qui ne s'emploie qu'au singulier. Elle est également propre au sujet dont le référent est masculin arbitraire, (le banc, le verbe) et s'emploie au pluriel aussi, bien sûr (ils). Enfin elle sert à désigner les référents mâles : *il* au singulier, *ils* au pluriel. Quant à la forme épïcène, l'autrice concernée²¹ a refusé d'utiliser les pro-

19 En terminologie fonctionnaliste la première articulation est celle des monèmes (analyse de l'énoncé en unités minimales de sens) et la deuxième articulation est celle des phonèmes (analyse du monème en unités distinctives de son).

20 Dans la mesure où la forme *il(s)* [il] analogue à la forme vide, ne s'emploie, au singulier comme au pluriel, que directement suivie du verbe et n'a donc pas d'emploi autonome en écriture traditionnelle.

21 Julie Sorel dans *Le Roman d'Anna* (extraits dans la revue électronique Glad 06/2019, Varia : *Mutation et Roselyne et Roselon*, avec la version audio de ce dernier).

noms *ille(s)*, proposé en 1996 par Françoise Marois, ou *iel(s)* parce qu'ils ne se démarquaient pas de la forme masculine, à l'oral en particulier pour le premier et dans la connotation pour le second, *el* étant un article masculin en espagnol. Elle a eu recours là encore à l'agglutination des formes pour le pronom sujet avec *ellil*, à l'instar de l'emploi qui en a été fait ici même. Au pluriel, la forme *elleux* permet de remplir la fonction sujet aussi bien que complément alors que le singulier *ellui* se spécialise en fonction complément. Les pronoms démonstratifs se formeront alors sur le même modèle, mais en évitant l'homonymie avec le masculin pour le singulier, ce qui donnera *cellil* au singulier et *celleux* au pluriel. Rappelons que la forme épïcène sert aussi bien l'objectif de désigner tous les sexes à la fois et/ou aucun en particulier et qu'elle nécessite l'accord avec le point médian. Les pronoms compléments *le* et *la* seront complétés, si besoin, par la forme épïcène *lae* prononcée [le]²².

Le deuxième nœud est celui des masculins irréguliers. Il en est de deux types : ceux qui ont un pluriel en *aux* alors que leur singulier est en *al*, (égal, égaux) et ceux dont le singulier est identique au pluriel (heureux, peureux, nombreux) alors que le féminin a une forme différente (heureuse, peureuse, nombreuse) et un pluriel régulier (heureuses, peureuses, nombreuses). Pour les premiers, la solution choisie est celle d'aligner le troisième genre (genre altéritaïre ou genre épïcène) sur celui du féminin, le point médian à l'intérieur du mot reste alors essentiel pour faire la différence avec le féminin (égal-es). La prononciation sera identique avec celle du féminin singulier ou pluriel mais nous sommes là dans l'actualisation de ce troisième féminin, propre à la pluralité d'humanité, que nous avons découvert plus haut. Pour les seconds, la même solution peut être choisie (heureu-ses) mais une autre écriture s'est présentée avec *xe* en finale. Et celle-ci permet de se passer du point médian et même du *s* final dans le cas de « nombreuse » où le *x* prendra la prononciation [gz]. Il est un troisième masculin irrégulier que Beauzée avait déjà pointé comme tel : le pluriel masculin de *tout* rendu par *tous* plutôt que par « touts », à l'instar du féminin qui garde sa forme du singulier dans le pluriel régulier en *s* : *toute*, *toutes*. Une proposition qui va dans le sens de celle de Beauzée et qui permet d'inclure tous les sexes en un seul mot pourra être *tout-s*, prononcé [tuts], où le point rappelle la spécificité sexuée.

Le troisième nœud est celui de l'article singulier: *le* ou *la*, pour lequel il est nécessaire d'adjoindre au paradigme une forme épïcène, nécessaire en emploi générique comme pour la désignation des personnes intergenres. Il a été choisi ici la contraction des voyelles, « læ »[le], plutôt qu'un doublement syllabique, *la-le* ou *le-la*, qui ne correspond pas à l'habitude rythmique de l'article. Le nœud se manifeste de façon cruciale avec les formes contractées masculines *du/au* (*la loi du plus fort*, *la parole est au champion*) face au féminin régulier *de la/à la* (*la loi de la plus forte*, *la parole est à la championne*). Recourir à la notion de sujet, qui pourra être utilisé dans ce cas en écriture administrative ou argumentaire, n'est guère adapté au texte littéraire, mais si la forme épïcène contractée « læ » est adoptée dans celui-ci, elle permet de défaire le nœud (*la loi de læ plus fort-e*,

22 Les prononciations évoquées entre crochets renvoient à l'alphabet phonétique.

la parole est à **læ** champion-ne). Au pluriel, l'épicénie existe déjà en contraction : la loi **des** plus fort-es, la parole est **aux** champion-nes.

Le deuxième principe adopté est de penser musicalité afin que toute forme écrite soit prononçable sans avoir recours à un radical en absence. C'est dire que le nouveau graphème qu'est le point médian peut donner naissance non seulement à de nouveaux lexèmes, comme nous l'avons vu avec « médiateurice » et « chercheuse », mais également à un renouvellement phonétique de nos habitudes. La prononciation de l'article *un-e* en paradigme avec *un* et *une* se rapproche alors de l'anglais *an*²³ de même que la contraction des articles féminin et masculin pour créer le genre altéritaïre « læ » se prononcera de façon plus ou moins identique au pluriel épïcène « les », le contexte grammatical levant l'ambiguïté de sens. Et nous avons vu plus haut le son [gz] pour l'agglutination de la forme masculine et féminine des adjectifs en eux-euse, qui n'est peut-être pas nécessaire si l'on revient pour le masculin à une écriture régulière au singulier comme au pluriel, c'est-à-dire sans -x et avec un pluriel en -s. Au lectorat de faire son choix dans l'appropriation des formes pour son compte s'il le souhaite. Cependant si « le texte littéraire a une fonction instituante dans la langue »²⁴ l'appropriation des nouvelles formes ne se fera qu'à partir de leur diffusion. Or les moyens informatiques permettent à présent de diffuser en parallèle les versions orale et écrite d'un même texte²⁵. C'est aux nouvelles générations de s'en emparer, pourvu qu'elles soient initiées au maniement du genre en français. Entrer dans la langue française par le genre grammatical ou lexical est une proposition qui peut se faire aussi bien en langue première qu'en langue seconde. En se donnant l'objectif assigné par le Premier ministre d'une « démarche éducative et culturelle à laquelle se rattache la lutte contre les stéréotypes qui freinent le progrès vers une égalité plus réelle »²⁶, il restera à faire des propositions de travail possible en classe de français ou en atelier d'écriture. Mais ce serait l'objet d'un ouvrage entier.

En résumé : le genre altéritaïre comme point de convergence

Nous avons vu que le parcours suivi a été motivé par la recherche d'un outil graphique de précision informationnelle qui soit aussi un outil grammatical permettant de dépasser le binarisme du genre en français. Et c'est ainsi que, pour guérir du masculin qui verrouille la compréhension et pour permettre le dépas-

23 Rejoignant ainsi la forme *an* utilisée en contexte décrit universitaire par la linguiste Alpheratz dans « Le genre grammatical neutre en français à la lumière des *Problèmes de linguistique générale* d'Émile Benveniste » <https://www.alpheratz.fr/articles/problemes-de-linguistique-generale/#sdfootnote3sym>.

24 Raphaëlle Héroult, « Penser le possible de langue, en linguistique et en poésie », *SHS Web of Conferences*, 8, 2014, p. 2783-2793. https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2014/05/shsconf_cmlf14_01347.pdf

25 Voir la revue électronique *Glad*.

26 Déclaration cependant contradictoire avec l'énoncé qui considère que « le masculin est une forme neutre », ce qui relève du stéréotype de l'inégalité.

sement du binaire, le point médian s'est présenté comme un point thérapeutique sur le genre humain, permettant la respiration nécessaire à son évolution.

Une fois connu, il est impossible de se défaire de cet outil qui devient moteur de créations nouvelles non seulement écrites mais orales, car, fait pour l'écriture comme le point que trace en géomancie le doigt sur une plage de sable, il semble avoir semé une graine qui, en germant, s'apprête à offrir des gerbes de mots nouveaux. Ceux-ci n'attendent que leurs « utilisatrices » à moins que ce ne soient leurs « utilisatrices » et même leurs utilisatrices et leurs utilisateurs ou leurs « utilisatrices »²⁷. *Utilisatrice* comme *utilisatrice* et *utilisatrice* sont épiciènes et appellent l'accord de l'entourage avec le point médian.

En élargissant le champ de la représentation humaine, il élargit le champ de la réflexion et permet d'entrevoir ce féminin propre à la désignation humaine qui vient contredire le masculin universel du vieux monde. Nous avons vu en effet qu'en considérant le genre arbitraire et le genre motivé, nous découvrons trois masculins et deux féminins effectifs qui appellent ce troisième féminin à venir comme forme d'un genre alténaire.

Nous cernons enfin les trois nœuds (pronoms tiers, pluriel et singulier irréguliers, article singulier et contracté) que nous avons dénoués pour nous défaire de l'usage abusif du masculin et créer ce troisième genre libérateur, même s'il a fallu pour y arriver en passer par l'étape de création. Mais « le processus de création et le processus de recherche procèdent de la même démarche solitaire vers sa propre altérité » (Pradalier : 2015).

L'aspiration à plus d'égalité et de reconnaissance oblige les instances dirigeantes à se préoccuper de cet outil du pouvoir qu'est la langue et à céder du terrain : un terrain dont les marges sont largement occupées par une recherche en action dans toute la francophonie, prête à unir ses forces pour accompagner les évolutions à venir qui, de l'économie à l'écologie, ne peuvent se passer de la diversité humaine que la langue saura énoncer.

Des activités pédagogiques devront servir à éveiller le sens critique et découvrir la langue comme un outil qui nous modèle autant que nous le modelons par notre utilisation et nos productions.

« L'usage c'est vous, c'est moi, c'est nous. Et c'est cet usage qui construit les règles de demain », écrivait Josette Rey Debove en 1998.

Auteure

Nicole Pradalier

Université de Toulouse (LERASS)

acape_nicole@hotmail.com

27 Selon une forme « alphératzienne ».

Œuvres citées

- ABBOU, Julie, *L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours*, Aix-Marseille, Université de Provence, 2011.
- BERTINI, Marie-Joseph, « Le Gender-Turn, ardente obligation des sciences de l'information et de la communication françaises », *Échanges, Questions de communication*, 15, 2009, p. 155-173.
- DEBROSSE, Anne, « Brève histoire du mot *poétesse* dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (XVI^e-XVII^e siècles) », *RHR (Réforme, Humanisme, Renaissance)*, 78 (juin), 2014, p. 7-29.
- ELMIGER, Daniel, *Féminisation dans les langues allemande et française*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- HÉROUT, Raphaëlle, « Penser le possible de langue, en linguistique et en poésie », *SHS Web of Conferences*, 8, 2014, p. 2783-2793.
- LABROSSE, Céline, *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Remue-Ménage, 1996.
- KLEMPERER, Victor, *Mes soldats de papier, journal 1933-1941*, Paris, Le Seuil, 2000.
- PONGE, Myriam, *La ponctuation : opposition oralité/scripturalité (domaine hispanique)*. Thèse de doctorat : linguistique hispanique, Université Bordeaux 3, 2006.
- REY-DEBOVE, Josette, « La langue française est le bien de ceux (sic) qui la parlent », *Communication & langages*, année 1998, p. 114-115.
- SERÇA, Isabelle, *Les coutures apparentes de la « Recherche » : Proust et la ponctuation*, Paris, Honoré Champion, 2010.
- SOREL, Julie, *Le Roman d'Anna*, tome 1 *Le manuscrit secret*, inédit, extraits dans *Glad*, 6, 2019.
- VEDENINA, Lioudmila, « Les signes typographiques à travers le miroir linguistique », *La linguistique*, 49, 2013, p. 107-119.
- VIENNOT, Éliane et alii, *L'académie contre la langue française*, Paris, Éditions iXe, 2016.
- VIENNOT, Éliane, *Langage inclusif : pourquoi, comment*, Paris, Éditions iXe, 2018.

Traduction du langage inclusif et échanges entre le français et l'italien

Résumés

Cet article propose une étude comparée des formes du langage inclusif développées dans les langues française et italienne et tente d'ouvrir le champ à une réflexion sur la traduction de l'écriture inclusive que nous estimons nécessaire afin d'offrir des outils pour un langage de plus en plus inclusif en français et en italien. La règle de la grammaire traditionnelle qui voit le masculin « l'emporter » sur le féminin est commune aux deux langues, de même que dans ces deux environnements linguistiques est présente une réflexion sur les stratégies à adopter pour remédier à cette règle, même si le français et l'italien n'admettent pas – ou bien ne suggèrent pas – les mêmes solutions. Le fait que l'écriture inclusive ait pris dans les deux langues des formes non seulement différentes, parfois même opposées, en raison de sensibilités différentes quant aux mêmes questions et de réalités linguistiques qui favorisent une solution plutôt que l'autre nous oblige à nous poser plusieurs questions. Il faut d'abord comprendre quelles sont les différences entre les stratégies d'inclusivité utilisées dans les deux langues et en comprendre les raisons, pour passer à une discussion sur les difficultés que ces différences présentent en traduction du point de vue théorique, puis à une proposition de directions à suivre ou à éviter dans la pratique de la traduction.

This article is a comparative study of the forms of inclusive language developed in French and Italian, and it will try to open the way to a reflection on the translation of inclusive writing, which I consider necessary in order to offer tools for an increasingly inclusive language in French and in Italian. The rule of traditional grammar that sees the masculine “prevail” over the feminine is common to both languages, and these two linguistic environments also share a reflection on the strategies to adopt in order to move beyond this rule. However, French and Italian do not admit – or rather, they do not suggest – the same solutions. The fact that inclusive writing has taken forms in these two languages that are not only different, but sometimes even opposed, which is due to different sensitivities regarding the same issues and to linguistic realities that favor one solution over the other, requires us to ask ourselves several questions: we must at first understand the differences between the strategies of inclusion used in both languages, understand the reasons behind them, and finally discuss the difficulties that these differences present in translation from a theoretical point of view, in order to propose directions to follow or to avoid in the practice of translation.

Mots-clés : langage inclusif, traduction, français, italien, (r)évolution de la langue

Keywords: Inclusive Language, Translation, French, Italian, (R)Evolution of the Language

Entre France et Italie : le langage inclusif de ses débuts à nos jours

L'histoire des efforts faits pour atteindre une écriture inclusive est très longue, en France tout comme en Italie, et il y a des parallélismes très intéressants dans la formation de l'écriture inclusive dans les deux contextes. La France précède l'Italie de quelques années, mais l'évolution est très similaire. La création de la Commission de terminologie date en France de 1984 à l'initiative d'Yvette Roudy, qui dirigeait à cette époque le ministère des droits de la femme, alors que le texte clé de l'écriture inclusive italienne apparaît en 1987 ; il s'agit de l'œuvre *Il sessismo nella lingua italiana*, écrite par Alma Sabatini et publiée en 1987 par la Présidence du Conseil des ministres et par la Commission nationale pour l'égalité et la parité des droits entre hommes et femmes. La partie finale de cette étude de Sabatini inclut une section dédiée aux « recommandations pour un usage non-sexiste de la langue », qui représente depuis sa publication le fondement du débat et de la recherche sur le langage inclusif en Italie.

Dans les deux cas, l'intérêt et les efforts pour un langage inclusif naissent d'une rencontre entre les institutions politiques, les mouvements pour l'égalité entre femmes et hommes, et la recherche en linguistique : ces trois secteurs voient la nécessité de contribuer à un langage capable, de mieux en mieux, de décrire des sociétés qui voient les femmes de plus en plus protagonistes de leur propre histoire, et qui donnent lieu au besoin toujours plus pressant de former des noms féminins pour des professions qui étaient auparavant exclusivement destinées aux hommes. Ce processus de « féminisation »¹ des professions devient le premier terrain de la bataille linguistique qui perdure et qui donnera lieu à des publications telles que *Femme, j'écris ton nom* (Cerquiglini *et al.*, 1999) en France, et le « Vocabulaire des professions et des fonctions » (Robustelli, 2014 : 69-80) en Italie².

Il existe cependant une différence importante entre les deux contextes. En France, ces tentatives de faire évoluer la langue ont été très durement contestées par l'Académie française. Cette dernière, censée œuvrer à la défense de la langue française, s'est en effet opposée à toute féminisation jusqu'en février 2019, quand est paru le premier rapport montrant un intérêt pour la « féminisation des noms de métiers et de fonctions » (Académie française, 2019) après plusieurs déclarations qui allaient dans le sens inverse.

En Italie, la réaction de l'institution équivalente, l'Accademia della Crusca, a été très différente. Si dans un premier temps, les positions de la Crusca n'ont pas été toutes cohérentes, elle fait maintenant partie des institutions les plus actives dans le soutien du langage inclusif. Il suffit de citer ce que Nicoletta Maraschio, présidente de la Crusca de 2008 à 2014, écrivait dans sa préface à *Donne, grammatica e media* (Robustelli, 2014) à propos de la formation des substantifs de

1 On verra *infra* que ce terme n'est pas approprié, et qu'il faudrait plutôt parler de « motion ».

2 Cette publication date de 2014, mais des propositions d'utilisation des formes féminines pour les noms de profession étaient déjà incluses dans plusieurs publications, dont notamment celle de Sabatini (A. Sabatini, 1993 : 109-119).

profession au féminin, pour s'en faire une idée. Après avoir précisé que ce secteur de la langue mérite à son avis une attention toute particulière, car il est « symptomatique de la manière dont une langue peut changer sous la poussée de transformations sociales et culturelles significatives, et dont elle peut en même temps résister au changement par la force de sa tradition et par le manque d'un consensus généralisé » (Maraschio, 2014 : 13), elle écrit :

Le nouveau rôle social, culturel et politique des femmes implique des transformations linguistiques profondes et qui demandent du temps. Je crois cependant qu'il est très important que différentes personnes se réunissent pour stimuler une prise de conscience plus large de l'opportunité que la langue italienne s'oriente vers une adaptation progressive à la réalité actuelle. Le risque pour notre langue est de continuer à véhiculer une vision du monde dépassée, pleine de préjugés envers les femmes et source d'ambiguïtés et d'insécurité grammaticale et sémantique. Pourquoi maintenir l'obscurcissement du genre au nom d'un sens prétendument « neutre » du masculin ? (Maraschio, 2014 : 14)³

Les mots de Maraschio pourraient presque servir de réponse à l'Académie française qui, en juin 1984, écrivait à propos du masculin : « genre non marqué, qu'on peut appeler aussi extensif en ce sens qu'il a la capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et de l'autre genre » (Académie française, 1984), et qui confirmait cette vision dans deux autres déclarations datant du 21 mars 2002 et du 10 octobre 2014, parlant dans cette dernière d'un « masculin à valeur générique, ou 'non marquée' » (Académie française, 2014). Il ne faut pas croire que l'intérêt de la Crusca pour la formation des noms professionnels au féminin soit dû exclusivement à la présidence d'une femme⁴. Francesco Sabatini, qui a précédé Maraschio à la présidence de la Crusca, avait écrit « plus qu'une préface » (F. Sabatini, 1993 : 9) pour introduire l'œuvre d'Alma Sabatini⁵, invitant à faire des recherches dans ce domaine. Même s'il n'était pas d'accord avec toutes

3 En italien : « Il nuovo ruolo sociale, culturale e politico della donna implica trasformazioni linguistiche profonde che richiedono tempo. Credo tuttavia sia molto importante che soggetti diversi si uniscano per stimolare una più diffusa consapevolezza dell'opportunità che anche l'italiano su muova verso un progressivo adeguamento alla realtà presente. Il rischio per la nostra lingua è quello di continuare a trasmettere una visione del mondo superata, densa di pregiudizi verso le donne e fonte di ambiguità e insicurezze grammaticali e semantiche. Perché mantenere oscurato il genere in nome di un presunto significato "neutro" del maschile? ».

4 Cela signale pourtant aussi une autre grande différence avec l'Académie : si cette dernière n'a vu l'arrivée de la première académicienne qu'en 1981, avec Marguerite Yourcenar, Caterina Franceschi Ferrucci avait été accueillie comme membre de la Crusca déjà en 1871, cent-dix ans plus tôt et seulement dix ans après la naissance du Royaume d'Italie. Pour une histoire de la présence des femmes dans l'Accademia della Crusca, voir l'article d'Elisabetta Benucci, « 'Il più bel fior ne coglie' : Donne accademiche e socie della Crusca » (Benucci, 2011).

5 Il n'y a aucune relation de parenté entre Alma Sabatini et Francesco Sabatini, comme ce dernier le précise dans sa préface à l'œuvre *Il sessismo nella lingua italiana* : « L'identité du nom de famille entre moi et l'autrice principale de la recherche peut suggérer une 'implication' particulière de ma part. C'est une pure coïncidence, touchant deux personnes qui se connaissent seulement depuis peu » (F. Sabatini, 1993 : 9). En italien : « L'identità di cognome tra me e la principale autrice della ricerca può far pensare a un mio particolare 'coinvolgimento': si tratta di una pura coincidenza, che intercorre tra persone che si conoscono soltanto da pochissimo ».

les recommandations proposées par la linguiste, il écrivait à propos des résistances à la formation des noms de titres professionnels au féminin :

Eh bien, quiconque a des raisons de croire qu'il est inapproprié, pour quelque raison que ce soit, que les femmes mènent certaines activités, peut défendre ses idées directement et sincèrement au niveau des « faits » et ainsi aider une enquête sur les problèmes réels posés par les différentes vies sociales des deux sexes ; mais qu'il ne cache pas les faits à sa propre conscience en cherchant des alibis dans les résistances de la langue. Tôt ou tard, ces résistances (qui sont présentes, mais, nous le répétons, dans l'esprit des locuteurs, et non pas dans la structure linguistique) peuvent tomber (...). (F. Sabatini, 1993 : 10)⁶

Et pourtant, le fait que le combat mené pour un langage plus inclusif n'ait pas été entravé par la Crusca n'a pas produit en Italie des résultats meilleurs qu'en France ; au contraire, plus de trente ans après la publication de l'œuvre d'Alma Sabatini, et après des dizaines de publications officielles de la part des institutions publiques, le langage inclusif en Italie demeure souvent une chimère qui se heurte à des résistances puissantes encore aujourd'hui, et qui est même à présent en train de rebrousser chemin. Laura Boldrini, présidente de la Chambre des député·es de 2013 à 2018, a dit en 2014 que « le respect passe aussi par la restitution du genre »⁷ (Boldrini, 2014), et elle a changé le règlement interne pour que tous les noms des professions (politiques et administratives) présentes à l'Assemblée soient déclinés au féminin et au masculin, à compter de décembre 2016 : *consigliere* et *consigliera*, *traduttore* et *traduttrice*, *segretario* et *segretaria*. Après de nombreuses attaques dirigées à l'encontre de Boldrini à l'égard de cette décision⁸, et après la réaction négative de la part des syndicats également⁹, la Crusca a soutenu la décision de la présidente, ce qui n'a cependant pas mis un terme à la campagne dénigrante menée contre Boldrini et son choix. Moins de deux ans après, en octobre 2018, nous sommes revenu·es en arrière, et cela, à l'initiative d'un groupe de députées du gouvernement actuel.

6 En italien : « Ebbene, chi ha motivi per ritenere inopportuno, a qualsiasi effetto, che la donna svolga certe attività, lo può sostenere direttamente e sinceramente sul piano dei « fatti » e aiuterà così ad approfondire problemi reali posti dalla differente vita sociale dei due sessi; ma non nasconda eventualmente i fatti alla sua stessa coscienza cercando alibi nelle resistenze della lingua. Prima o poi queste resistenze (che ci sono ma, ribadiamo, nella mente dei parlanti, non nella struttura linguistica) possono cadere ».

7 En italien : « il rispetto passa anche attraverso la restituzione del genere ».

8 Tout au long de son mandat, Boldrini a fait l'objet d'une continuelle dérision et d'infamie dont la cause a été attribuée surtout à sa position en faveur d'une meilleure intégration des migrants, et de ses luttes pour les droits des femmes. Quoiqu'elle ne soit pas la première femme à la présidence de la Chambre des député·es, qui avait déjà vu Irene Pivetti dans ce rôle, elle a été la première à insister sur le langage inclusif. En effet : « Irene Pivetti se définissait *le* président de la Chambre, Laura Boldrini a demandé d'être appelé *la* présidente » (Thornton, 2016 : 15) [En italien : « Irene Pivetti si definiva *il* presidente della Camera, Laura Boldrini ha chiesto di essere chiamata *la* presidente »], et elle se définissait aussi *cittadino* et *cattolico*, au masculin. Ces différents choix linguistiques ont sans aucun doute joué un rôle important dans la différence de perception de leur rôle politique.

9 Voir à ce propos l'article de Guerzoni (2016).

Une comparaison avec le contexte français et francophone nous montre que le langage inclusif reste souvent en Italie une langue sectorielle, réservée encore aux cercles militants et souvent ridiculisée par les usagers et usagères commun-es. Comparer les deux langages inclusifs et leur usage à travers le prisme de la traduction favorisera probablement un échange productif entre les deux contextes.

Les langues, entre évolution et révolution : grammaire, esthétique et résistance(s)

109

Le passage d'un langage non inclusif à un langage inclusif nous confronte à un besoin de traduction, linguistique et littéraire, mais aussi culturelle, c'est-à-dire une transformation de la langue et de ses normes, qui vise une transformation des aspects culturels implicites dans tout acte linguistique. Nous utilisons ici le terme *traduction* dans une acception clairement plus métaphorique que dans le reste de l'article, mais il est évident que pour éviter un usage de la langue qui voit une nette prédominance linguistique du masculin sur le féminin, il faut changer de code linguistique. Il y a donc un trait traductif dans toute écriture inclusive, même avant sa traduction d'une langue à l'autre, dont il faut tenir compte, parce que traduire un discours qui est déjà en soi au moins partiellement une traduction, nous oblige à parler d'une « traduction d'une traduction ». Et c'est pour cette raison que ce processus nous confronte à un défi si épineux et en même temps si saillant pour une compréhension de la vraie nature de l'écriture inclusive et du langage en général.

Changer la langue pour modifier la compréhension du monde qu'elle véhicule est évidemment un acte de résistance qui s'oppose à un pouvoir subtil, parce que le lien entre les mots que nous utilisons et notre perspective sur le monde est très difficile à réécrire. Cet acte de résistance a par ailleurs donné naissance à un mouvement de résistance contraire, qui s'oppose à ces changements. Les raisons utilisées pour s'opposer au langage inclusif sont plus ou moins les mêmes dans les deux contextes. Comme l'écrit Thornton pour la langue italienne, « de nombreux orateurs justifient leur non-utilisation des noms féminins par leur crainte de 'faire des fautes de grammaire', d'utiliser des mots qui 'n'existent pas en italien' » (Thornton 2016 : 29)¹⁰, mais les études à ce propos ont démontré dans les deux langues que beaucoup de noms au féminin qu'on croit ne pas exister sont au contraire très bien attestés dans l'histoire de la langue.

De plus, même les formations les plus contestées ne sont en rien des erreurs grammaticales, au contraire, elles respectent pleinement les normes grammaticales, ce qui montre que « les obstacles les plus importants à l'adoption du langage inclusif ne résident pas dans la langue elle-même, mais dans les fausses idées que nous avons de son fonctionnement et dans la méconnaissance de son histoire », comme l'écrit Viennot (2018 : 12-13).

10 En italien : « molti parlanti giustificano il loro non uso di sostantivi femminili con la paura di 'fare errori di grammatica', di usare parole che 'non esistono in italiano' ».

Les objections d'ordre esthétique sont aussi communes aux deux environnements linguistiques. On s'attaque à la supposée cacophonie de certaines formations. Si d'un côté et de l'autre des Alpes on entend dire « ça sonne mal » ou encore « c'est ridicule », l'explication du guide *Femme, j'écris ton nom*, selon lequel « il est vrai que la néologie est dissonante quand elle est dérangement », nous invite à regarder le contexte social plus qu'une vraie peur de « l'euphonie malmenée, du bizarre, voire du ridicule » (Cerquiglini, 1999 : 32). Il serait effectivement difficile d'utiliser cet argument quand la plupart des formations qu'on critique ne font que calquer d'autres formations bien attestées. Comme l'écrit Viennot :

À quoi tient donc le ridicule ? S'agit-il d'une propriété intrinsèque à certaines formes ? Mais alors pourquoi *sénatrice* et *chancelière* seraient-ils ridicules, quand *institutrice* et *ouvrière* ne le sont pas ? Est-il lié à la rareté d'emploi de certains mots ? Mais alors pourquoi *autrice*, longtemps utilisé et toujours utilisable par et pour des milliers de femmes, serait-il plus ridicule qu'*aviatrice*, que l'Académie se félicite d'avoir accepté dès 1935, malgré le peu de femmes concernées ? Certaines sonorités seraient-elles en cause ? Mais alors pourquoi *doctoresse*, *mairesse*, *poétesse* seraient-ils plus ridicules qu'*altesse* ou *princesse* ? Au vrai, le ridicule est une notion très subjective, qui dépend du degré d'acceptation ou de condamnation de la société – ou des autorités qui s'expriment en son nom. (Viennot *et al.*, 2016 : 102)

Un des exemples cités par Viennot, *autrice*, peut nous être utile pour montrer comment une étude comparée entre le français et l'italien pourrait nourrir un échange entre les deux langues. Ce terme a été défini par Viennot comme le « *casus belli* » (Viennot *et al.*, 2017 : 52) et le « *mot martyr de la langue française* » (Viennot, 2018 : 74), mais il n'a pas du tout la même histoire de stigmatisation dans la langue italienne. Yaguello écrit en 1989 que « le mot *auteur* (...) n'a pas de féminin attesté, du moins dans les dictionnaires qui font autorité » et elle ajoute que si « l'Office de la langue française du Québec a choisi d'officialiser la forme *auteure* (...) car elle semble s'être imposée spontanément dans l'usage québécois », en revanche, « en France, la résistance à toute féminisation est pour l'instant absolue » (Yaguello, 1989 : 31, 32). En discutant des possibilités pour la formation du féminin, Yaguello écrit :

De nombreux mots en *-teur* (...) font leur féminin en *-trice*, comme *actrice*, *traductrice*, etc. Il s'agit de mots empruntés directement au latin ou de formation savante (cf. latin *-tor/-trix*). (...) Dans ces conditions, le féminin le plus logique d'*auteur* serait bien *autrice*. Le grammairien Nyrop le donne pour archaïque. (Yaguello, 1989 : 31).

La comparaison avec l'italien peut nous apporter la preuve que cela n'aurait posé aucun problème, et que la forme italienne *autrice*, jamais vraiment contestée, aurait pu servir d'argument dans le débat français, vu qu'il s'agit de la même forme – y compris de la même graphie. Parallèlement, le même type d'alternance se produit en italien dans un autre couple très bien attesté dans la langue italienne, celui de *scrittore* et *scrittrice*, dont les équivalents français ont par contre généré plus d'une querelle en français, où « *l'insupportable écrivaine* » (Viennot *et al.*, 2016 : 97) n'a jamais cessé de poser des problèmes, dont témoigne la déclaration de l'Académie de 2002 : « On se gardera de même d'user de néologismes comme *agente, cheffe, maîtresse de conférences, écrivaine, autrice...* L'oreille autant que l'intelligence grammaticale devraient prévenir contre de telles aberrations lexicales » (Académie française, 2002). S'opposer à ces formations n'est donc jamais un acte de défense de la langue mais plutôt une faute de compréhension de ses possibilités. À ce propos, il est important de signaler que, dans le rapport du 28 février 2019 qui reconnaît pour la première fois l'importance de « se pencher sur la féminisation des noms de personnes » (Académie française, 2019 : 4), l'Académie semble envisager une première ouverture à ces formes, car on lit que « 'Autrice', dont la formation est plus satisfaisante, n'est pas complètement sorti de l'usage, et semble même connaître une certaine faveur, notamment dans le monde universitaire, assez rétif à adopter la forme 'auteure' » ; et que « s'agissant du féminin du substantif 'écrivain', on constate que la forme 'écrivaine' se répand dans l'usage sans pour autant s'imposer » (Académie française, 2019 : 10).

Un troisième argument très répandu, celui de l'homonymie, ne saurait non plus être convaincant : s'il est vrai qu'on désignait autrefois la femme de l'ambassadeur par le nom *ambassadrice*, il serait bien difficile de prouver qu'il est plus important d'attribuer à une femme un nom dérivé de la profession de son mari plutôt que celui de sa propre profession. De plus, rien ne nous empêche de garder les deux solutions dans l'usage et de les utiliser selon le contexte. Comme il est écrit dans le guide dirigé par Cerquiglini :

Ce qui fait la richesse et la beauté d'une langue, c'est sa polysémie. Une conception cratylienne de la langue, c'est-à-dire qui défend (comme le fait Hermogène dans le *Cratyle* de Platon) le rapport iconique et bi-univoque du mot et de la chose signifiée, est linguistiquement fautive. Dans l'histoire d'un terme, les sens glissent, se multiplient et se chevauchent. (Cerquiglini, 1999 : 31)

Il est évident qu'il n'y a aucune résistance de la langue elle-même à ces formations, et que cette déférence envers la langue, considérée comme objet fait et fini, immobile et constant, est évidemment surprenante, voire douteuse, et témoigne de la méconnaissance d'une des propriétés les plus importantes de toute langue : sa possibilité – et même sa nécessité – de se transformer continuellement.

Stratégies communes et divergentes d'inclusivité

Les deux écritures inclusives se sont développées parallèlement et il y a aussi des stratégies communes, notamment la double flexion et l'utilisation, quand cela est possible, de noms épïcènes. Si la méthode est commune, cela ne signifie pas pour autant que la traduction soit toujours simple parce que ces deux stratégies ne sont pas toujours reproductibles dans la langue cible.

112

Ainsi, des termes qui sont épïcènes en français ne le sont pas en italien, ou vice-versa, par exemple : *secrétaire* est épïcène en français, mais il ne l'est pas en italien, où il produit le couple *segretario/segretaria*, caractérisé par une grande dissymétrie sémantique, alors que *insegnante* est épïcène en italien mais produit le couple *enseignant/enseignante* en français. D'autres cas, tels que *journaliste/giornalista*, présentent un mot qui est épïcène dans les deux langues au singulier mais qui au pluriel se différencie en italien, produisant le couple *i giornalisti/le giornaliste*. Dans ces cas, quand l'équivalence ne permet pas l'utilisation de la même stratégie d'inclusivité, on peut utiliser la « compensation », c'est-à-dire le « procédé de traduction par lequel on introduit dans le texte d'arrivée un effet stylistique présent ailleurs dans le texte de départ afin de garder le ton général du texte » (Delisle, Lee-Jahnke, Cormier, 1999 : 20). Au lieu de perdre le trait d'inclusivité offert par l'utilisation d'un nom épïcène qui ne l'est pas dans la langue cible, on peut donc le compenser autre part par l'utilisation d'un autre nom qui est au contraire épïcène dans cette langue, mais qui ne l'était pas dans la langue source.

De plus, il faut tenir compte du fait que le choix d'utiliser des mots épïcènes oblige parfois à construire son discours de façon différente pour pouvoir utiliser ces mots plutôt que d'autres qui ne sont pas épïcènes. Le traducteur devra donc reconnaître les tournures causées par ce choix, qu'on n'a évidemment pas intérêt à conserver dans la langue d'arrivée si la traduction ne permet pas de conserver le même trait d'inclusivité. Pour revenir à un des exemples cités auparavant, un auteur ou une autrice italienne qui parle de *insegnanti* dans le contexte de l'enseignement au lycée pourrait avoir choisi ce mot pour éviter la double flexion *professori/professoressa* ; mais comme la traduction française produirait de toutes façons une opposition identique, que ce soit pour *enseignants/enseignantes* ou pour *professeurs/professeures*, il n'y aurait probablement pas d'intérêt à ne pas rester au plus près de la réalité évoquée.

Si ces stratégies sont communes aux deux langues, il est encore plus intéressant de se concentrer sur celles qui ne le sont pas et qui ont causé l'adoption de solutions différentes en français et en italien, pour deux raisons principales : d'un côté, une sensibilité différente dans la société par rapport aux mêmes questions, de l'autre – et c'est ce qui semble le plus intéressant dans ce contexte – pour des raisons purement linguistiques ou de « sensibilité linguistique » des usagers et usagères.

La principale différence dans les deux langues, qui a joué un rôle fondamental pour le développement des respectives écritures inclusives, est la forme que prend le féminin des substantifs par rapport au masculin. On lit dans les

grammaires traditionnelles que la « règle générale » pour la « formation du féminin » en français est l'ajout du suffixe « e »¹¹. Cette idée du masculin comme base pour la formation du féminin a été largement contestée. Viennot écrit à ce propos : « Les substantifs féminins ne viennent pas de substantifs masculins, contrairement à ce que tant de grammaires suggèrent encore, par exemple avec des chapitres sur 'La formation des noms féminins' – là où il en faudrait sur 'La formation des noms de personne' » (Viennot, 2018: 23).

Plutôt que de « formation des noms féminins », il faut donc parler de « motion », c'est-à-dire des « processus de formation des mots utilisés pour dériver les noms désignant des êtres humains ou des êtres animés d'un certain sexe à partir du nom désignant un être de la même espèce ou fonction mais du sexe opposé » (Thornton, 2004 : 218)¹². S'il est vrai que ces processus concernent aujourd'hui dans la plupart des cas des mots au masculin, dont on offre une version au féminin, on ne voit pas la raison pour laquelle on devrait ignorer le fait que le contraire existe également et que le processus linguistique est le même. Thornton écrit qu'on peut parler de *mozione* « quand les locuteurs jugent utile, voire nécessaire, ou du moins souhaitable, d'établir une correspondance entre le sexe d'un nom et le sexe de son référent », et elle ajoute : « L'utilisation de plusieurs procédures de motion est clairement une conséquence, ces dernières décennies, du fait que de nombreuses activités autrefois typiquement masculines sont désormais aussi exercées par des femmes (et *vice versa* aussi, dans une moindre mesure) » (Thornton, 2004 : 219)¹³. On est donc ici pleinement dans un cas de genre « motivé » et non « arbitraire » (Viennot, 2015 : 80), comme pour les noms inanimés. Comme l'explique Yaguello :

En français, comme dans les autres langues romanes, le genre se présente non comme un reflet grammatical de l'organisation naturelle de l'univers, mais comme un système de classement de *tous* les substantifs, qu'ils représentent des êtres animés ou des choses. Il en découle que la distinction masculin/féminin assume dans la langue deux rôles tout à fait différents. S'agissant d'êtres animés, le genre apparaît fondé en nature. Son rôle est sémantique. Il nous renvoie directement à la partition sexuelle. Dans le cas des êtres inanimés, la

11 Une étude des grammaires de français pour les italophones, et des grammaires d'italien pour les francophones nous révèle qu'on parle très souvent de « formation du féminin » ou « *formazione del femminile* ». Voir à ce propos : Camugli-Ulysse (1967 : 20), Battaglia (1977 : 42), Beneventi-Pantaleoni (1989 : 2). Récemment, pourtant, on commence à utiliser pour ces sections des intitulés tels que : « masculin et féminin » (Jamet, 1999 : 34) ou plus simplement « genre » (Jamet-Freddi, 1993 : 62 ; Bidaud, 2015 : 5).

12 En italien : « processi di formazione di parole usati per derivare sostantivi designanti esseri umani o animati di un certo sesso a partire dal nome che designa un essere della stessa specie o funzione ma di sesso opposto ». Notons que Thornton parle en italien de « *mozione* », une notion dérivée de celle de « *Motion* » ou « *Movierung* » en linguistique allemande (voir à ce propos : Doleschal, 1990 ; Doleschal, 1992).

13 En italien : « quando i parlanti ritengono utile, o addirittura necessario, o quantomeno auspicabile, istituire una corrispondenza tra genere di un nome e sesso del suo referente », et : « il ricorso ai diversi procedimenti di *mozione* è evidentemente negli ultimi decenni una conseguenza del fatto che molte attività a tempo tipicamente maschili sono oggi svolte anche da donne (e, in misura certo minore, anche viceversa) ».

répartition apparaît au contraire tout à fait arbitraire (...). (Yaguello, 1989 : 12)

Ce qui nous intéresse le plus dans le contexte de l'écriture inclusive est que, du point de vue morphologique et graphique, en français les formes du féminin contiennent les formes du masculin dans la grande majorité des cas, ou comme le dit Matthew Pires, « le féminin est une expansion graphique du masculin » (Pires 2018). Si on regarde plusieurs solutions proposées au cours des années pour inclure le masculin et le féminin dans un seul mot en langue française, on voit que cette caractéristique de la langue a donné lieu à une très grande variété de formes. Éliane Viennot écrit :

Ce sont les parenthèses qui ont ouvert le bal : *intellectuel(le)s*. Puis d'autres signes ont été essayés, en fonction des inconvénients repérés pour chacun : le trait d'union (*intellectuel-le*), la barre oblique (*intellectuel/le*), la majuscule (*intellectuelLE*), le point bas (*intellectuel.le*)... Tous demeurent aujourd'hui utilisés, de manière plus ou moins erratique ou systématique, par de plus en plus de nos contemporains-es (Viennot, 2018 : 102).

En choisissant n'importe quel signe parmi ceux indiqués ici, dans la forme française on peut lire à la fois seulement la forme masculine, seulement la féminine et les deux. Elles sont toutes présentes dans le mot écrit, que ce soit dans la forme *intellectuel(le)*, *intellectuel-le*, *intellectuel/le* ou *intellectuel.le* et bien sûr *intellectuel·le*.

Cela est vrai dans la grande majorité des cas en français, mais quelles sont les exceptions et que fait-on dans les cas où l'inclusion des deux termes, féminin et masculin, est impossible dans un seul mot ? Il s'agit surtout des masculins en *-eur* qui ont un correspondant féminin en *-euse*, tels que *chroniqueur/chroniqueuse*, les masculins en *-teur* qui ont un correspondant féminin en *-teuse*, tels que *acheteur/acheteuse*, ou en *-trice*, tels que *acteur/actrice*, et les masculins en *-if* qui ont un correspondant féminin en *-ive*, tels que *administratif/administrative* (Haddad, 2017 : 12-13)¹⁴.

Le *Manuel d'écriture inclusive* dirigé par Raphaël Haddad invite à l'utilisation du point médian même pour les formes qui se produisent par une évidente opposition en français, et suggère donc pour les cas mentionnés les formes *chroniqueur·euse*, *acheteur·euse*, *acteur·rice*, et *administratif·ive* (Haddad, 2017 : 12-13). Et pourtant, cela est en train de changer. Dans la postface écrite par Haddad et Chloé Sebah à *Le langage inclusif* de Viennot, on lit que « les débats les plus constructifs de l'automne 2017 ayant fait apparaître que certaines procédures pouvaient être simplifiées, nous souscrivons à l'ensemble des préconisations de l'ouvrage qu'on vient de lire, et que notre *Manuel* va diffuser à son tour,

14 Je me limite ici aux formes du féminin et du masculin des substantifs animés, qui sont au centre de cette étude.

dans une seconde édition modifiée » (Haddad et Sebagh, 2018 : 114). Parmi ces « préconisations », on a la suivante :

Il convient enfin de LIMITER CES TRONCATURES AUX TERMES TRÈS SEMBLABLES, à savoir ceux dont les finales féminines et masculines n'ont qu'une lettre ou deux de différence (le *e*, voire la consonne redoublée). Seuls ces mots laissent voir, en entier le terme masculin et le terme féminin : *étudiant-e*, *Camerounais-e*, *historien-ne...* Ils demeurent donc parfaitement lisibles. (...) En revanche, les substantifs qui ont des finales plus distinctes ne laissent vraiment voir que le mot masculin lorsqu'ils sont écrits de cette manière : *formateur-riche*, *sauveteur-euse*, *actif-ive*. Ce qui suit le point ne paraît qu'un morceau disloqué de mot féminin. Ces formes sont également susceptibles de conduire à des néologismes parasites. Il convient donc ici d'exprimer les deux termes, comme à l'oral. Si vraiment la place manque (dans un tableau, par exemple), il est plus judicieux d'utiliser pour eux la barre oblique, en laissant le premier terme porter si nécessaire la marque du pluriel (*inspecteurs/rices*) (Viennot, 2018 : 104-105)

Ce passage montre que l'adoption du point médian (et de formes utilisées auparavant, telles que la parenthèse, la majuscule ou le point bas) comme instrument fondamental de l'écriture inclusive dérive effectivement d'une caractéristique morphologique de la langue française, qui permet de lire et de « voir » le féminin et le masculin assemblés. Les mêmes solutions n'auraient donc probablement pas été conçues dans une langue structurellement différente comme l'italien et elles seraient très difficiles à s'y adapter. La seule solution utilisée en français au fil des ans qui a eu du succès dans la langue italienne est la barre oblique, et la raison en est évidente. Les autres signes, mis à part les « inconvénients repérés pour chacun » (Viennot 2018 : 102), présentent en effet un inconvénient supplémentaire dans la langue italienne : celui de ne pas signaler une opposition évidente mais plutôt un ajout, alors que le féminin et le masculin se différencient en italien par une opposition à la fois morphologique et graphique. Si la barre oblique a été remplacée par d'autres solutions en langue française parce qu'elle « implique une opposition entre les termes » (Viennot, 2018 : 102), elle prédomine en italien exactement pour la même raison, parce que la différence entre féminin et masculin présente dans cette langue une opposition évidente.

Il suffit de regarder les principaux types d'alternance utilisés dans cette langue qui comportent des oppositions : *ragazzo/ragazza*, *infermiere/infermiera*, *scalatore/scalatrice*, *assessore/assessora*, *difensore/difenditrice*, *professore/professoressa* et *eroe/eroina*¹⁵. On voit nettement qu'il n'y a presque aucun cas où la

15 On a choisi ici de présenter dans cette liste les noms au masculin en première place et les noms au féminin en deuxième parce que, comme on a indiqué auparavant, la motion se produit surtout du masculin au féminin, mais le même processus peut se vérifier à l'inverse dans

forme du féminin ou du masculin est contenue dans l'autre, à part les mots épiciens. Le seul cas en question est celui des féminins en *-essa* comme *professoressa*, mais ce type de motion mérite un discours à part entière.

Le suffixe *-essa* et le point médian en italien

116

Si la forme du féminin en *-essa* paraît la plus proche des formes en français et donc celle qui pourrait le mieux s'adapter aux solutions proposées pour la langue française, il faut souligner que cette sorte de motion a été (et est encore en partie) largement condamnée par les militant·es et déconseillée par plusieurs spécialistes.

Dans ce contexte, il est intéressant d'étudier le cas de deux titres universitaires : *professeur* et *maître de conférences*¹⁶. Comme on peut le lire dans le *Grand dictionnaire terminologique*, « des trois formes (*professeur* [épicien], *professeuse*, *professeure*) proposées dans l'avis paru le 19 mars 1983, l'Office [Québécois] de la langue française a uniquement retenu la forme *professeure* dans sa politique sur le féminin des titres et des fonctions » (OQLF) et en effet l'OQLF « propose *professeure* au féminin » (Boulanger, 1993 : 944). La même chose est vraie dans le contexte suisse, où le guide de l'Université de Lausanne propose aussi *professeure* (Unil, 2018 : 11).

Cependant, en France, la forme *professeure* n'est pas encore habituelle¹⁷, même si l'Académie indique cette forme dans son rapport de février 2019 comme exemple d'une utilisation « particulièrement répandue dans le cas des métiers exercés dans une large proportion par les femmes » (Académie française, 2019 : 9).

Une forme fréquente est l'utilisation de *Madame* devant le mot *professeur* au masculin, ce qui donne des formations telles que *Madame le Professeur* ou bien *Madame la Professeur*, ce qui serait inacceptable en italien. Comme Giulio Lepschy l'avait déjà fait remarquer, il y a en italien des degrés différents d'acceptabilité de l'utilisation d'un terme masculin pour une femme. Son exemple portait justement sur le cas de 'professeur' : « *Maria Corti, professoressa ordinaria* paraît plus acceptable que *Il professor Maria Corti*, ou, en s'adressant

la plupart des cas. Cette liste se base sur le chapitre de Thornton (2004 : 221-224), mais ne mentionne pas les cas de motion très rares (tels que *stregalstregone*, *dama/damerino*, etc.), les formations du type « femme/homme + substantif » (telles que *donna ministro*, *donna poliziotto*, etc.), ainsi que les possibles formes alternatives (*difensore* pourrait également donner lieu à *difensora*) et les formations qui sont issues de suffixes différents mais produisent des résultats identiques (dans le cas de l'opposition entre masculins en *-e* et féminin en *-a*, on devrait par exemple citer aussi *accattonel/accattona* et *tintore/tintora*), comme l'intérêt ici est de montrer les différents types d'opposition plutôt que d'insister sur les suffixes qui donnent lieu à ces oppositions.

16 Nous utilisons ici la forme au masculin de ces titres, comme elle est la première attestée, pour discuter ensuite de la motion vers le féminin. Le cas des titres universitaires est intéressant pour plusieurs raisons : d'un côté, parce que l'environnement académique précède souvent d'autres environnements professionnels en s'intéressant davantage aux aspects culturels cachés dans la langue, et d'un autre côté, parce que la non-équivalence totale entre les emplois dans les différents pays comporte souvent des transcriptions plutôt que de vraies traductions.

17 Une chercheuse que nous avons interviewée, et qui a rédigé les maquettes des formations de son département, a souligné que seulement une enseignante-chercheuse lui avait demandé de la nommer *professeure* plutôt que *professeur* dans les brochures destinées aux étudiant·es.

à elle, de : *scusi, professor Corti*, ou bien *scusi professore* » (Lepschy, 1989 : 74)¹⁸, mais toute formation du type *La professoressa** ou *La signora professoressa** serait absolument agrammaticale et perçue comme telle par tout·e usager ou usagère en italien.

La forme *professoressa* est en revanche très commune ; elle est utilisée au moins depuis 1897, et citée comme possibilité déjà en 1881, quand Fornaciari a écrit : « de *professore* on formerait *professoressa* » (Fornaciari 1974 : 19)¹⁹ et si les dénominations officielles utilisent souvent *professore* comme terme épïcène avec l'accord conséquent *professore ordinario* et *professore associato*, l'usage oral est beaucoup moins ambigu : la quasi-totalité des locuteurs et locutrices choisissent naturellement *professoressa*. Francesco Sabatini écrivait déjà dans sa préface à *Il sessismo nella lingua italiana* que le champ d'enseignement était « le seul territoire dans lequel il a été reconnu aux femmes le droit à une qualification au féminin ; ou bien y a-t-il encore quelqu'un qui appelle professeur les enseignantes de ses enfants ? » (F. Sabatini, 1993 : 12)²⁰. Or, la différence de statut des termes *professeure* et *professoressa* pose un problème de traduction évident : si traduire *professeure* par *professoressa* ôte au titre une marque d'intérêt importante au langage inclusif, traduire *professoressa* par *professeure* risque d'ajouter cette marque d'intérêt là où sa présence n'était pas évidente.

Le problème devient encore plus complexe lorsqu'on a à traduire *maître de conférences*, qui correspond à une position entre celle de *professore associato* et celle(s) de *ricercatore* dans le système italien²¹. Yaguello écrit en 1989 : « On n'est pas *maîtresse-assistante* à l'université (mais on peut l'être dans l'enseignement élémentaire), ni *maîtresse de recherches*, ni *de conférences* » (Yaguello, 1989 : 109). Et à nouveau en 2018, le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne en Suisse a recommandé d'utiliser la forme *maître*²² pour les femmes et les hommes (Unil, 2018 : 11). Au Québec aussi, l'Office québécois de la langue française inscrit *maître de conférences* comme nom épïcène (OQLF), et la forme *maîtresse de conférences* n'apparaît dans aucun dictionnaire québécois. Pourtant, cette forme que l'Académie française a classée en 2002 parmi les « aberrations lexicales » (Académie française, 2002) a commencé à se diffuser en France ces dernières années, en dépit des résistances et incertitudes²³. Comme l'écrit Viennot :

18 En italien : « *Maria Corti, professore ordinario* sembra più accettabile di *Il professor Maria Corti*, o, nel rivolgersi a lei di : *scusi, professor Corti*, o *scusi professore* ».

19 En italien : « da *professore* si farebbe *professoressa* ».

20 En italien : « l'unico territorio nel quale alla donna sia stato riconosciuto il diritto a un titolo al femminile ; o c'è qualcuno che dà ancora del professore alle insegnanti dei suoi figli? ». Dans le corpus des articles du quotidien *La Repubblica* entre 1985 et 2000, qui inclut environ 300 millions d'occurrences, *professoressa* compte 1.733 occurrences, ce qui témoigne d'un usage très commun. Voir à ce propos : Thornton (2012 : 307).

21 Comme on peut le lire dans l'arrêté ministériel n° 662 du 1er septembre 2016, relatif à la « Définition du tableau de correspondance entre les postes universitaires italiens et étrangers » (MIUR, 2017), le poste de *maître de conférences* peut correspondre à l'ancien poste de *ricercatore a tempo indeterminato*, mais aussi aux postes de *ricercatore a tempo determinato di tipo B* et de *professore associato*.

22 À cause des différences au niveau du système universitaire, il s'agit pour la Suisse de *maître d'enseignement et de recherche* et non *de conférences* mais cela ne change évidemment rien du point de vue de l'utilisation du terme indiqué.

23 Parmi les chercheuses que nous avons consultées pendant l'écriture de cet article, l'une d'entre elles qui avait décidé depuis longtemps d'utiliser le titre *maîtresse de conférences* dans tout docu-

Le mot MAITRESSE (...) ne fait glousser personne quand il s'agit de désigner celles qui exercent dans une école primaire, mais (...) semble devenir inconvenant dans le cas des *maitresses de conférences* ou des *maitresses des requêtes*. Il paraît que la connotation sexuelle du terme porterait tort aux intéressées (...). En réalité les qualificatifs qui suivent ce terme (*d'école, de conférences, des requêtes...*) bloquent les sens qu'il recouvre lorsqu'il est employé seul. (Viennot 2018 : 79-80).

Cela est sûrement vrai dans le cas du français, et il semble inutile d'insister sur les connotations sexuelles du terme *maîtresse* dans un contexte où, comme à l'école primaire, il s'agit de toute évidence d'un titre professionnel précis. Il est impossible de concevoir que des étudiant-es, face au bureau d'une maîtresse de conférences, se demandent si elle est leur enseignante ou bien l'amante de quelqu'un.

Cette distinction entre la *maîtresse d'école* et la *maîtresse d'université* est intéressante parce qu'elle ne fait que rappeler une distinction similaire que Lepschy avait remarquée en langue italienne à la fin des années 1980, quand il écrivait : « Au cours des deux dernières décennies, l'habitude d'utiliser la forme masculine des titres pour les femmes s'est répandue, en particulier lorsqu'il s'agit de postes importants : une femme est '*professoressa*' au secondaire, mais elle est '*professore ordinario*' si elle a une chaire universitaire » (Lepschy, 1989 : 74)²⁴. Si cette distinction a été selon Lepschy favorisée par l'usage des femmes qui voyaient dans le titre au masculin un degré d'importance différent dans la langue italienne, il faut signaler qu'il y a en français une « dissymétrie flagrante » (Yaguello, 1989 : 108) entre les sens attribués au féminin et au masculin du couple *maître/maîtresse* mais que cela ne dérive que de l'évolution de la langue et de ses continues transformations. Yaguello écrit à ce propos :

De même sens que le masculin au départ, *maîtresse* a subi au cours des siècles une dérive sémantique dans certains de ses emplois, d'où la dissymétrie flagrante que l'on observe dans la langue actuelle entre le féminin et le masculin, qui justifie deux entrées séparées dans les dictionnaires. Paradoxalement, c'est une conception élevée de la femme dans l'amour courtois au XIII^e siècle, celle de la femme 'maîtresse' (au sens figuré) du cœur de celui qui l'aime, qui est res-

ment officiel ainsi que sur sa propre page web et dans ses mails, a en même temps avoué n'utiliser presque jamais la forme au féminin à l'oral, se qualifiant dans ce cas de *maître* et non de *maîtresse de conférences*. Et quand nous avons demandé aux membres du comité d'une société savante française dont nous avons mis à jour le site web, si elles préféreraient que l'on indique *maître* ou *maîtresse*, la discussion a mené à deux *maîtres* et deux *maîtresses* sur quatre enseignantes-chercheuses, après quelques changements d'avis. Il serait ainsi probablement exagéré de dire, comme on le lit dans le rapport de 2019 de l'Académie, que : « *maîtresse de conférences* s'est imposé à l'Université » (Académie française, 2019 : 17).

24 En italien : « Durante gli ultimi due decenni, si è diffusa l'abitudine di usare la forma maschile dei titoli anche per le donne, in particolare quando questi si riferiscono a posizioni di rilievo : una donna è '*professoressa*' nella scuola secondaria, ma è '*professore ordinario*' se ha una cattedra all'università ».

ponsable du clivage fondamental entre *maîtresse* comme féminin de *maître* et *maîtresse* comme féminin de *amant*. C'est entre le XVII^e et le XIX^e siècle que *maîtresse* dérive du sens de 'femme aimée' à celui de 'partenaire sexuelle hors mariage'. (Yaguello, 1989 : 108)

Si ce clivage n'est dû qu'à l'évolution naturelle de la langue, rien n'empêche que de nouvelles utilisations du mot de contribuent à un retour en arrière, réduisant ainsi ces divergences, même si ce processus est évidemment plus compliqué que l'autre.

Si on décide de traduire le titre de *maîtresse de conférences* par sa fonction équivalente en italien, il faut faire face à un choix difficile entre les trois positions correspondant à ce titre dans le système italien. C'est pour cela qu'on décide dans la plupart des cas de ne pas traduire ce titre, mais plutôt d'utiliser la stratégie de la « transcription » que Podeur définit ainsi : « Il y a transcription quand un mot, une expression, voire un énoncé du texte de départ est transféré tout court dans le texte d'arrivée – parce que le phénomène désigné ne correspond à rien dans la culture du deuxième lecteur et/ou que sa charge stylistique correspond à une exotisation fonctionnelle du texte d'arrivée » (Podeur, 2008 : 31). Dans ce cas, on ne le traduit pas en italien mais on garde la forme utilisée en français sans aucune traduction : une solution très commune quand il s'agit de systèmes différents sans équivalences directes, comme on l'a déjà remarqué pour le système universitaire en France et en Italie.

Et pourtant, cela pose des problèmes évidents en italien dans le cas spécifique de *maîtresse de conférences*. L'aspect polysémique du terme français *maîtresse* se perd en effet complètement dans la langue italienne, qui inscrit pour ce terme entré dans l'usage commun en italien seulement ou surtout le sens de 'gérante d'une maison de tolérance' (Palazzi, Folena, 1992 : 1051)²⁵, ou bien celui de 'amante' (Duro, 1989 : Vol. III, 32). Si déjà en français cette formulation rencontre plusieurs résistances, il est évident que cette forme va à l'encontre de la plupart des recommandations des textes d'écriture inclusive pour la langue italienne : le suffixe *-essa/-esse*, condamné à chaque reprise depuis l'œuvre de Sabatini, et l'utilisation d'un mot qui comporte déjà des connotations ambiguës en français, mais qui sont exclusivement péjoratives en italien.

Et pourtant, le choix de cette dénomination par les intéressées nous montre qu'il est peut-être possible de dépasser le rejet du suffixe *-essa* en italien aussi. Sabatini recommande de ne jamais former le féminin en *-essa* et elle écrit que « tant qu'il y a des mots aussi fréquents que les précédents [*professoressa, dottoressa, studentessa*], ce suffixe perdurera, sera réutilisé et activera à nouveau sa force négative. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, il serait préfé-

25 En italien : 'tenutaria di una casa di tolleranza'. Le Palazzi-Folena enregistre seulement cette acception, alors que le vocabulaire Treccani enregistre : '*Padrona, signora ; amante*', et ajoute : « en Italie, le terme a été utilisé principalement pour désigner la gérante d'une maison de tolérance » (Duro, 1989 : Vol. III, 32). Ces mots témoignent que cette acception prévaut, et en plus, elle est la seule présente dans tous les dictionnaires consultés. Voir par exemple, parmi d'autres : Devoto-Oli (1971 : 1329), D'Anna (1988 : 1070), Zingarelli (1996 : 1011).

rable de l'éviter » (A. Sabatini, 1993 : 116)²⁶. Elle suggère par exemple de remplacer *studentessa* par le terme épïcène *studente*. Cependant, le premier terme est toujours resté largement prédominant et n'a jamais vraiment eu de connotation négative, encore moins de nos jours.

Même *dottorressa* qui ne pose aucun problème aujourd'hui en italien²⁷ a eu une connotation péjorative, comme on peut le lire dans les définitions suivantes recueillies dans plusieurs dictionnaires du XIX^e siècle par Anna Laura Lepschy, Giulio Lepschy et Sanson : « '*donna sacciuta e salamiſtra*', '*donna che vuol far la saputa, che vuol parer dotta*', '*donna che fa la saputa*', '*donna saccente*' » (Lepschy, Lepschy, Sanson, 2002 : 406), c'est-à-dire 'femme pédante', 'madame je-sais-tout' ou bien 'femme qui veut sembler savante'. Le mot *doctoresse* a évolué en sens inverse dans la langue française, comme le note Yaguello en parlant de la « désaffection des femmes elles-mêmes pour des termes comme *doctoresse*, pourtant bien implanté dans l'usage au cours de la première moitié du siècle » (Yaguello, 1989 : 18), et « solidement attesté dans la littérature du tournant du siècle, contemporaine de l'émancipation des femmes » (Yaguello, 1989 : 63). Viennot confirme cette vision en 2018, en écrivant que ce terme qui « s'était maintenu sans problème jusque dans les années 1960, est emporté dans la tourmente : il est désormais 'ridicule' » (Viennot, 2018 : 54). Cependant, entre juin et septembre 2019, deux diplômées en mathématiques de l'Université de Lyon ont demandé à leurs jurys de thèse de rédiger leurs documents en utilisant le titre de *doctoresse*²⁸.

Pour Anna Thornton, « entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, les féminins en *-essa* ont été créés principalement par des auteurs hommes et utilisés dans des contextes où il est clair que l'évaluation des femmes désignées est dénigrante » (Thornton 2004 : 224)²⁹. Yaguello situe la connotation péjorative bien avant pour le français, en affirmant qu'elle était déjà perçue « dès l'époque de Rabelais » (Yaguello, 1989 : 18). En 2004, Thornton écrit que « la connotation dénigrante de la plupart des formations en *-essa* demeure même dans l'italien contemporain » (Thornton 2004 : 224)³⁰. Mais dix ans plus tard, Robustelli nous dit que « aujourd'hui le suffixe *-essa* ne semble pas avoir la connotation si négative que Sabatini lui a attribuée » (Robustelli, 2014 : 49)³¹. Robustelli ajoute aussi que l'effort pour éviter la formation de formes du féminin

26 En italien : « Finché esistono parole molto frequenti come le precedenti [*professoressa, dottorressa, studentessa*], tale suffisso viene mantenuto in vita ed è pronto a essere riutilizzato e a risprigionare la sua carica negativa. Per tale ragione, ove possibile, sarebbe meglio evitarlo ».

27 Et pourtant, même si le terme est très répandu et ne saurait choquer les usagers et usagères italiennes, dans les séances de soutenance de Licence et de Master auxquelles nous avons assisté dans plusieurs universités italiennes, nous avons entendu appeler les étudiantes qui viennent de se diplômer de trois façons différentes : souvent *dottore*, parfois (et de plus en plus) *dottorressa*, et une seule fois *dottora*.

28 Voir à ce propos : Vâlcu, Fernandes, *et al.* (2019).

29 En italien : « Tra fine Ottocento e prima metà del Novecento i femminili in *-essa* sono stati creati soprattutto da autori di sesso maschile e utilizzati in contesti in cui è evidente una valutazione spregiativa delle donne designate ».

30 En italien : « La connotazione spregiativa della maggior parte delle formazioni in *-essa* permane anche nell'italiano contemporaneo ».

31 En italien : « oggi il suffisso *-essa* non sembra avere la connotazione tanto negativa che le aveva attribuito Sabatini ».

en *-essa* dans l'italien contemporain est à attribuer à la « condamnation ferme des formes en *-essa* formulée par Alma Sabatini » (Robustelli, 2014 : 48)³², mais que cette recommandation peut être désormais ignorée.

La condamnation du suffixe est très similaire en français et en italien. Dans le *Trésor de la langue française*, nous lisons tout comme dans les recommandations de Sabatini que « les suffixes en *-esse* sont considérés comme des formations marginales ou marquées péjorativement » (*Trésor*, 1980, vol. VIII : 165) et l'Académie les définit comme « un mode ancien de féminisation, très marqué et regardé de ce fait aujourd'hui comme porteur d'une discrimination » (Académie française, 2019 : 9). Mais d'où vient cette connotation péjorative du suffixe, et a-t-elle toujours existé ? En effet, il n'y a rien de péjoratif à la base de ce suffixe qui, comme on le lit dans le *Grand Larousse* des années 1970, « remonte au latin ecclésiastique *-issa*, qui l'avait emprunté au grec pour former surtout des noms de dignités : *abbatissa* (abbesse), *diaconissa*, *sacerdotissa* ; on l'étendit à des noms sans féminin étymologique comme *comte*, *duc*, *prince* : *comtesse*, *duchesse*, *princesse* », et qui est « des suffixes de féminin, le seul vivant, d'ailleurs prolifique en français parlé » (Guilbert, Lagane, Niobey, 1971-1978 : vol. III, 2159). Au début, loin d'être considéré comme péjoratif, le suffixe *-issa* était donc utilisé pour les plus hautes dignités de l'Église et de l'État. Encore plus significatifs sont les mots de Fornaciari qui écrit dans sa *Sintassi* de 1881 : « La terminaison *-essa* est préférée à toute autre dans l'usage courant, lorsqu'on doit étendre aux femmes une profession ou bien une dignité principalement ou uniquement propre aux hommes » (Fornaciari, 1974 : 19)³³.

Comme Robustelli le souligne, « les noms en *-essa* dans la seconde moitié du XIX^e siècle ont donc une connotation positive et représentent des 'noms qui indiquent la qualité et la dignité' » (Robustelli, 2011 : 60)³⁴, ce qui nous pousse plutôt à voir la production de ce suffixe comme le symbole d'une conquête. Ce n'est que l'utilisation plus tardive de ce suffixe avec l'intention de ridiculiser les femmes, dès la fin du XIX^e siècle et surtout dans la première moitié du XX^e, qui a transformé sa perception. En effet, « la supposée connotation négative des formes en *-essa* ne dépend pas de l'étymologie (...) mais plutôt de l'usage ironique – voire sarcastique – que certains auteurs du début du XX^e siècle firent de termes tels que *deputatessa*, *ministresse*, etc. » (Robustelli, 2014 : 49)³⁵. De plus, il semble que cette connotation négative n'est pas partagée mais plutôt sous-jacente, dans le sens que si les cercles militants condamnent ce suffixe de manière plutôt stricte, la plupart des usagers et usagères contemporain-es sauraient reconnaître la connotation péjorative ou ridicule de noms tels que *giudicessa*, *medichessa*, *deputatessa*, mais leur réaction ne serait pas la même face à

32 En italien : « decisa condanna delle forme in *-essa* formulata da Alma Sabatini ».

33 En italien : « la terminazione *-essa* è preferita a tutte le altre nell'uso comune, quando si debba estendere a una donna o una professione o una dignità propria principalmente o soltanto dei maschi ».

34 En italien : « i nomi in *-essa* nella seconda metà dell'Ottocento hanno quindi una connotazione positiva e rappresentano 'sostantivi che indicano qualità e dignità' ».

35 En italien : « La supposta connotazione negativa delle forme in *-essa* non dipende in realtà dall'etimologia (...) quanto, eventualmente, dall'uso ironico e, questo sì, ridicolizzante, con cui alcuni scrittori del primo Novecento impiegarono termini come *deputatessa*, *ministresse*, ecc. ».

d'autres noms en *-essa* plus attestés tels que *campionessa*, *contessa*, *sacerdotessa* et *presidentessa*.

À propos de ce dernier terme, il est significatif que la forme utilisée pour ridiculiser la présidente Boldrini, surtout dans le débat à propos de ses recommandations pour le langage inclusif, soit *presidenta*, néologisme évidemment utilisée avec une intention de dérision (bien que ce suffixe ne signale que le genre). C'est la preuve que la forme en *-essa* a désormais perdu toute connotation péjorative. De plus, la plupart des locuteurs et locutrices ne sauraient pas reconnaître hors contexte ce trait péjoratif du suffixe *-essa*, qu'on identifie désormais seulement comme une marque du féminin. Dans une expérience conduite en 2012 par Giusti dans les écoles de Venise, des élèves auxquels on avait demandé de produire des noms féminins à partir de noms masculins avaient formé les exemples suivants : *vigilessa* (70 fois sur 85), *soldatessa* (51 fois), *presidentessa* (50 fois), *avvocatessa* (39 fois) et *sindachessa* (11 fois)³⁶.

Cette évolution montre que rien n'empêche les usagers et usagères contemporaines d'inverser le processus d'attribution d'une connotation péjorative au suffixe *-essa* en recommençant à l'utiliser de façon neutre. D'ailleurs :

Presque tous les substantifs féminins utilisés pour désigner les femmes passent par une phase de connotations négatives dans les premiers temps de leur utilisation, et sont utilisés pour se moquer d'elles ; mais ces valeurs déroatoires peuvent disparaître avec le temps, et beaucoup peut être fait pour accélérer le processus, adoptant consciemment l'utilisation des féminins pour désigner les femmes. (Thornton, 2016 : 32)³⁷

L'utilisation toujours plus répandue de certains titres professionnels de haut niveau tels que *maîtresse de conférences* ne pourra qu'aider dans le processus d'attribution d'une connotation neutre à un suffixe considéré comme péjoratif. D'ailleurs, cela s'est passé en italien pour des termes tels que *dottoressa* et *pro-*

36 Il faut préciser que Giusti voit une permanence de la connotation négative du suffixe *-essa*, à cause de la proposition de formes « à la limite de la grammaticalité », telles que : *lettoressa* et *trasgressoressa*, ou bien *pretoressa*, *giudicessa*. Elle écrit : « On a l'impression que l'intention est provocatrice, et il est significatif que le moyen de provocation est précisément le suffixe *-essa*, déconseillé par Alma Sabatini et que l'histoire de la langue indique comme suffixe dénigrant » (Giusti, 2015 : 49) [En italien: « Si ha l'impressione che l'intento sia provocatorio, ed è significativo che il mezzo della provocazione sia proprio il suffisso *-essa* che Alma Sabatini sconsiglia, e la storia della lingua indica come suffisso denigratorio »]. Cela est surtout vrai pour les formes inverses, où on utilise le suffixe *-esso* pour former le masculin *badantesso* à la place de *badante*, et même *avvocatesso* à la place de *avvocato*. Pourtant, si la provocation semble effectivement indiquer une permanence de cette connotation, le fait qu'elle soit très limitée (tous les cas cités ne concernent qu'une seule occurrence sur 85 élèves) semble suggérer que cela pourrait aussi témoigner d'une perte graduelle de ce sens péjoratif.

37 En italien : « Quasi tutti i sostantivi femminili usati per designare donne attraversano nei primi tempi del loro uso una fase in cui presentano connotazioni negative, e sono usati per schernire; ma questi valori spregiativi possono scomparire con il tempo, e molto può essere fatto per accelerare il processo, adottando consapevolmente l'uso dei femminili per designare le donne ».

fessoressa, employés initialement dans le sens sarcastique et qui ont désormais perdu toute connotation de ce type³⁸.

On pourrait objecter qu'on ne peut pas décider de transformer la connotation d'un suffixe qui est perçu comme négatif par les usagers et usagères, mais *-esse/-essa* n'est pas le meilleur suffixe pour soutenir cette argumentation, étant donné que, comme on l'a vu, la perception négative de ce suffixe est-elle même due à un processus similaire mais inverse. De plus, cela restitue un type de motion qui permet d'introduire l'utilisation du point médian en italien, pour des noms tels que *professore-ssa*, *studente-ssa*, et même pour d'autres noms de professions jusqu'à présent déconseillés mais quand-même très utilisés tels que *presidente-ssa* ou *vigile-ssa*.

ue@*: Réinventer la langue

Nous avons parlé dans le paragraphe précédent du point médian qui introduit dans la quotidienneté de la langue un signe qui n'en faisait pas partie. D'autres stratégies d'écriture repoussent encore plus loin le « défi » posé à la langue traditionnelle et à sa structure, en introduisant des solutions créatives souvent rejetées et ridiculisées par les non-spécialistes et les non militant-es. Et pourtant, ces solutions naissent parfois d'une connaissance profonde de la langue et de ses possibilités, et elles agissent directement sur les langues en profitant de leurs caractéristiques plutôt qu'en essayant de les contrarier.

Une des stratégies qui se diffusent de plus en plus en italien vise à modifier l'opposition classique entre les morphèmes désignant le genre. Comme le note Lepschy « l'opposition entre le genre grammatical féminin et le genre masculin naît [...] avec les adjectifs qui utilisent des thèmes différents pour le féminin et le masculin, comme *bona-m* et *bonu-m* en latin » (Lepschy, 1989 : 72)³⁹. Cette opposition se retrouve en italien d'abord entre les morphèmes *-a* et *-e* pour les adjectifs du féminin, et *-o* et *-i* pour les adjectifs du masculin. Il faut ajouter à cela les alternances entre *-o* et *-a* d'une part et entre *-i* et *-e* de l'autre, qui sont largement les plus productives en italien. Cette distinction entre morphèmes qu'on attribue en prévalence à un genre a produit la tendance à percevoir ces quatre morphèmes comme très marqués, les *-a* et *-e* renvoyant d'habitude au féminin et les *-o* et *-i* au masculin. Cela a poussé certains milieux militants à choisir le *-u*, seule voyelle jamais utilisée en tant que marque du féminin ou du masculin. L'idée est qu'en choisissant une voyelle sans connotation de genre, on peut inclure non seulement les deux genres à la fois mais aussi aller au-delà de la division binaire traditionnelle, en incluant ainsi toute personne ne se reconnaissant pas dans l'un des deux genres.

38 Voir à ce propos : F. Sabatini (1993 : 11).

39 En italien : « l'opposizione di un genere grammaticale femminile ad uno maschile nasce (...) con gli aggettivi che usano temi diversi per il femminile e il maschile, come in latino *bona-m* e *bonu-m* ».

Comme nous l'avons dit, il s'agit d'une solution très limitée qui n'est utilisée que dans des contextes très spécifiques, par exemple dans l'expression *caru tuttu* qui traduit *chères toutes/chers tous* (mais rien n'empêcherait de l'utiliser dans d'autres contextes tels que les oppositions du type *ragazzo/ragazza*). Cette solution est souvent perçue comme ridicule par celles et ceux qui ne s'intéressent pas au langage inclusif, et pourtant, même si elle innove en introduisant un morphème qui n'a aucune valeur de genre et de nombre en italien, la possibilité de produire et de penser cette solution est offerte par la langue elle-même et par les caractéristiques qui lui sont propres, ainsi que par la sensibilité linguistique des usagers et usagères qui perçoivent certains morphèmes comme étant plus marqués par un genre que par l'autre.

Une solution similaire est avancée par le collectif italien *Tomboys don't cry* avec le « schwa », la lettre *ə*, « en tant que signe d'inclusion de genre » (Margiaria 2018)⁴⁰, d'après l'idée de Luca Boschetto qui suggère l'utilisation de ce signe qui « ressemble graphiquement à une forme intermédiaire entre un *-a* et un *-o* » (Boschetto, 2018 : 1)⁴¹. On propose donc ici d'utiliser comme morphème un symbole de l'alphabet phonétique international, qui existe dans d'autres langues comme phonème (c'est le *e* dit muet en français) et même parfois comme graphème, mais qui n'existe nullement en italien⁴². Il faut noter que la prononciation qu'on lui attribue est parfois différente de celle décrite dans l'alphabet phonétique international, ce qui introduit peut-être une complication inutile, même si l'intérêt de ce choix reste le même : le fait de ne pas se reconnaître dans la binarité des genres pousse les membres du collectif à choisir ce morphème inédit pour mieux représenter leurs identités.

D'autres choix qui vont dans le même sens sont ceux d'adopter l'arobase ou bien l'astérisque dans le même contexte, en produisant ainsi des formulations telles que : *car@* pour 'cher/chère' ou bien *car* tutt** pour 'chères toutes/chers tous'. Ici, on dépasse les limites imposées par la langue en proposant des signes qui ne sont utilisés en tant que morphèmes dans aucune langue, qui ne sont présents dans aucun alphabet et qui ne possèdent aucune valeur phonétique. Si l'arobase semble indiquer graphiquement la coprésence des deux morphèmes les plus courants pour les genres féminin et masculin dans la langue italienne, le *-a* et le *-o*, et pourrait donc être utilisé dans des contextes d'opposition du type *ragazzo/ragazza* en produisant *ragazz@*, ce qui arrive aussi dans plusieurs cas en espagnol (Pires 2018), la même chose ne peut pas être dite de la langue française.

En ce qui concerne l'utilisation de l'astérisque, il semble que cette option introduit une autre variante intéressante. Si le signe peut avoir dans le langage informatique la valeur d'inclusion de toute possibilité⁴³, Yaguello nous dit aussi

40 En italien : « come segno di inclusione di genere ».

41 En italien : « graficamente somiglia ad una forma intermedia tra una 'a' e una 'o' ».

42 Cependant, il existe dans plusieurs dialectes italiens, parmi lesquels le napolitain.

43 Pour lancer une recherche dans un moteur de recherche quand on ne connaît qu'une partie du mot, on peut écrire cette partie suivie d'un astérisque, qui assume dans ce cas le sens de toute option possible. En écrivant par exemple *maîtr** on obtiendra les résultats de la recherche de *maître, maîtresse, maîtres, maîtresse*, etc.

que le mot *astérisque* est un nom « à genre fluctuant » (Yaguello, 1989 : 31)⁴⁴. Au lieu d'effacer complètement le trait morphologique du genre, l'astérisque pourrait remplacer le choix des morphèmes marqués en genre et en nombre avec une option « fluctuante » et indiquer ainsi le degré maximum d'inclusivité.

Pour l'italien, Robustelli suggère d'éviter l'utilisation de l'astérisque :

Il est conseillé d'éviter dans tous les cas l'utilisation de l'astérisque comme terminaison – une modalité qui apparaît parfois dans la communication numérique, habituellement dans les formules d'introduction, par exemple Car* tutt* – car ce signe ne fait pas partie du système graphique de la langue italienne ni d'aucune autre langue et par conséquent, s'agissant d'un usage (encore) non partagé, il peut provoquer de la perplexité et ne pas être compris. (Robustelli, 2014 : 56)⁴⁵

Cependant, quand elle suggère d'éviter cette solution parce qu'il s'agit d'un usage « (encore) non partagé », cela est paradoxal car il ne sera jamais partagé si on choisit de continuer à ne pas l'utiliser. Le point médian ne fait pas non plus partie du système graphématique du français et c'est précisément pour cette raison qu'il peut être porteur d'une transformation évidente et manifeste.

L'aspect créatif de ces solutions ne doit pas être condamné en soi. Des réformes récentes ont ajouté ou enlevé des symboles de longue date présents dans les langues (pensons à l'accent circonflexe en français ou au ß allemand), qui montrent que les langues font l'objet de créations et qu'elles changent continuellement. D'ailleurs, comme le souligne Maraschio, « la langue ne reflète pas seulement une réalité en 'mouvement', mais elle peut jouer un rôle beaucoup plus important, celui de rendre ce même mouvement plus visible et de contribuer ainsi à l'accélérer » (Maraschio, 2014 : 15)⁴⁶ ; il est donc bien plus intéressant de suivre ces changements et de supputer lesquels s'imposeront dans l'usage plutôt que de les condamner (ou d'en imposer l'usage de façon normative).

La « modifiabilité » (F. Sabatini, 1993 : 10) est un des aspects fondamentaux de toute langue, tout comme la créativité et même l'invention, si l'on revient à l'étymologie du mot qui nous dit que 'inventer' n'est rien d'autre que 'trouver' et combiner des éléments préexistants d'une façon nouvelle. Comme le souligne aussi Tullio De Mauro, ce type d'innovation est au cœur de la construction de toute langue :

'Inventer', disent les dictionnaires, signifie 'trouver quelque chose de nouveau avec intelligence et ingéniosité'. Celui qui 'invente' un nouveau mot ne crée pas à partir de rien. (...) La 'créativité' en tant

44 Elle écrit : « Nom masculin (1570, du grec *asteriskos*, 'petite étoile' via le latin). C'est probablement ce sens de 'petite étoile' et la finale en *-e* muet qui font hésiter sur le genre de ce mot, que beaucoup de gens utilisent au féminin » (Yaguello, 1989 : 31).

45 En italien : « Si suggerisce invece di evitare in ogni caso l'uso dell'asterisco al posto della desinenza – una modalità che appare talvolta nella comunicazione digitale, in genere nelle formule di esordio, es. Car* tutt* – perché non fa parte del sistema grafematico della lingua italiana né delle altre lingue e pertanto, essendo un uso non (ancora) condiviso, può provocare perplessità e non essere compreso ».

46 En italien : « La lingua non solo rispecchia una realtà in 'movimento', ma può svolgere una funzione ben più importante; quella di rendere più visibile quello stesso movimento e contribuire così ad accelerarlo ».

qu'«invention», c'est-à-dire la capacité de manipuler des matériaux de manière imprévisible, joue un rôle important dans le langage. (De Mauro, 1980 : 78, 86)⁴⁷

Comme on l'a vu, les solutions proposées, même les plus créatives, ne font qu'utiliser les caractéristiques de la langue pour proposer de nouvelles formes qui pourraient contribuer à une reformulation de ses structures et à une modification de ses significations. Il ne s'agit, pour utiliser les mots de De Mauro, que d'une manipulation imprévisible des matériaux dont la langue et ses usagers et usagères disposent déjà. Il serait impossible de dire aujourd'hui si ces solutions arriveront à s'imposer dans le futur, mais il serait certainement erroné de les rejeter dans un souci de défense de la langue. Ce sera plutôt en l'ouvrant à des possibilités de changement qu'on défendra vraiment le rôle fondamental de toute langue dans la formation et dans la transformation des cultures.

Conclusion : traduire l'inclusivité

Comment traduire l'inclusivité ? Cette question qui était à la base de cet article pose des problèmes de différentes natures. Comme on l'a vu, l'écriture inclusive dans les contextes français et italien est passée par plusieurs phases ces trente dernières années, en changeant les formes choisies pour mettre en évidence le souci d'inclusion des genres, et en prenant parfois des directions très différentes, tant pour des raisons linguistiques que sociales.

Le fait que dans la langue française la différence entre les formes du féminin et du masculin ne se produise dans la plupart des cas que par l'ajout ou l'effacement d'une seule lettre (ou deux) a permis l'utilisation de formes telles que la parenthèse, le tiret, la majuscule, la barre oblique, le point bas et pour finir, le point médian, qui semble à présent résoudre la plupart des problèmes en introduisant un signe qui n'a aucune autre utilisation dans la langue. Or, clairement, toutes ces solutions ont été suggérées grâce à une caractéristique morphologique de la langue qui n'existe pas en italien. Pour ces raisons, la formule la plus répandue de la double indication du féminin et du masculin dans un seul mot a été en italien l'utilisation de la barre oblique, qui a été explicitement contestée en France pour la valeur d'opposition qu'elle véhicule. Le processus de transformation de l'écriture inclusive française est donc passé par la négation d'une solution qui est à présent la plus répandue dans le contexte italien. Certes, comme on l'a vu, le français connaît des formes qui présentent les mêmes problèmes que les formes italiennes (comme dans le cas de *chroniqueur/chroniqueuse*), et il est significatif que dans ce cas, les dernières recommandations de Viennot en 2018 conseillent l'utilisation de la double flexion, et dans des cas exceptionnels

47 En italien : « 'Inventare', dicono i vocabolari, significa 'trovare con l'intelligenza, con l'ingegno, qualcosa di nuovo'. Chi 'inventa' una nuova parola non crea dal niente. (...) La 'creatività' come 'invenzione', cioè come capacità di manipolazione imprevedibile di materiali, ha una gran parte nel linguaggio ».

à l'écrit, de la barre oblique, tout comme en italien. Il ne s'agit donc pas de choix différents produits par des sensibilités sociales différentes, mais plutôt suggérés par les structures linguistiques des langues elles-mêmes.

Nous avons également observé que la connotation péjorative de certains mots (*autrice*, *écrivaine*), ainsi que de certains suffixes (*-esse*, *-essa*) est à attribuer à l'histoire de leur usage plutôt qu'à leurs caractéristiques linguistiques. En outre, un échange plus constant entre les deux contextes linguistiques et sociaux aurait pu aider à dévoiler cette réalité. Redécouvrir la possibilité d'utiliser certaines de ces structures nous permettrait de ne pas céder à l'argument selon lequel des connotations péjoratives vont forcément les affecter.

Il est évident que nous avons soulevé dans ces pages davantage de problèmes que de solutions par rapport à la traduction de l'écriture inclusive, et pourtant, il semble important de signaler des directions possibles et d'autres directions qu'il vaut mieux éviter (plutôt que de proposer des solutions idéales de façon normative). Comme dans toute traduction, le premier pas fondamental est celui d'une lecture très attentive de ce que le texte affiche et de ce que le texte cache. Il faut comprendre tous les traits d'inclusivité (manifestes ou non) dans le texte pour pouvoir ensuite les reproduire, et aussi comprendre que certains de ces traits ne sont pas à reproduire mais plutôt à compenser. Remarquons également que le langage inclusif est plus connoté en italien qu'en français, parce que l'écriture inclusive y est moins diffusée. Un texte inclusif en italien véhicule une « militance », une attention aux valeurs de l'inclusivité bien plus que ce n'est le cas en français. Un seul signe d'inclusivité dans un texte italien peut signaler le même intérêt pour le langage égalitaire qu'un texte plus chargé de signes de ce type en français, et ce « degré » d'inclusivité doit donc pouvoir être reproduit dans la langue cible.

La traduction peut aussi être porteuse d'une différence créatrice, aidant l'introduction dans le contexte d'arrivée de formes d'inclusivité inédites. La question fondamentale qui se pose ici est de savoir s'il faut traduire en respectant le contexte de départ ou le contexte d'arrivée. La traductologie établit à ce propos une distinction entre le *dépaysement* et la *domestication* (Venuti, 1995), le premier respectant le contexte source, et le second le contexte cible. Le fait que les formes d'inclusivité soient souvent suggérées par les caractéristiques structurelles de la langue nous pousse à les considérer en tant que traits linguistiques spécifiques, et donc à traduire en respectant la structure de la langue cible plutôt que celle de la langue source. Ainsi, une barre oblique dans un texte en italien actuel dans le cas d'une opposition du type *artigiano/a* devrait donc être traduite en français par un point médian, *artisan·e*, parce qu'elle implique le même degré d'inclusivité dans l'intention de l'auteur ou autrice du texte, alors que *artisan/e* ferait penser aux lecteurs ou lectrices français·es à l'utilisation d'un signe explicitement rejeté ou abandonné à cause de son acception d'opposition, et donc à un texte moins attentif à l'inclusivité que dans le contexte de départ. Cependant, dans la traduction du français en italien, il serait peut-être important d'introduire des signes qui ne sont pas encore présents dans le langage inclusif italo-

phone mais qui pourraient bien être utiles et utilisés, tels que le point médian, par exemple dans le cas de la traduction de *professeur·e* par *professore·ssa*.

Enfin, il semble évident que le contact et même une étude comparée entre les langages inclusifs de ces deux langues pourrait aider les deux contextes à adopter des choix qui semblent impossibles dans une langue, mais que l'autre connaît parfois depuis des siècles. Cela aiderait ainsi à effacer certaines stigmatisations qui affectent l'histoire de nos langues et qui ont de ce fait influencé notre pensée. Cet équilibre instable et complexe entre *dépaysement* et *domestication* est probablement la seule façon de respecter les discours de genre et les langages inclusifs de l'italien et du français, en permettant en même temps aux discours de s'influencer les uns les autres, pour aller non « à l'encontre » des langues mais plutôt « à leur rencontre », pour mieux les aider à exprimer la réalité dans laquelle nous vivons et que nous contribuons à forger.

Auteur

Giuseppe Sofo

Università Ca' Foscari Venezia

giuseppesof@yahoo.it

Remerciements

Je tiens à remercier les chercheuses et les chercheurs qui m'ont aidé dans mes recherches pour cet article : Anna Thornton et Serena Guarracino à l'Université dell'Aquila, Aurélie Moioli à l'Université de Nice, Mathias Verger à l'Université Paris 8 et Mat Pires à l'Université de Franche-Comté. Je remercie aussi Valeria Roberti au Centro Risorse LGBTI à Bologne, le collectif *Tomboys don't cry* et Sara Agutoli, pour leur aide fondamentale à une meilleure compréhension des choix linguistiques dans le panorama militant contemporain en Italie.

Œuvres citées

ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 15 décembre 2018) : « Féminisation des titres et des fonctions », Déclaration du 14 juin 1984.

<http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-titres-et-des-fonctions>

ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 15 décembre 2018) : « Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres », Déclaration du 21 mars 2002.

- <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-et-titres>
- ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 15 décembre 2018) : « La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l'Académie française », Déclaration du 10 octobre 2014. <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>
- ACADÉMIE FRANÇAISE (consulté le 2 décembre 2019) : « La féminisation des noms de métiers et de fonctions », Déclaration du 28 février 2019. http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf
- BATTAGLIA, Giovanni, *Nuova grammatica italiana per stranieri*, Roma, Bonacci editore, 1977.
- BENEVENTI, Lisa, PANTALEONI, Lorenza, *Grammaire de référence : Grammatica francese della comunicazione*, Bologna, Zanichelli, 1989.
- BENUCCI, Elisabetta, « 'Il più bel fior ne coglie' : Donne accademiche e socie della Crusca » in Benucci, Elisabetta, Setti, Raffaella (dir.), *Italia linguistica: Gli ultimi 150 anni: Nuovi soggetti, nuove voci, un nuovo immaginario*, Firenze, Le Lettere, 2011, pp. 21-34.
- BIDAUD, Françoise, *Grammaire du français pour italophones*, 3^e édition, Milano, UTET, 2015.
- BOLDRINI, Laura, Entretien à Radio Anch'io, 8 mars 2014.
- BOSCHETTO, Luca (consulté le 15 décembre 2018) : « Proposta per l'introduzione della schwa come desinenza per un italiano neutro rispetto al genere ». https://docs.google.com/document/d/1FQo_e456qEmdopj9mPeXtB-GLfuhfEAACHpoLVWAh70/edit
- BOULANGER, Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, nouvelle édition, Montréal-Paris, Le Robert, 1993.
- CAMUGLI, Sébastien, ULYSSE, Georges, *Précis de grammaire italienne*, Paris, Hachette, 1967.
- CERQUIGLINI, Bernard (dir.), *Femme, j'écris ton nom*, Paris, La documentation française, 1999.
- DE MAURO, Tullio, *Guida all'uso delle parole*, Roma, Editori Riuniti, 1980.
- D'ANNA, Guido, *Dizionario italiano ragionato*, Firenze, Sintesi, 1988.
- DELISLE, Jean, LEE-JAHNKE, Hannelore, CORMIER, Monique C. (dir.), *Terminologie de la traduction / Translation Terminology / Terminología de la traducción / Terminologie der Übersetzung*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, 1999.
- DEVOTO, Giacomo, OLI, Gian Carlo, *Dizionario della lingua italiana*, Firenze, Le Monnier, 1071.
- DOLESCHAL, Ursula, « Probleme der Movierung im Deutschen und Italienischen » in Berretta, Monica, Molinelli, Piera, Valentini, Ada (dir.), *Parallela 4. Morfologia/Morphologie. Atti del V Incontro Italo-austriaco della Società di Linguistica Italiana a Bergamo 2-4 ottobre 1989*, Tübingen, Narr, 1990, pp. 243-253.
- DOLESCHAL, Ursula, *Movierung im Deutschen*, München, Lincom Europa, 1992.
- DURO, Aldo (dir.), *Vocabolario della lingua italiana*, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, Treccani, 1989.
- FORNACIARI, Raffaello, *Sintassi italiana dell'uso moderno*, Firenze, Sansoni, 1974 (1881).
- GIUSTI, Giuliana, « Ruoli e nomi di ruolo in classe. Una prospettiva di genere », in Mariottini, Laura (dir.), *Identità e discorsi: Studi offerti a Franca Orletti*, Roma, RomaTrE-Press, 2015, pp. 39-54.
- GUERZONI, Monica (consulté le 15 décembre 2018) : « 'Tecnica, consigliera, ragioniera': Boldrini e la grammatica alla Camera » in *La 27esima ora*, 7 décembre 2016.

- https://27esimaora.corriere.it/16_dicembre_07/tecnica-consigliera-ragioniera-laura-boldrini-femminile-genere-camera-procedure-declinare-cariche-dipendenti-4207a9e2-bcbc-11e6-9c31-8744dbc4ecoa.shtml
- GUILBERT, Louis, LAGANE, René, NIOBEY, Georges (dir.), *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 1971-1978.
- HADDAD, Raphaël (dir.), *Manuel d'écriture inclusive*, Paris, Mots-Clés, 2017.
- HADDAD, Raphaël, SEBAGH, Chloé, « Langage inclusif : s'outiller pour convaincre » in Viennot, Éliane, *Le langage inclusif : Pourquoi, comment*, Donnamarie-Dontilly, Éditions iXe, 2018, pp. 111-126.
- IMBS, Paul, QUEMADA, Bernard, *Trésor de la langue française : Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Paris, Éditions du CNRS, 1971-1994.
- JAMET, Marie-Christine, FREDDI, Giovanni, *La règle et l'usage : Grammaire systématique du français contemporain*, Bergamo, Minerva Italica, 1993.
- JAMET, Marie-Christine, *C'est-à-dire : Grammaire d'apprentissage du français contemporain pour italiens*, Milano, Minerva Italica, 1999.
- LEPSCHY, Giulio C., « Lingua e sessismo » in Lepschy, Giulio, C., *Nuovi saggi di linguistica italiana*, Bologna, Il Mulino, 1989, pp. 61-84.
- LEPSCHY, Anna Laura, LEPSCHY, Giulio C., SANSON Helena, « A proposito di -essa » in Castellani, Arrigo, et al., *L'Accademia della Crusca per Giovanni Nencioni*, Firenze, Le Lettere, 2002, pp. 397-409.
- MARASCHIO, Nicoletta, « Prefazione » in Robustelli, Cecilia, *Donne, grammatica e media: Suggestioni per l'uso dell'italiano*, Roma, GiULiA, 2014, pp. 13-15.
- MARGIARIA, Amanda (consulté le 15 décembre 2018) : « Anche in Italia esiste l'attivismo queer e questo collettivo ne è la miglior prova », 28 septembre 2018.
- <https://i-d.vice.com/it/article/nem3b7/tomboys-dont-cry-collettivo-italiano-queer>
- Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca (MIUR), Arrêté ministériel n° 662 du 1^{er} septembre 2016, « Définition de la tabella di corrispondenza tra posizioni accademiche italiane ed estere di cui all'articolo 18, comma 1, lettera b), della Legge 30 dicembre 2010, n. 240 », 21 février 2017.
- Office québécois de la langue française – OQLF (consulté le 15 décembre 2018) : *Grand dictionnaire terminologique*. <http://www.granddictionnaire.com>
- PALAZZI, Fernando, FOLENA, Gianfranco (dir.), *Dizionario della lingua italiana*, Torino, Loescher, 1992.
- PIRES, Matthew, « Inclusive and Alternating Forms of Non-Sexist Generics », communication présentée au colloque LIGHTS (Linguaggio, parità di genere e parole d'odio / Language, Gender and Hate Speech), 18-19 octobre 2018, Università Ca' Foscari, Venise.
- PODEUR, Josiane, *Jeux de traduction / Giochi di traduzione*, Napoli, Liguori Editore, 2008.
- ROBUSTELLI, Cecilia, « Parole al femminile » in Benucci, Elisabetta, Setti, Raffaella (dir.), *Italia linguistica: Gli ultimi 150 anni: Nuovi soggetti, nuove voci, un nuovo immaginario*, Firenze, Le Lettere, 2011, pp. 59-63.
- ROBUSTELLI, Cecilia, *Donne, grammatica e media: Suggestioni per l'uso dell'italiano*, Roma, GiULiA, 2014.
- SABATINI, Alma, *Il sessismo nella lingua italiana*, Roma, Istituto poligrafico e zecca dello stato, 1993 (1987).

- SABATINI, Francesco, « Più che una prefazione » in Sabatini, Alma, *Il sessismo nella lingua italiana*, Roma, Istituto poligrafico e zecca dello stato, 1993 (1987), pp. 9-15.
- THORNTON, Anna, « Mozione » in Grossmann, Maria, Rainer, Franz (dir.), *La formazione delle parole in italiano*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2004, pp. 218-227.
- THORNTON, Anna, « Designare le donne: Preferenze, raccomandazioni e grammatica » in Corbisiero, Fabio, Maturi, Pietro, Ruspini, Elisabetta (dir.), *Genere e linguaggio: I segni dell'uguaglianza e della diversità*, Milano, Franco Angeli, 2016, pp. 15-33.
- UNIL – Université de Lausanne (consulté le 15 décembre 2018) : *Les mots de l'égalité : Guide du langage féminisé et épïcène*.
https://www.unil.ch/egalite/files/live/sites/egalite/files/Egalite_UNIL/Publications%20et%20liens/Guide_mots_egalite_2018.pdf
- VÁLCU, Caterina, FERNANDES Gwladys, *et al.*, Lettre ouverte, Lyon, 15 septembre 2019. http://douaalter.lautre.net/doctorresse/Lettre_ouverte_finale.pdf
- VENUTI, Lawrence, *The Translator's Invisibility: A History of Translation*, London-New York, Routledge, 1995.
- VIENNOT, Éliane (dir.), *et al.*, *L'Académie contre la langue française : Le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2015.
- VIENNOT, Éliane, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin : Petite histoire des résistances de la langue française*, édition augmentée, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2017.
- VIENNOT, Éliane, *Le langage inclusif : Pourquoi, comment*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2018.
- YAGUELLO, Marina, *Le sexe des mots*, Paris, Belfond, 1989.
- ZINGARELLI, Nicola, *Vocabolario della lingua italiana*, 12^e édition, Bologna, Zanichelli, 1996.

Manesse et Siouffi : *Le féminin et le masculin dans la langue, l'écriture inclusive en questions*

L'ouvrage collectif dirigé par Danièle Manesse et Gilles Siouffi se propose de prendre position dans les débats publics, en argumentant contre une partie des formes graphiques et lexicales du langage épïcène/égalitaire/inclusif telles qu'elles se mettent en place en France. En cours depuis une quarantaine d'années notamment dans des pays anglophones, francophones, hispanophones et germanophones, ces débats ont connu une phase d'effervescence médiatique en 2017-2018 en France, et c'est explicitement pour cette raison (p. 5) que cet ouvrage a été rédigé, avec une certaine précipitation ; les propos ne portent pas spécifiquement sur le reste de la francophonie.

Le collectif rassemblé ici ne se propose pas de décrire le chantier politico-grammatical autour des accords en genre ouvert depuis les années 80 avec le début de la longue guerre menée (et perdue) par l'Académie française contre la « féminisation des noms de métiers » ; ce volet est brièvement évoqué, ici ou là, comme s'il n'avait aucun lien avec les débats actuels, alors qu'il s'agit d'une évidente continuité dans les questionnements et les arguments. Aussi étrange que cela paraisse pour des textes de linguistique, on ne trouve dans cet ouvrage quasiment aucune analyse de corpus et même aucune définition de ce que serait l'*écriture inclusive*, si ce n'est de manière allusive, p. 27-28, par rapport au *Manuel* publié en 2017 sur le site *écriture-inclusive.fr*, sans que l'on sache pourquoi ce seul manuel mériterait plus d'attention que tant d'autres guides, manifestes ou articles. Si l'on se fie au texte de G. Siouffi, p. 28, l'*écriture inclusive* est entendue comme « deux ensembles hétérogènes », dont l'un porte sur « les attentions syntaxiques et lexicales » et l'autre sur « la proposition graphique du point médian ». Les chapitres suivants traitent exclusivement de la question des accords grammaticaux en genre et, parmi le « foisonnement des propositions typographiques » (p. 29) des deux dernières décades, la seule qui sera commentée – pour être critiquée – ce sera l'usage du double point médian.

Le volume est structuré en trois parties. Les deux premières concernent le français (*Questions préalables* et *Ce que l'histoire de la langue nous apprend*).

La contribution de Siouffi, historien de la langue, se résume à un bref essai introductif prudent où il exprime surtout sa perplexité face à un domaine qu'il semble découvrir. Lorsqu'on connaît la pluralité des études et approches sur ces questions, depuis la thèse de Claire Michard et Claudine Ribéry (*Sexisme et sciences humaines : pratiques linguistiques des rapports de sexage*, 1982), jusqu'aux thèses plus récentes, comme celle de Julie Abbou (*L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours*, 2011) ou celle de

Lucy Michel (*La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : approches sémantiques*, 2016), la lecture de cette introduction aussi peu informée sur l'historique des questions traitées est surprenante. Mais la sincérité avec laquelle il exprime son désarroi face aux différentes normes en tension (« faut-il s'en réjouir ou le déplorer ? », p. 34) a quelque chose de désarmant. Peut-être que si Siouffi avait lu Abbou (2011) qui analyse des discours contextualisés des personnes pratiquant les perturbations du système du genre à l'écrit dans des buts politiques pour montrer l'instabilité parfaitement assumée de ces subversions qu'elle place au niveau rhétorique et non au niveau grammatical, cela répondrait en partie à sa perplexité.

Les chapitres suivants expriment des positions moins prudentes, mais, hélas, tout aussi peu documentées, ce qui donne à la lecture le sentiment permanent d'assister à la découverte – laborieuse – d'un questionnement qui a par ailleurs une longue histoire.

Manesse, spécialiste de l'enseignement de l'orthographe, signe deux chapitres plus polémiques ; le premier porte sur « la langue à tous les niveaux face à l'écriture inclusive » et le second sur « l'école face à l'écriture inclusive ». Son propos se concentre surtout sur l'utilisation du point médian ou trait d'union pour noter des formes abrégées de type « passeur.se.s » ou « formateur/-trices ». Elle insiste beaucoup sur les difficultés à les oraliser et à les enseigner à des publics pour qui l'accès à la littérature est difficile, donnant ainsi l'impression d'enfoncer des portes ouvertes tant ces pratiques encore instables et évolutives sont discutées, critiquées et revues sans cesse dans les milieux qui les emploient le plus. Par ailleurs, contrairement à Siouffi, Manesse semble passer à côté d'une tendance régulièrement évoquée par les recherches sur corpus numériques, de l'autonomisation de l'écrit par rapport à l'oral. Elle passe aussi à côté d'un pan important – particulièrement créatif et effervescent – des néographies exploratoires à savoir celui de la création pronominale (un relevé incomplet est fourni page 51 simplement pour dénoncer leur faible chance de réussite mais sans aucune confrontation avec les corpus disponibles¹).

La question des accords est développée par deux grammairiens. Bernard Colombat signe un chapitre centré sur le latin et la transition vers le français, où il rappelle à quel point le latin était différent du français (existence d'un genre neutre, nombreux accords de proximité) sans que cela reflète une société égalitaire dans les rapports sociaux de sexe ; si d'aventure il existait des lecteurs ou lectrices qui pourraient imaginer que la suppression des règles grammaticales sexistes entraînerait la diminution du sexisme par simple voie de conséquence, ce chapitre permettrait de leur répondre par la négative. André Chervel signe deux chapitres rédigés sur un ton globalement agacé par « un conflit sans grand intérêt » (p. 90) portant essentiellement sur le rôle du masculin dans la morphosyntaxe du français et sur l'histoire de l'accord de proximité. L'agacement semble venir surtout de la thèse de Viennot (2017) sur la masculinisation progressive du français, thèse qui est partiellement discutée. Bien que ce ne soit manifestement

1 À titre d'exemple, quarante occurrences différentes de « toustes » dans les messages postés sur Twitter durant la seule journée du 23 novembre 2019.

pas son objectif, l'apport de Chervel permet de comprendre à quel point il serait aisé d'enseigner à nouveau l'accord de proximité dans les grammaires scolaires, car rien dans les discours ou dans les structures de la langue ne s'y oppose. Les formes véritablement nouvelles d'accord préconisées pour « faire refluer le masculin dans la morphologie de la langue » (p. 114) comme par exemple le féminin générique, ou l'accord à la majorité, l'accord chaotique ou l'accord au choix, notamment dans le cadre de la grammaire des noms et pronoms à référents humains, ne sont même pas mentionnées. Chervel finit par une sentence qui se veut un épouvantail mais qui produit un effet comique tant il est évident qu'elle pourrait aisément se retrouver récupérée comme slogan féministe : « Démasculiniser la langue française, c'est vouloir la détricoter » (*idem*).

La troisième partie, intitulée « Que se passe-t-il dans d'autres langues ? », concerne, dans l'ordre, l'anglais, l'allemand, l'arabe et le coréen. Le choix des langues n'est pas explicite. On regrette l'absence de l'espagnol, langue romane où les néographies exploratoires montrent une grande vitalité² ; les comparaisons avec le français auraient pourtant été aisées et riches.

Il n'est pas surprenant de s'arrêter à l'anglais et à l'allemand, car les débats sur l'expression du genre pour la dénomination des personnes sont très fournis dans ces langues, et les travaux en linguistique, sociologie, philosophie et littérature sont d'une grande richesse. Élise Mignot, spécialiste de linguistique anglaise à la Sorbonne, s'acquitte avec honnêteté de sa tâche : elle exprime ses réserves personnelles et une perplexité politique (p. 140), mais énumère l'ensemble des innovations linguistiques dans ce champ ayant émergé en anglais durant le dernier quart de siècle et les logiques qui les sous-tendent. Elle montre comment la neutralisation des marques de genre semble triompher dans les usages actuels, notamment à travers les exemples des noms de métiers ou du succès grandissant du nouveau pronom neutre *they* au singulier. Il n'en va pas de même pour la contribution³ de Peter Eisenberg, de l'Université de Potsdam, spécialiste de grammaire allemande, qui consacre une large part de son article à faire le procès des études sur le genre, des féminismes et des mouvements « pour les droits des homosexuels », de sorte qu'il faut connaître assez bien la langue allemande et les débats sur les marques du genre pour saisir son propos. Ceci n'est guère surprenant, puisque Eisenberg a multiplié les dernières années les entretiens dans la presse (*Süddeutsche Zeitung*, *Hannoversche Allgemeine Zeitung*...) pour tenter de convaincre son auditoire que le genre « détruit » ou « ruine » la langue allemande.

Les articles de Leda Mansour sur l'arabe et de Joung Eun Rim sur le coréen sont plus courts et ne font que présenter, en résumé, la flexion du genre et la morphologie des dénominations de noms de métiers, tout en faisant brièvement état de l'émergence récente de quelques timides débats.

La couverture de cet ouvrage promet au public non averti une contribution « des linguistes » pour « comprendre les enjeux et y voir plus clair ». Au

2 M. Acosta et E. Cuba « L'agitation du quotidien », *GLAD!* [En ligne], 04 | 2018. <https://www.revue-glad.org/1074>

3 Son texte est traduit de l'allemand ; traduction non signée.

final, le public peut y voir plus clair sur certains aspects d'histoire de la langue. Mais pratiquement rien dans cet ouvrage trop partial et trop peu documenté ne permet de « comprendre les enjeux » de ces débats foisonnants et polymorphes qui traversent les frontières, les cultures et les contextes politiques.

Auteure

Maria Candea

Université Sorbonne nouvelle

maria.candea@sorbonne-nouvelle.fr

Référence complète

MANESSE, Danièle, STOUFFI, Gilles (coord.), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF Sciences humaines, 2019, 207 pages.

CEP 53 : écriture inclusive

« hommes-femmes : toutes égales »

Comme le nom de la revue l'indique explicitement, le 53^e *Cahier de l'Éducation Permanente (CEP)* n'est pas un numéro de revue scientifique à proprement parler, raison pour laquelle il est pratiquement introuvable dans les bibliothèques universitaires françaises. Cependant, conformément à sa vocation d'être un outil de réflexion destiné à l'éducation citoyenne (en particulier des acteurs et actrices des mondes culturel, politique et de l'enseignement), le numéro thématique peut être commandé au prix très raisonnable de 5 euros sur le site du mouvement d'éducation belge *Présence et Action Culturelles (PAC)*. Ce mouvement issu des Cercles d'Éducation Ouvrière du début du xx^e siècle est aujourd'hui structurellement indépendant mais idéologiquement proche du Parti socialiste. Le cahier intitulé *Écriture inclusive « hommes-femmes : toutes égales »* mérite un compte rendu dans ce numéro thématique de *Savoirs en Prisme* dans la mesure où les différents témoignages et analyses qu'il propose peuvent nourrir la recherche académique dans le domaine des nouvelles formes d'écriture.

La revue CEP se présente comme étant multidisciplinaire et c'est assurément le cas du 53^e numéro qui contient des contributions relevant entre autres d'approches linguistique, littéraire, historique, sociologique et juridique de l'écriture inclusive, s'inscrivant toutefois toutes dans une perspective ouvertement féministe. À côté d'articles rédigés par des chercheurs et chercheuses confirmés ou en formation, le cahier comprend également plusieurs contributions écrites par des personnalités issues du monde de la formation, de la politique, voire des témoignages d'auteurs et de rédactrices appliquant l'écriture inclusive dans leurs œuvres. Cette variété de profils a pour corollaire une certaine inégalité dans le style rédactionnel des différentes contributions (académique, littéraire, militant, etc.), mais c'est précisément la richesse des points de vue exprimés qui confère un aspect vraiment original à ce cahier. Signalons enfin que les contributeurs et contributrices varient également par la variété de français qu'elles représentent, avec cependant un fort axe franco-belge (six contributions belges et cinq françaises) complété de deux textes canadiens. Les variétés africaines ne sont présentes qu'indirectement dans l'article de la contributrice belge Cécile Mantello.

Le numéro contient une préface, treize articles et des conclusions. Les contributions sont relativement courtes, comptant une dizaine de pages maximum. L'ordre de présentation des articles n'est pas justifié et reste assez mystérieux, cet aspect arbitraire étant sans doute dû à la grande variété de contri-

butions qui ne se laissent pas aisément regrouper (par discipline ou thème par exemple). Dans ce qui suit, nous présenterons donc simplement les différentes contributions dans l'ordre d'apparition dans le volume.

L'introduction du cahier thématique est signée par Dominique Surleau, secrétaire générale de PAC et éditrice de la revue. Elle en présente la démarche volontariste et progressiste, qui cherche à renforcer les résistances à toute forme d'oppression et de discrimination, ainsi que le numéro thématique en question, qui s'inscrit en particulier dans la lutte pour l'émancipation des femmes et contre la domination masculine.

De façon assez surprenante, la première contribution intitulée « Prémisses et illustrations d'une langue française non sexiste » commence par critiquer le terme d'« écriture inclusive ». En effet, d'après la linguiste-chercheuse indépendante canadienne Céline Labrosse, cette expression présente le double inconvénient de se limiter à l'écrit d'une part et de ne pas préciser de quel type d'inclusion il s'agit (le terme *inclusion* référant généralement aux personnes ayant des besoins particuliers et non aux femmes) d'autre part. C'est pourquoi, pour la chercheuse, l'expression privilégiée devrait être « langue non sexiste », ce qui dans le cas de la langue française lui paraît un objectif difficile à atteindre étant donné la tendance de la langue française à différencier systématiquement les noms de personnes selon le sexe, ce qui accentue la différenciation sexuelle plutôt que de souligner l'aspect humain global. Labrosse défend l'idée qu'il faudrait rapprocher les genres autant que faire se peut plutôt que d'évoluer vers une différenciation plus marquée des noms communs selon le sexe. Dans cet esprit, elle s'oppose notamment à la production de documents ou formulaires distincts pour hommes et femmes, comme cela peut se pratiquer au Canada.

Dans la seconde contribution, intitulée « Démasculiniser la langue française : une bataille gagnée en principe, loin du compte en pratique », Éliane Viennot, professeure émérite de littérature de la Renaissance et historienne du genre et du pouvoir, se propose de présenter les retombées de la polémique de l'automne 2017, déclenchée par la parution d'un manuel scolaire français recourant au point médian (dans quelques titres de chapitres). Si l'écriture inclusive est désormais mieux connue par le grand public et que l'usage des noms reféminisés et des doublets a considérablement augmenté y compris en dehors des cercles militants, force est de constater que les noms féminins de prestige (comme *chevalière*) semblent toujours interdits et que pour d'autres noms les variantes partiellement féminisées en *-eure* sont plus utilisées que celles plus manifestement féminines en *-trice* ou *-euse*. De surcroît, malgré le succès de quelques formules comme *celles et ceux*, le recul du masculin générique reste peu important, l'accord de proximité demeure inutilisé, et les tronçatures (avec le point médian ou d'autres signes) continuent de provoquer des querelles. L'un des chantiers encore semés d'embûches est la mise à jour des textes juridiques, où le remplacement du nom *homme* au profit de l'adjectif *humain* est loin d'être accompli.

Suzanne Zaccour, étudiante au doctorat en droit à Oxford, et Michaël Lessard, candidat à la maîtrise de théorie du droit à New York, ont co-rédigé

la troisième contribution de la revue intitulée « Dialogue dissident : la désobéissance a-t-elle sa place sous une autorité inclusive ? ». La désobéissance linguistique aux autorités linguistiques sexistes (telle l'Académie française) nécessitant peu de justification, l'autrice et l'auteur québécois-es posent ici la question de savoir s'il en va de même des autorités linguistiques plus progressistes (tel l'Office québécois de la langue française). En effet, l'autorité canadienne peut être critiquée, dans la mesure où elle préconise l'emploi de parenthèses (inclusives moyennant inégalité) et le recours à des noms en *-eure* (féminisés à l'écrit mais pas à l'oral). Or l'écriture inclusive est aussi un outil d'activisme et seule une féminisation ostentatoire et remarquée, c'est-à-dire allant au-delà des usages plus ou moins acceptés, permet d'attirer l'attention et donc de susciter la réflexion. C'est pourquoi Zaccour et Lessard prônent l'emploi d'une communication inclusive audacieuse et le respect des usages dissidents.

Dans le quatrième article « "On voit mal ?" Alors mettons les points sur les ouïes », l'épicier et auteur Davy Borde estime que les guides à l'usage de l'écriture inclusive sont actuellement trop « scripto-abréviationnistes » et devraient évoluer vers des recommandations plus globales « oralo-ternaristes ». Il milite donc en faveur de l'usage de formes inclusives « fusionnées », telles que *instituteurice*, qui donneraient ainsi naissance à un troisième genre grammatical français, le genre universaliste ou humain. Dans cet esprit, les formes inclusives « liées » (à l'aide du point médian par exemple) ne devraient selon lui pas seulement être distinctes des formes féminine et masculine à l'écrit, mais aussi se différencier à l'oral par une prononciation particulière (par exemple en prononçant *amië* [amiœ]).

Signée par le CEMEA, le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, qui est un mouvement national français d'éducation nouvelle, la cinquième contribution intitulée « L'écriture égalitaire, un changement grammatical pour un changement de société » se limite essentiellement à rappeler que les mots nous permettent de penser la réalité, que la langue est souvent utilisée au service du pouvoir dominant et que l'écriture égalitaire constitue un enjeu sociétal fort en permettant de démanteler la domination masculine rétrograde.

En abordant le sujet « Violences de langue : le cas de l'écriture inclusive », Laurence Rosier de l'Université Libre de Bruxelles analyse le discours suscité par le débat autour des innovations linguistiques liées à l'écriture inclusive. Le caractère non-tempéré, souvent violent, voire pamphlétaire et alarmiste, de ce discours dévoile, d'après la sociolinguiste belge, l'importance de la langue comme outil politique.

Comme son titre l'indique, « Pourquoi nous utilisons une grammaire féministe dans notre magazine », la septième contribution, signée par Sabine Panet, rédactrice en chef du magazine *axelle*, apporte un témoignage sur le passage à l'écriture inclusive de ce magazine féministe, mutation réalisée en 2016, et elle présente les règles appliquées par la réaction.

Dans « Violence symbolique, symbole de violence », Daniel Tanuro, auteur écosocialiste, explique que dans son essai *Le moment Trump. Une nouvelle phase*

du capitalisme mondial il a choisi de recourir systématiquement à l'écriture inclusive afin de contribuer à libérer le français de sa grammaire masculiniste.

Intitulée « *Orale ou écrite, la langue est un enjeu d'inclusivité ou d'exclusivité et donc de pouvoir. Témoignage* », la neuvième contribution, du sociologue lillois Jessy Cormont, témoigne de la façon dont il a été sensibilisé à l'écriture inclusive et corollairement comment il a pris conscience des normes oppressives qui lui ont été inculquées. La langue ayant été mise à contribution pour maintenir une société inégalitaire, la lutte féministe pour la refématisation de la langue orale et écrite représente un véritable enjeu d'égalité. Cependant, il insiste sur le fait que les nouvelles normes ne doivent pas être trop strictes afin que l'écriture inclusive reste un outil d'émancipation et n'instaure pas de nouveaux rapports inégalitaires au service des dominants maîtrisant les codes figés.

« *De l'oubli à la mémoire vive* » est la thématique traitée par Margaux Joachim, coordinatrice d'un collectif de sensibilisation à l'écriture inclusive dans Wikipedia. Elle témoigne des initiatives de la section Présence et Actions Culturelles de Charleroi face au constat que seuls 2 % des noms de rue portent des noms de femmes (contre 27 % d'hommes). Lors de la préparation de l'exposition « *Mais où sont les femmes ?* », il n'a pas été évident de trouver des informations sur ces trente femmes ayant joué un rôle important dans la ville de Charleroi, dont deux seulement disposent d'une fiche sur Wikipedia, et encore, peu fournies. Afin de réparer leur quasi-totale invisibilité, l'exposition a été accompagnée d'un atelier d'écriture dédié à ces femmes.

Jean Cornil, ancien sénateur socialiste belge et conseiller politique à PAC, est l'auteur de la onzième contribution du cahier thématique, intitulée « *Où il est question d'une enquête sur l'écriture inclusive* ». Elle consiste en la retranscription de son entretien avec Florence Brasseur, une enseignante de français à la Haute école provinciale de Mons en Hainaut ayant mené une enquête sur la place de l'écriture inclusive dans la formation dispensée dans son école. Celle-ci révèle que les étudiant·es de l'école, futur·es régent·es de français (équivalent des enseignant·es de français des collèges en France), sont généralement soit indifférent·es soit réticent·es aux nouvelles formes d'écriture en raison d'une conception très conservatrice de la langue française. En revanche, leurs formateurs et formatrices sont favorables à l'application de l'écriture inclusive dans les documents administratifs au sein de la Haute école, mais ces personnels ne souhaitent pas en enseigner les techniques dans leurs cours. L'interviewée souligne que pour les futur·es enseignant·es ce serait cependant une belle occasion d'interroger le rôle des normes et de promouvoir la réflexion linguistique.

Dans la douzième contribution, Cécile Mantello, ancienne formatrice et animatrice sur les questions de genre pour différentes asbl d'éducation permanente, rappelle que « *l'égalité passe aussi par l'oral* » (titre de sa contribution) et présente le compte rendu d'une semaine d'ateliers sur la communication égalitaire regroupant des associations proches de l'éducation populaire de divers pays. L'autrice montre comment la communication égalitaire nécessite une bonne dose de remise en question, notamment sur deux plans : elle suppose, d'une part, de se rendre compte et de s'affranchir des comportements genrés que

nous avons intériorisés, notamment dans la prise de parole et les interruptions, et d'autre part, de cesser de se poser garant-e d'une vérité unique en confondant perception personnelle et vérité générale.

Enfin, la dernière contribution, intitulée « Écriture inclusive et sous-titrage » est consacrée au cinéma, où à l'usage de l'écriture inclusive est particulièrement rare. D'après Lionel Dutrieux, assistant à l'Institut Supérieur des Arts du Spectacle, cela est dû au fait que le sous-titrage doit être lisible rapidement et de manière « invisible ». D'après l'auteur, la vraie bataille au cinéma se situerait plutôt au niveau de l'image et de la représentation des femmes.

En conclusion du cahier, l'homme politique Jean Cornil, rappelle dans « Combattre l'illusion naturaliste » que l'idée selon laquelle l'identité sexuelle est « naturelle » et conforme à l'ordre du monde n'est qu'une illusion résultant d'un travail social d'interprétation et menant à la reproduction de mécanismes d'asservissement de l'humain. Considérant, dans la lignée de Pierre Bourdieu, la langue comme une construction sociale traduisant les rapports d'oppression entre dominants et dominés, le socialiste conclut, en paraphrasant Marx (qui parlait de la religion), que « la critique de la langue est la condition de toute émancipation », après avoir rappelé que, dans une démocratie, les polémiques sont salutaires.

Si certaines contributions de ce cahier sont plus mesurées et d'autres plus radicales, le numéro thématique remplit à coup sûr son contrat de collaborer à l'éducation permanente : les lecteurs et lectrices qui souhaitent se documenter afin d'y voir plus clair dans les débats souvent houleux autour de l'écriture inclusive et de la communication égalitaire dans les médias pourront y trouver des informations techniques, historiques et philosophiques et appréhender tout l'enjeu social qu'il y a à développer une écriture et une communication les plus égalitaires possibles, aussi complexe cela soit-il.

Autrice

Machteld Meulleman

Université de Reims Champagne-Ardenne

machteld.meulleman@univ-reims.fr

Référence complète

Cahiers de l'éducation permanente, numéro 53 : *Écriture inclusive « hommes-femmes : toutes égales »*, 138 pages.

